



# Expérimentation de démarche participative Etude paysagère sur une vallée du futur PNR des Préalpes d'Azur

Stage au sein de l'Association  
des Amis du Parc des Préalpes d'Azur



Master II Professionnel  
Paysage et Aménagement  
2009-2010



## **Remerciements:**

A Monsieur Clarac pour avoir accepté de me suivre lors de ce stage

A René Périer pour m'avoir accueilli, accompagné et soutenu tout au long de cette aventure

A Pierre Fabre, Nicole Trevet et Célia Nicoletti, pour leur accueil au sein de l'association des Amis du Parc et leur soutien

A l'ensemble de l'équipe de l'ARENES pour ses conseils

A Laure Pumareda, Directrice du Syndicat Mixte de Préfiguration, pour l'intérêt qu'elle a porté à cette expérimentation

A Messieurs les maires des communes de Saint-Auban, du Mas et d'Aiglun pour leur collaboration

A l'ensemble des citoyens qui ont participé de près ou de loin à ce travail

Situé dans le haut-pays de Grasse, au Nord de la Côte d'Azur, le projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur devient, peu à peu une réalité. Rassemblant actuellement 47 communes autour d'une volonté commune de protection et de redynamisation du territoire, le PNR se présente comme un outil adapté aux différents enjeux qui touchent un espace aux spécificités marquées.

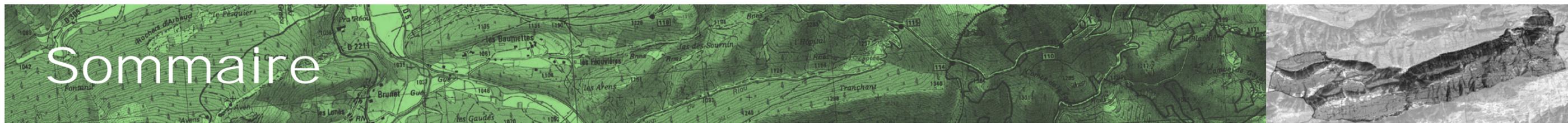
Territoire de moyenne-montagne, marqué fortement par le relief, le futur Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur offre un cadre de vie particulier, qui contraste fortement avec le contexte de saturation urbaine, de plus en plus prégnant, qui touche la Côte. Par sa spécificité géomorphologique, par sa localisation géographique, par sa richesse en termes de paysages, d'espaces et de biodiversité, les Préalpes d'Azur offrent de nombreuses opportunités, dans une perspective de développement durable et global.

Néanmoins, c'est un territoire fragile, qui connaît de nombreuses évolutions paysagères. Celles-ci sont liées, notamment, à une forte déprise agricole, à une fermeture progressive du paysage due à la colonisation des espaces par la forêt, ou encore à la menace de banalisation du patrimoine bâti due à la remontée progressive de la pression des grands pôles urbains du littoral.

Dans sa volonté d'accompagner le processus de mise en place du Parc Naturel Régional et d'apporter une contribution citoyenne aux débats, l'association des Amis du Parc a décidé de lancer une expérimentation de démarche participative pour l'élaboration de recommandations paysagères.

Soutenue par le Conseil de Développement et par la Syndicat Mixte de Préfiguration du parc, cette démarche vise à mobiliser les citoyens autour du thème du paysage. L'interaction créée entre habitants et spécialistes conduit à une vision partagée et à l'émergence d'un engagement collectif, valeur primordiale à tout projet de territoire.





<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Accompagner les citoyens dans la redécouverte du paysage .....</b>	<b>8</b>
Exemple de fiche individuelle .....	9
Des cartes mentales comme support de discussion .....	12
Le tableau AFOM comme outils de structuration du débat .....	18
<b>Mettre en forme un diagnostic partagé .....</b>	<b>19</b>
<b>Des espaces et milieux naturels fragiles .....</b>	<b>20</b>
Un socle géomorphologique particulier .....	21
Une richesse primordiale en eau à préserver.....	24
Une biodiversité exceptionnelle menacée .....	27
<b>Une nature anthropisée en forte mutation .....</b>	<b>30</b>
Un passé agricole fort .....	31
Des espaces ouverts résiduels et fragiles .....	32
Un paysage dominé par la forêt.....	37
<b>Un patrimoine bâti caractéristique .....</b>	<b>46</b>
Un rapport difficile à la Côte .....	47
Un patrimoine bâti à préserver .....	49
<b>Formaliser des pistes de recommandations .....</b>	<b>57</b>
<b>Exemples d'évolutions paysagères .....</b>	<b>58</b>
Réaffirmer l'identité agricole des plaines .....	58
Retrouver les fonds de vallée.....	59
Lutter contre la fermeture des prairies de crête .....	60
Revaloriser les villages par l'ouverture des restanques .....	61
Réouvrir les zones boisées .....	62
<b>Pistes de recommandations opérationnelles .....</b>	<b>63</b>
Pour les milieux naturels .....	64
Pour l'agriculture .....	65
Pour les zones boisées .....	66
Pour le patrimoine culturel .....	67
Pour un projet de territoire global .....	68



# Introduction

«Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

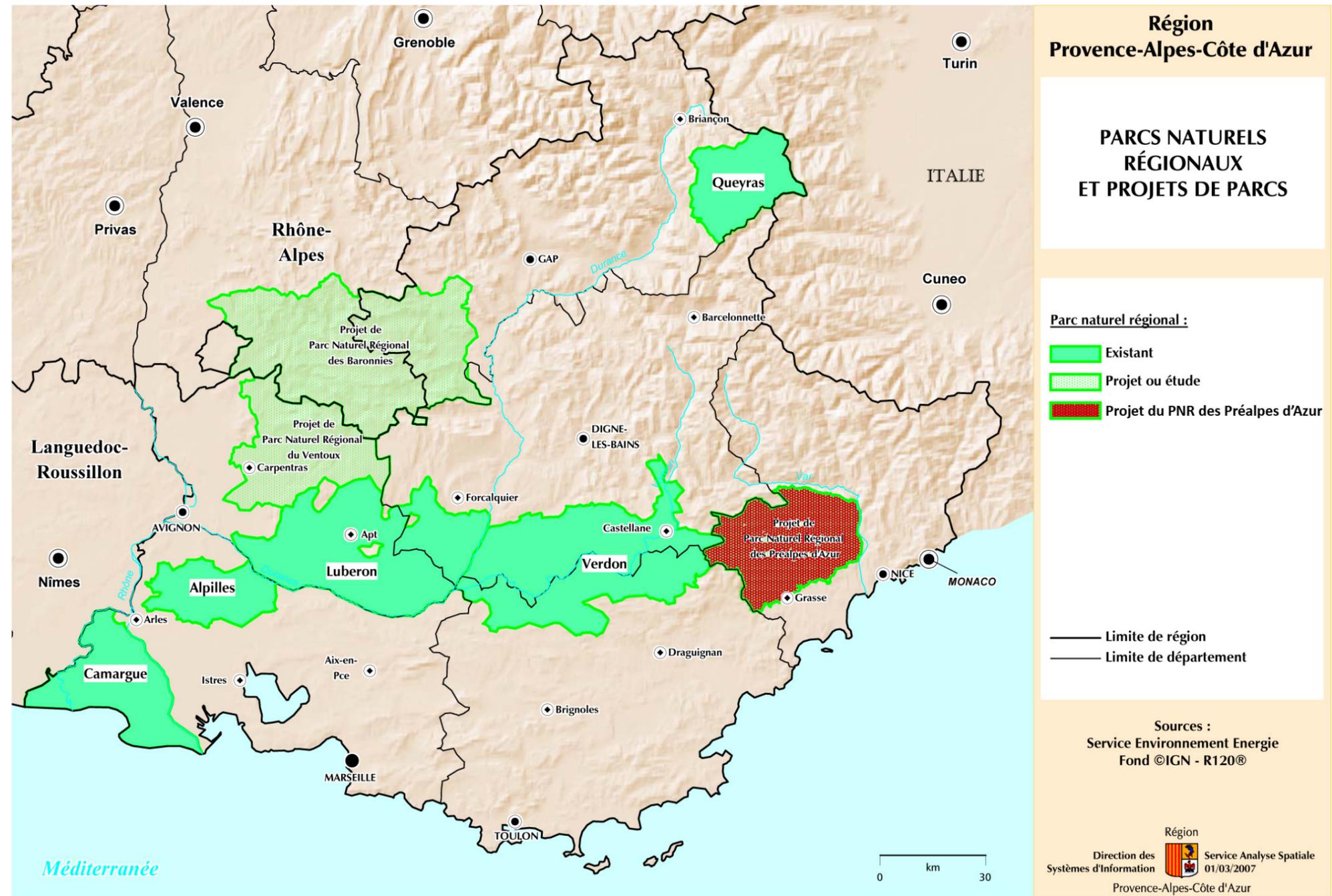
Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.»(1)

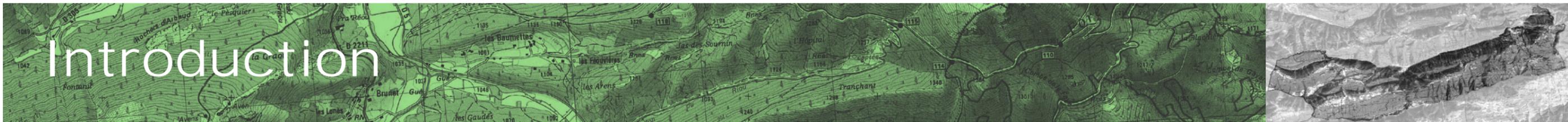
Les Préalpes d'Azur, de par leur position géographique et leurs différentes spécificités, sont soumises à de nombreux enjeux. La mise en place d'un PNR est donc une opportunité intéressante afin d'apporter des solutions innovantes et durables sur le territoire.

La démarche de création du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur a été amorcée en 1992. Elle s'inscrit, à l'échelle de la région PACA, dans une politique de protection, mais aussi et surtout, de revalorisation du Haut-Pays. Le PNR des Préalpes d'Azur s'inscrit alors dans la continuité d'une longue bande formée des PNR de Camargue, des Alpilles, du Luberon et du Verdon. Cette continuité territoriale ainsi formée délimite par le Nord la côte qui connaît de fortes pressions, notamment démographiques et urbaines.

La région PACA accueille 4 900 000 habitants, ce qui en fait la troisième région française la plus peuplée. Cette population, toujours en hausse, induit des mutations territoriales et un déséquilibre entre la côte et le haut-pays. La mise en place des PNR, dans la région, peut donc se penser, d'une certaine façon, comme une réponse à ces mutations.

(1) Définition de la Fédération des PNR





# Introduction

Situé dans le département des Alpes-Maritimes, le territoire du projet de Parc Naturel Régional comprend 49 communes. Celles-ci se retrouvent derrière un projet commun, matérialisé par la Charte du parc. Cette charte est portée par le Syndicat Mixte de Préfiguration, chargé de mettre en forme le projet, puis d'animer la structure du PNR.

La charte matérialise donc l'engagement des communes. Elle n'a pas de pouvoir réglementaire particulier, mais est dotée d'une portée juridique, notamment en matière d'urbanisme.

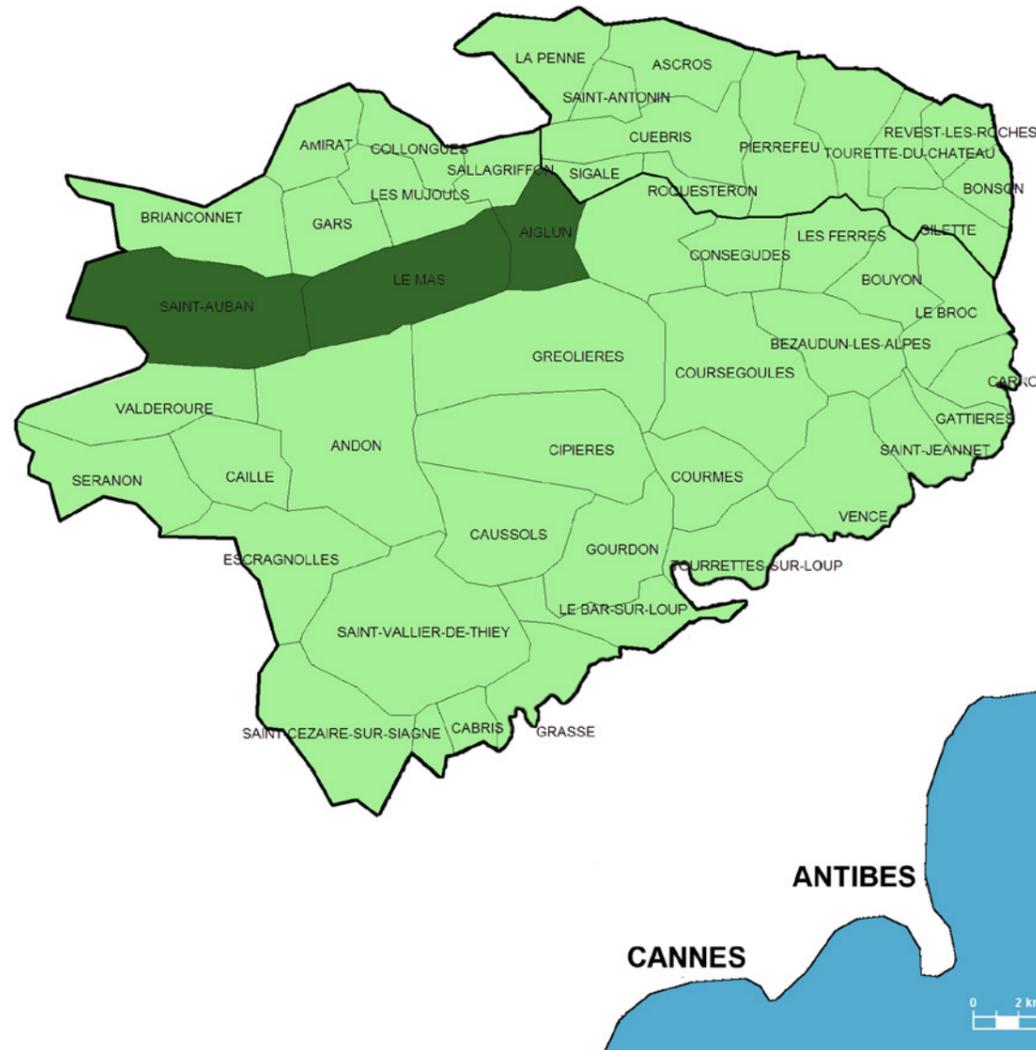
Le territoire du futur PNR correspond au haut-pays de Grasse. A proximité du littoral, il domine les grands pôles urbains que sont Nice, Antibes et Cannes.

A travers les différentes études menées, six entités paysagères ont été identifiées au sein du parc. En effet, le territoire du futur PNR se compose d'une mosaïque d'entités aux spécificités paysagères variées. Cette diversité s'impose comme un atout fort du projet, mais implique aussi une diversité d'enjeux particuliers à chaque entité.

Le projet de participation citoyenne sur le thème du Paysage porte seulement sur une partie du territoire. Il s'agit de la vallée comprenant les communes de Saint-Auban, à l'Ouest, du Mas et d'Aiglun.

Cette vallée, située au Nord-Ouest du périmètre du projet de parc, appartient à l'entité paysagère des vallées étroites.

**Carte des communes adhérentes au projet de parc**



■ Périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur

- Les vallées étroites
- Le sillon de l'Estéron
- Les barres calcaires
- Les plateaux
- Le piémont
- La basse-vallée du Var

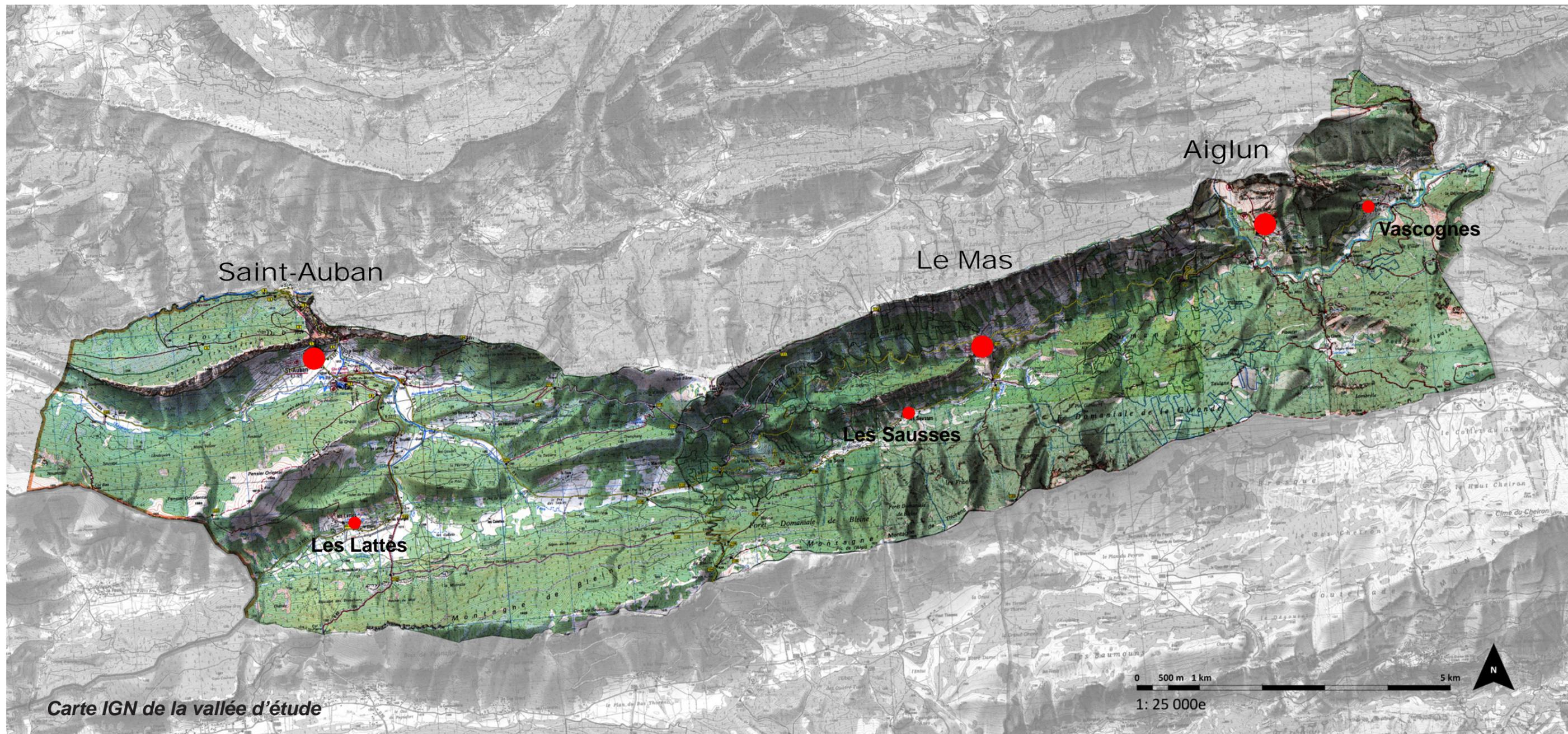
**Carte des entités paysagères**  
source: Atlas départemental des Paysage





La vallée est composée de trois communes. Saint-Auban, à l'Ouest, est le chef-lieu de canton et accueille le siège de la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Les communes du Mas, au centre, et d'Aiglun, à l'Est, appartiennent à ces deux entités administratives.

La vallée s'étend sur 20 kilomètres et représente une superficie de 90 km<sup>2</sup>. En 2006, la vallée comptait 454 habitants, pour une densité de population très faible, de l'ordre de 5 habitants/km<sup>2</sup>.





# Accompagner les citoyens dans la redécouverte du paysage

L'expérimentation d'une démarche participative pour l'élaboration de recommandations paysagères permet d'associer les citoyens au processus d'élaboration de la future charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur. Elle vise à rassembler citoyens et techniciens autour du thème du paysage, afin de porter une réflexion et une prise de position commune.

La démarche s'appuie sur trois phases successives:

## - Une phase de visites individuelles sur le terrain

Il s'agit de comprendre le rapport personnel qui existe entre chaque personne et le paysage de la vallée. Les visites individuelles sont l'occasion de recueillir le savoir, les sentiments vis-à-vis du paysage, la position face aux différentes évolutions des citoyens.

Chaque personne choisit un nombre donné de sites, de manière autonome et volontaire. La visite de ces différents sites est alors l'occasion de partager le savoir, les questionnements et la perception du paysage de manière individuelle. L'accompagnateur se laisse donc guider par chaque personne. A travers la discussion, de nombreuses informations sont récoltées.

L'ensemble de ces informations prend la forme de fiches individuelles, particulièrement riches d'enseignements. Les 27 fiches rassemblées permettent alors l'élaboration de différentes cartes mentales, support de discussions dans les Ateliers de Paysage.

## - Une phase d'Ateliers de Paysage

Des ateliers de travail sont alors mis en place. A travers une mise en commun des différentes informations et des différents points de vue, ces ateliers permettent de passer d'une représentation individuelle du paysage à une représentation commune. 46 personnes se sont alors retrouvées lors de ces ateliers afin d'échanger leurs savoirs et leurs perceptions.

Les ateliers se fondent sur l'interrelation forte entre citoyens et techniciens, dans une volonté d'apports mutuels. Lors de cette expérimentation, différents supports de discussion ont été testés.

Le premier atelier se structure autour des six cartes mentales élaborées présentant les différents composants du paysage de la vallée. Très abstraites, elles rendent difficile leur appropriation par les citoyens. Le second atelier est basé sur une analyse photographique

Ces deux ateliers ont conduit à la mise en forme, au sein d'un tableau AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) complété lors des séances, des différentes opportunités et menaces qui portent sur le paysage de la vallée. La mise en forme de ce tableau a permis de faire émerger l'idée d'une interrelation forte et d'un équilibre à rechercher entre trois composantes fortes du paysage: les milieux naturels, la nature anthropisée et le patrimoine culturel.

Le troisième atelier marque la finalisation du diagnostic partagé et la présentation des documents qui l'accompagnent. Il est l'occasion de faire émerger les différents enjeux révélés par l'ensemble du travail partagé. Ce travail devait se faire avec la participation des élus des trois communes, mais cela n'a pu se faire.

## - Une phase de recommandations

Le diagnostic partagé permet, lors d'un dernier atelier de travail, de formaliser les enjeux, de définir les grandes lignes du projet et d'identifier les pistes de recommandations.

# Exemple de fiche individuelle

Sortie du Mercredi 23 Juin 2010

## BOYER Pierre

Agent patrimonial de l'ONF sur les communes du Mas et d'Aiglun

### 1: Plateau de la citerne incendie



- Historiquement, le massif servait au pâturage. Sur l'ensemble du massif, on retrouve des cabanes pastorales en ruines, témoignage de cette époque. Des amoncellements de pierres plus sommaires sont présents aussi. Faits de gros blocs trouvés sur place, ils pouvaient servir à l'abri des brebis, des bergers et de leurs provisions.

- Le secteur a subi une forte reforestation. Sur le massif, il s'agit principalement de pin sylvestre, de chêne et de sapin. Le hêtre est aussi présent de manière moins prononcée sur la commune de Saint Auban, toujours en ubac.

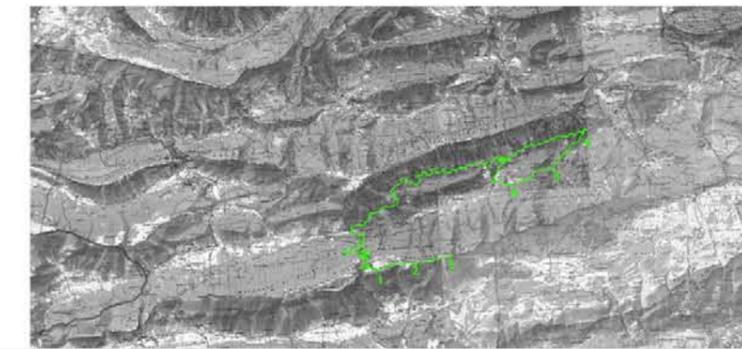
- Certaines zones ont été réouvertes pour la chasse. Ces zones permettent le tir plus aisé du gibier mais sont aussi des zones de nourriture pour le cerf et le chamois notamment. Ces espaces sont perçus comme sympathiques. Ils forment un événement pour les randonneurs, offrent une visibilité plus grande dans le couvert végétal. Ils peuvent aussi être le lieu de bivouacs.

- L'altitude, à 1 400 m, marque la fin de l'implantation du sapin. Au dessus, c'est le pin sylvestre qui domine. Néanmoins, ces deux types de boisement sont en déperissement. Cela s'explique peut être par la trop grande quantité de bois.

- Dans la forêt domaniale, la production de bois est gérée par l'ONF. L'Etat vend alors en bloc et sur coupe le bois. Il est vendu à des particuliers, le plus généralement à des forestiers. Ici, le bois est destiné à une scierie.

- Il faut rouvrir les forêts afin que les gens se les réapproprient. Il faut faire revivre la forêt. Sur le Mas, la forêt vieillit car il n'y a pas de pistes permettant son exploitation.

- Une clairière a été rouverte par l'ONF. Celle-ci a profité d'une zone en déperissement. Cette opportunité semblait intéressante.



### 2. Sur la crête



- Par cette vue globale, on voit le combat des agriculteurs face à la forêt.

- La flore présente sur les prairies de crêtes a souffert cette année de la longue durée de neige.

- L'ouverture du milieu rajoute un plus pour les randonneurs. Il n'y a plus de barrières visuelles matérialisées par les arbres.

- On retrouve l'Alisier blanc, espèce intéressante en termes de biodiversité. En effet, il produit de nombreux fruits permettant de nourrir les oiseaux. Il y a aussi le Nerprun des Alpes. Tout ce qui fait des fruits est laissé et mis en valeur par l'ONF.

- La forêt remonte sur ces prairies de crêtes. Les travaux de réouverture doivent se penser dès maintenant avant qu'il n'y ait trop d'arbres.

- Il y a aussi la lavande que l'on trouve dans les milieux ouverts. Elle représente aussi une trace des activités anciennes. Elle était, en effet récoltée sur ce massif. On la retrouve aussi sur les espaces réouverts.

- Il faut alors couper les 100 derniers mètres du massif afin de conserver les espaces ouverts. Mais, l'accès est très difficile. Le bois coupé est donc perdu pour la production.

- Avant, il n'y avait que des pâturages avec quelques gros pins permettant aux bergers et aux troupeaux de s'abriter. Dorénavant, la flore disparaît sous la forêt.

- Le massif est aussi un lieu de patrimoine local. C'est ici que s'est crashé l'avion américain lors de la seconde guerre mondiale. Quelques vestiges de l'avion sont encore visibles, mais soumis au pillage. Un très beau massif de viornes marque l'endroit où une grande pièce de l'avion était présente mais a été volée.

- S'il n'y a plus de point de vue, il n'y a plus de ballades de crêtes.

- On trouve aussi une ruine de borie perdue et abandonnée face à la nature. Les anciens seraient tristes s'ils voyaient cela.

# Exemple de fiche individuelle

## 3. Point de vue sur la vallée



- Le hameau des Sausses est surplombé par de nombreuses restanques, dorénavant recouvertes par la forêt. Ces restanques servaient à nourrir les habitants.
- De quoi vivent les gens du Mas ? Il n'y a même plus de jardins !
- Sous l'effet de l'érosion et de la végétation, les restanques disparaissent.
- Le lotissement du Mas est un cadre de vie particulier. Il est loin de tout, c'est une lutte de tous les instants contre le boisement.
- En adret, il y a de nombreuses pistes de gestion forestière et de lutte contre les incendies. Elles ont été réalisées à une époque où il était possible de débloquer des fonds.
- C'est un massif sans avenir. Il n'y a pas de troupeau. La forêt remonte. Le seul avenir est le feu.
- Il y a une carrière sauvage en adret. Lors de la prise de fonction de Mr Boyer, il a demandé à ce que celle-ci soit reconnue et ait un statut avec les règles particulières inhérentes à une telle exploitation. Cela a été refusé. La production a donc été interrompue et le site a été réhabilité par l'ONF.
- La question de l'exploitation du bois se pose. Mais le bois présent est sans valeur, du fait de sa nature et de la difficulté d'exploitation liée au relief. Les filières de bois-énergie sont inexistantes sur le territoire. Il faut trouver un équilibre au profit des locaux.
- La commune de Saint Auban conserve une identité agricole mais doit faire face à l'avancée de la forêt. Les champs ouverts ne représentent plus qu'un tiers de la plaine. On y trouve surtout une exploitation du fourrage. Celui-ci sert à fournir l'élevage de chevaux de la commune de Cagne. Il y a aussi un peu de cultures de céréales. Il reste un agriculteur d'importance, Mr Bonhomme.
- On trouve des restanques qui montent jusqu'au hameau de la Clue du Mas. Ces restanques accueillaient des oliviers qui sont encore visible au milieu des pins et des chênes.
- Sur la commune, il y avait aussi de la vigne. Le lieu dit de Loupras Devi veut dire le pré des vins. De même, Les Laouves provient du loup, ce qui marque de manière très claire sa présence sur ce territoire de manière historique.
- Sur l'adret, on retrouve principalement des pins sylvestres et des chênes pubescents. Il y a peu de chênes verts. Sur certaines restanques, les chênes ont du mal à survivre, ce qui est révélateur de la pauvreté du sol.
- Les villages de la vallée ne peuvent pas être perçus comme la civilisation de par leur taille et le nombre d'habitants. C'est le monde de la Nature.

## 4. Au coeur de la vallée



- Le sentier de Fourneuby est exceptionnel.
- Le pont qui marque le départ du chemin de randonnée a été réalisé par l'ONF avec les financements du Conseil Général.
- Historiquement, les terres proches de la Gironde étaient dévolues aux jardins et aux vergers.
- Cette zone, géologiquement mouvementée, est riche en fossiles.
- Le vallon est recouvert de restanques. Il ya aussi les traces des canaux d'irrigation permettant de les irriguer.
- Il y a une Mer de pins sylvestres. Celle-ci dépérit. Cela est dû à la sécheresse et à la mauvaise qualité du sol. Ensuite, la plaine du Mas accueille de grandes restanques larges ainsi que les vestiges des canaux d'irrigation. Le sol y est de meilleure qualité. Cela se voit à une meilleure vitalité des arbres, que ce soient les pins, les chênes ou encore els érables à feuilles d'obier. C'est une zone à potentiel agricole.
- Le vallon suivant a été débroussaillé pour la vue, les randonneurs.
- L'agriculture s'installait en ubac car il y avait de l'irrigation possible. L'adret représente l'érosion et la sécheresse. Les anciens étaient astucieux. Ils se servaient de tout : pierres, eau... Maintenant, il n'y a plus que de la forêt. Au milieu des arbres, on retrouve nombre de petites cabanes en ruines.
- Pour montrer tout ce patrimoine, il faudrait formaliser une entrée, un parking...
- Tout cela a été abandonné il y a 100 ans. C'était avant le lieu de la joie, de la peine, de la naissance, des récoltes... On trouve des grands chênes ou des grandes pierres qui marquaient la limite des parcelles.
- Il n'y a plus de vue sur le village.
- Sur certaines restanques, il y a des pins qui ont une certaine valeur. C'est beau ici.
- Sur un relief, il y a une ruine de ce qui devait être une chapelle ou un oratoire. Il est en réponse visuelle avec les deux villages du Mas et d'Aiglun. Mais ce rapport est perdu par la présence des arbres.
- Il y a ensuite une zone plus perturbée, où on ne trouve plus d'aménagements.
- Le col des Laouves, présence du loup.
- La descente sur Aiglun se fait sur un sol plus pauvre. Il n'y a pas de restanques, cela servait au pâturage. Puis, les restanques reprennent sur l'ensemble du massif jusqu'aux barres rocheuses.

# Exemple de fiche individuelle

## 5. Le vallon Pigros



- Une ouverture du milieu a été effectuée par l'ONF afin de pouvoir faire atterrir un hélicoptère transportant le matériel utile à la construction d'une passerelle au dessus du torrent. On y trouve aussi des arbres à fruits, vestiges d'une vie passée. Mais cela ne semble plus raisonnable de vivre ici.

- Il y a un sentier qui remonte jusqu'à la source aqua Blanca. L'eau qui en sort est blanche.

- Le site de Pigros, comme celui du Vegay sur Aiglun, étaient des sites de production agricole durant l'été. Cette pratique a perduré jusqu'à l'entre deux guerre.

- Le hameau Pigros est en partie en forêt domaniale. L'ONF y a deux ruines. On y trouve encore la présence de canaux d'irrigation, ainsi que des vestiges de jardins. Au centre du village, il y a un tilleul exceptionnel. Pigros était un village saisonnier. L'hiver, il était recouvert par la neige. Les habitants venaient alors pour surveiller les troupeaux et pour les jardins. La vie des gens était admirable.

- Le pont à trois arches, restauré par l'ONF et le Conseil Général est une merveille.

- Les arbres sont alors en mauvais état. Il pousse sur de la marne, ce qui est le pire pour la végétation.

- Le chemin descend par 22 lacets au milieu de restanques plus anciennes. Ici, le peuplement de pins est en fin de vie. Ceux-ci se défilent et font de la microphilie. Ils seront sûrement remplacés par le charme, l'érable, le chêne.

- Les églises de la vallée, vieille de près de 1000 ans sont encore debout, c'est admirable.

- Le pont des trois arches est en fond de vallon. Il aurait pu être en deux arches mais le débit du torrent devait être trop fort. On y trouve des aulnes, des sumacs.

- On est passé d'un pays où tout était utilisé à plus rien.

- En remontant, il y a une ruine domaniale au milieu de restanques sur un sol très pauvre.

- Sous le village, il y a encore des traces de la vigne. On y trouve encore des oliviers au milieu des pins et des chênes. Il y a la source du village d'où l'eau ne sort plus. Elle est accompagnée d'un lavoir. Avec la présence de l'eau, on retrouve les ajoncs.



## Problématiques paysagères soulevées

### Espaces naturels

- Avancée de la forêt / fermeture du paysage
- Disparition des prairies de crête
- Ouverture des milieux
- Dépérissement de la forêt
- Sous exploitation du bois
- Maintien de la biodiversité
- Risque d'incendies

### Agriculture

- Recul des terres agricoles
- Disparition du pastoralisme

### Patrimoine culturel

- Disparition du patrimoine pastoral (Bories, cabanes...)
- Disparition des restanques
- Disparition des hameaux isolés
- Mise en valeur de ponts anciens
- Disparition des jardins de village
- Mise en valeur du patrimoine culturel (églises...)

### Habitat

- Localisation de l'urbanisation future

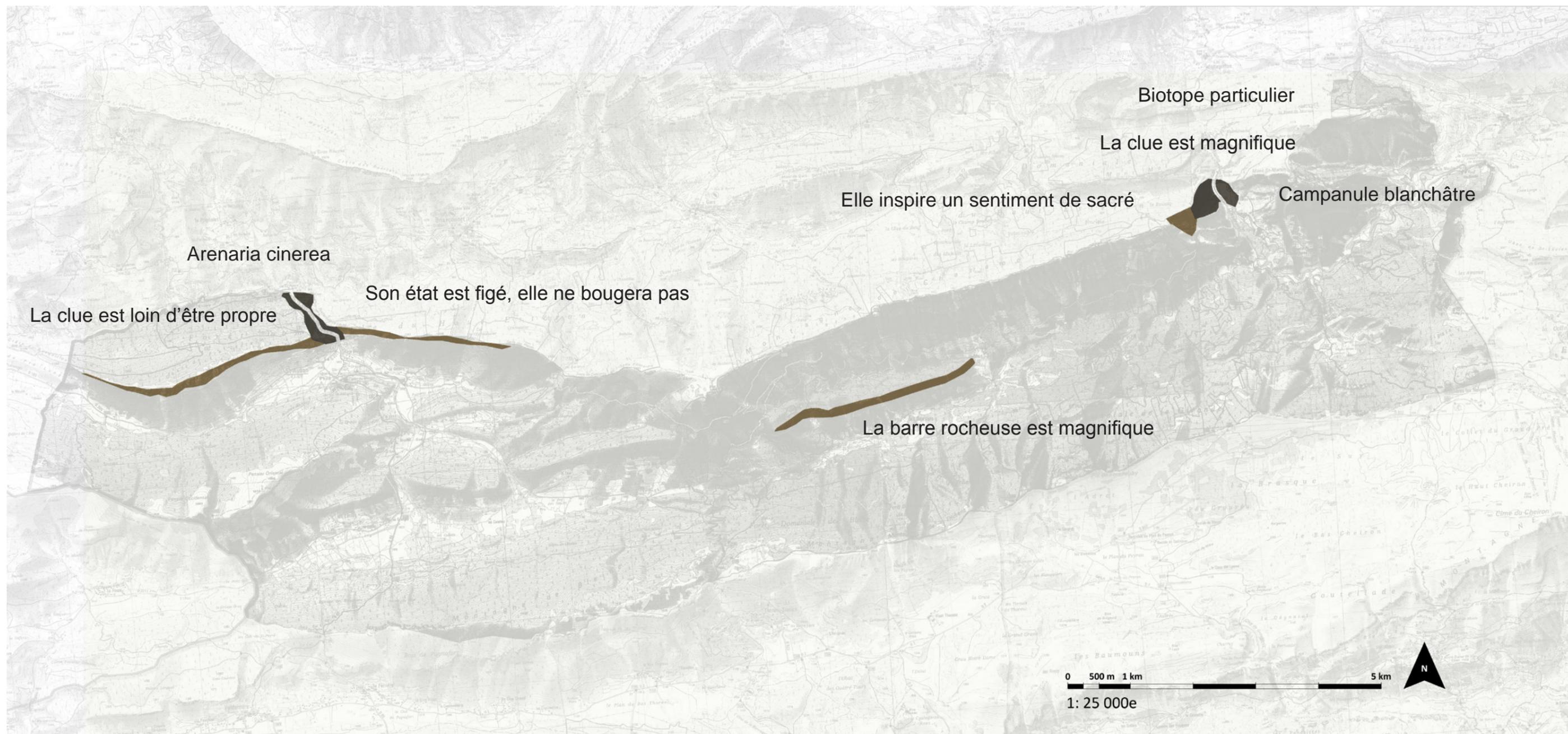
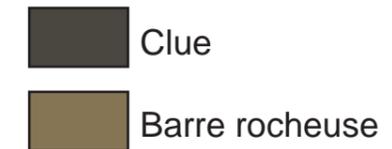
### Tourisme

- Manque d'attractivité touristique
- Mise en valeur des points de vue
- Ouverture du milieu pour accueillir les randonneurs

# Des cartes mentales comme support de discussion

A l'issue de la phase de visites individuelles, différentes cartes mentales, pour une meilleure lisibilité, ont été élaborées. Spatialisant la perception et les informations recueillies auprès des citoyens, elles ont permis, au cours du premier atelier, d'amorcer le débat afin d'évoluer d'une perception individuelle du paysage à une perception commune et partagée.

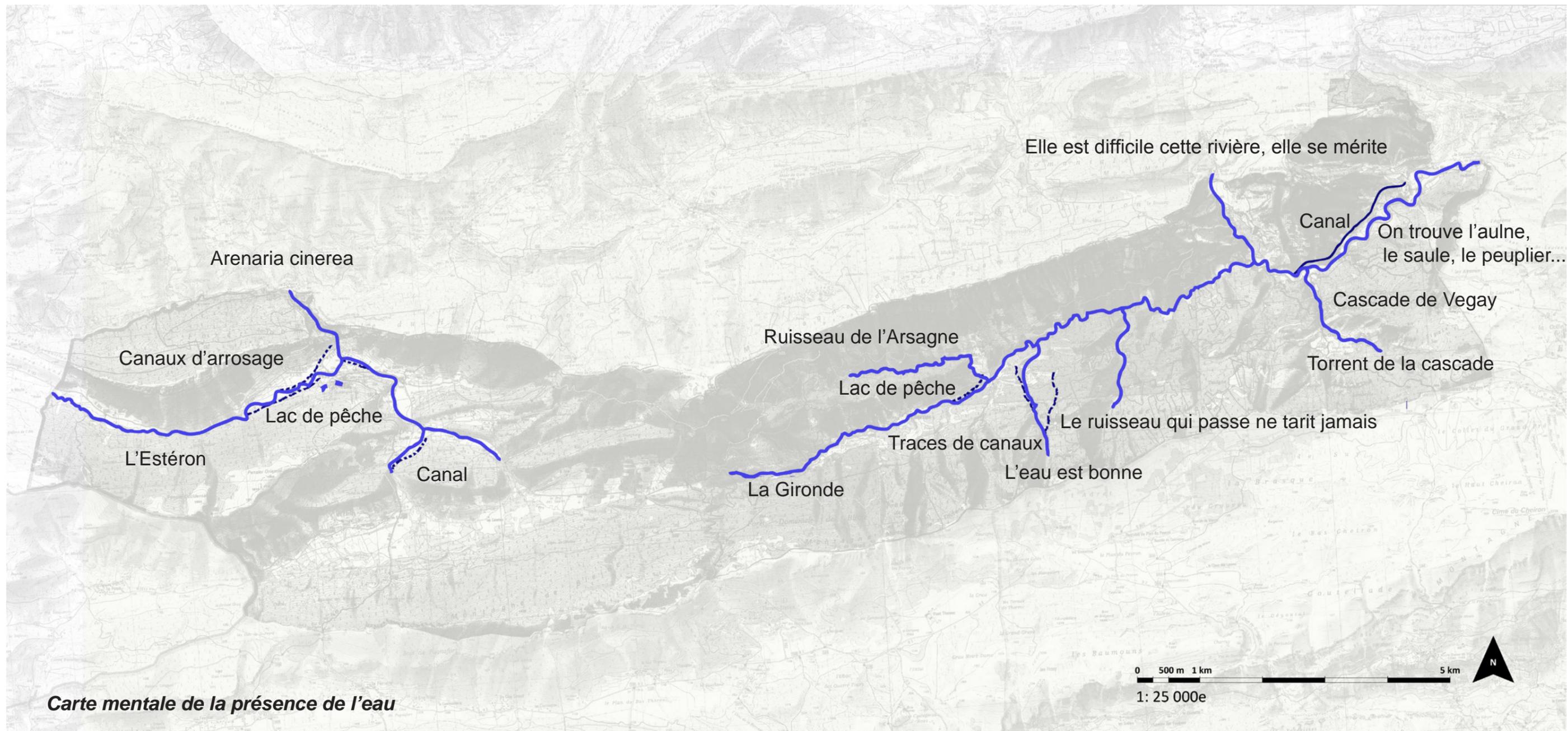
Les cartes reposent sur une perception. Elles ne sont en aucun cas complètes ou justes. Elles restent schématiques mais illustrent le rapport qui existe entre les citoyens et leur territoire.



# Des cartes mentales comme support de discussion



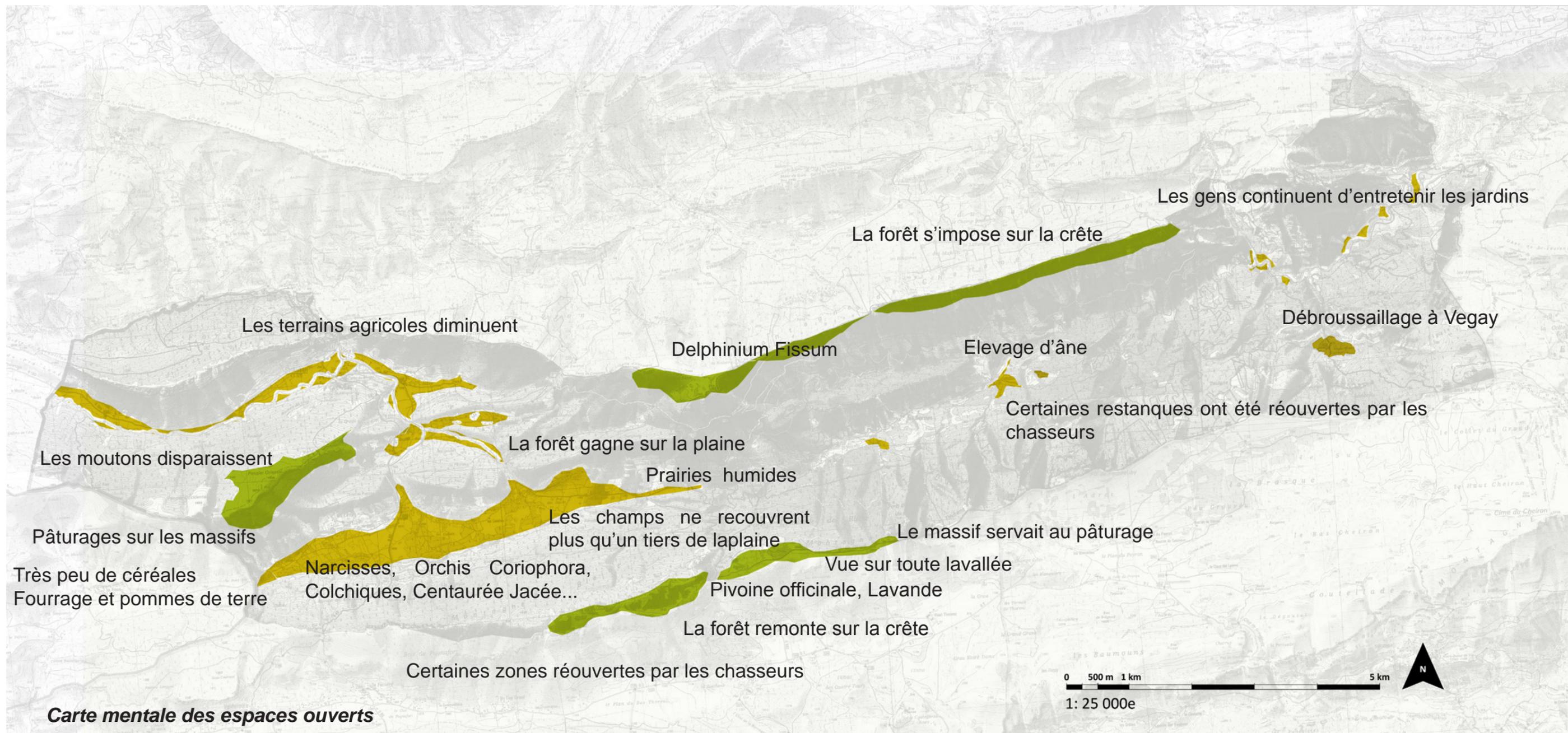
-  Cours d'eau
-  Canaux
-  Anciens canaux



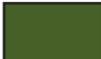
**Carte mentale de la présence de l'eau**

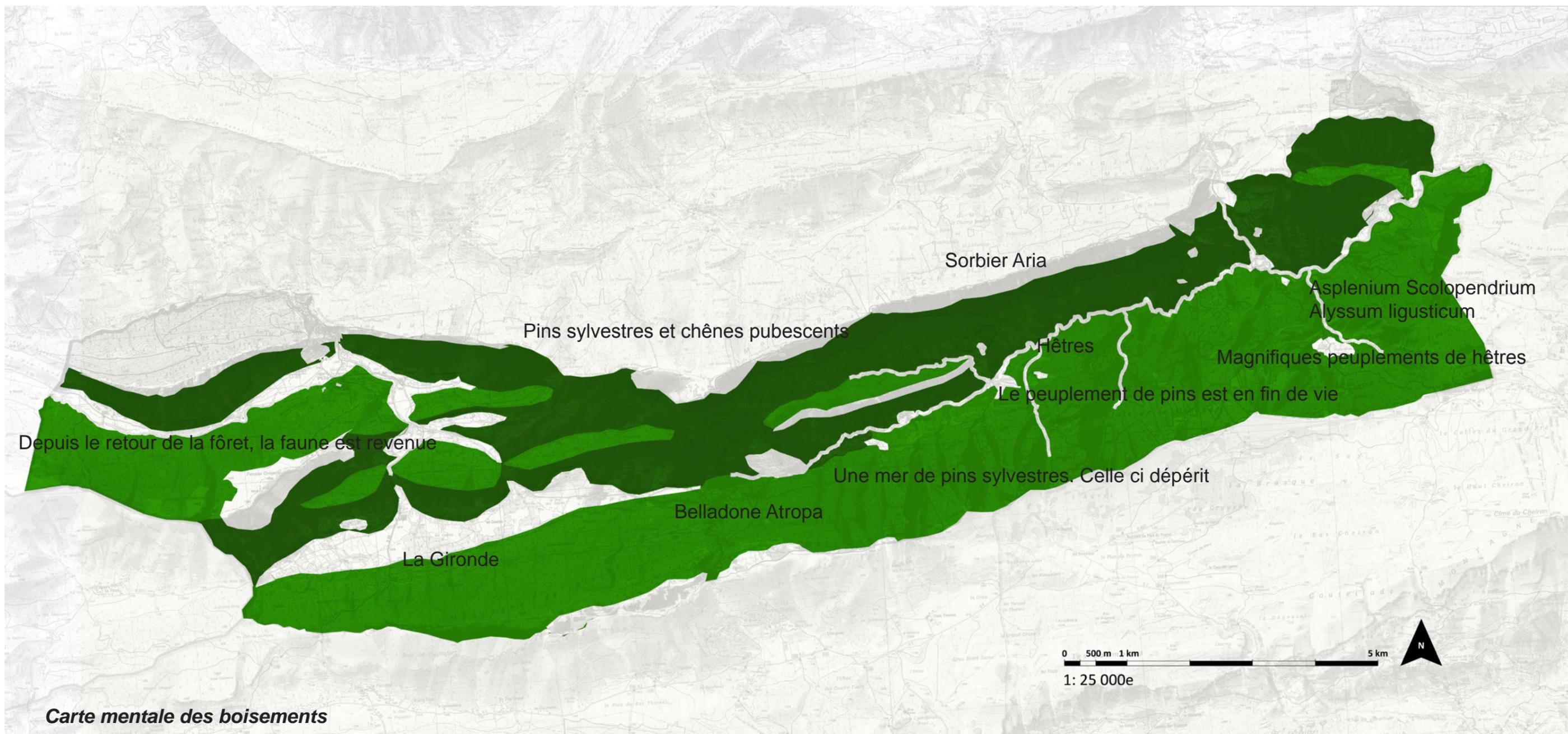
# Des cartes mentales comme support de discussion

-  Espaces ouverts de fonds de vallée
-  Espaces ouverts d'altitude



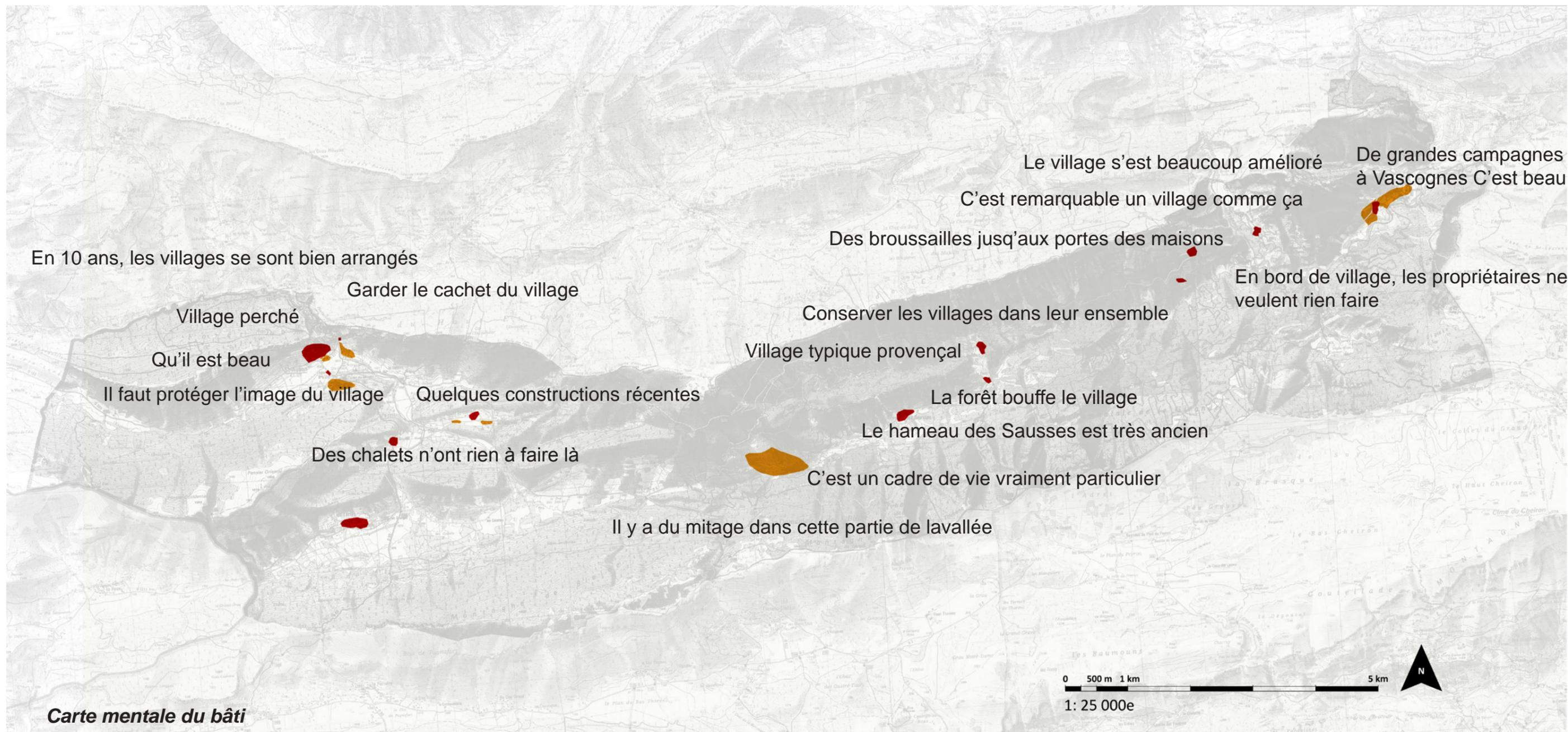
# Des cartes mentales comme support de discussion

-  Boisements d'ubac
-  Boisements d'adret



# Des cartes mentales comme support de discussion

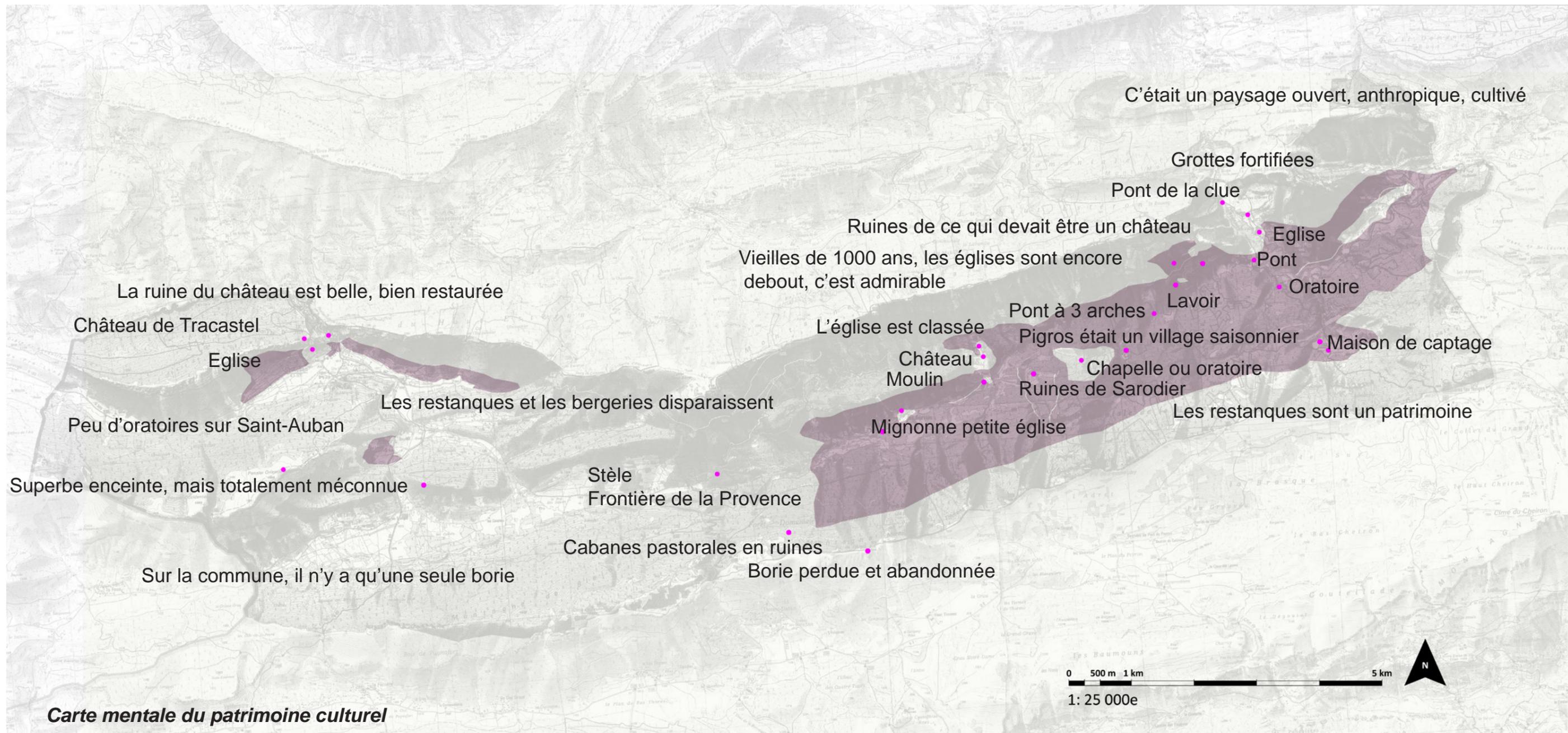
-  Zones bâties anciennes
-  Zones bâties récentes



# Des cartes mentales comme support de discussion



- Restanques
- Patrimoine culturel



# Le tableau AFOM comme outils de structuration du débat



Atouts	Faiblesse	Opportunités	Menaces	Enjeux
<b>Milieux naturels</b>				
Spécificité et diversité de milieux naturels	Fragilité des milieux naturels	Des milieux naturels riches et spécifiques qui participent à l'identité paysagère et culturelle de la vallée	Une perte de biodiversité due à la méconnaissance des milieux	<b>Conservier la diversité des milieux naturels</b>
Symboles d'identité paysagère forts	Méconnaissance des milieux naturels et de la biodiversité			Maitriser la fréquentation des sites fragiles
Réservoir en eau important	Ressource fragile et dépendante de l'action humaine		Abandon des canaux et beals tarissement Obstructions intempestives	Préserver la quantité et la qualité du réservoir d'eau du littoral
Richesse en terme de biodiversité	Surfréquentation de certains milieux	Beauté /sens du sacré	Une perte de biodiversité due à la colonisation du pin sylvestre	
Faible empreise urbaine	Diminution de l'activité agricole et pastorale qui entraine une fermeture des milieux	Attrait touristique certain Retombées économiques	Une perte de biodiversité due à la surfréquentation	Préserver et sensibiliser le public aux enjeux de biodiversité
<b>Nature anthropisée</b>				
Potentiel agricole limité mais existant et diversifié	Colonisation du pin sylvestre	De nouvelles demandes (alimentation bio, plantes à parfum...) en produits locaux et sains	Une uniformisation du paysage due à la colonisation du pin sylvestre	<b>Réouverture des milieux et optimiser l'utilisation des espaces en fonction de leur potentiel agraire</b>
	Recul des terres agricoles	La présence de la côte comme marché locale d'envergure	Manque de volonté et d'ambition politique pour le développement de l'agriculture et de l'élevage	Concertation pour une ré-ouverture des milieux Favoriser l'implantation de jeunes agriculteurs (formation et financements)
Importance des surfaces boisées		Le maintien de l'agriculture et de l'élevage participent à la richesse faunistique et florale	Une déprise de l'agriculture non enrayée	Lever les obstacles fonciers à l'exploitation agricole : rétention foncière et morcellement
		les forêts participent à la régénération des sols		Richesse faunistique et floristique du fait du maintien des espaces ouverts et donc de l'agriculture et du pastoralisme
	Fermeture du paysage	Le développement de la filière bois participent à une redynamisation de l'exploitation forestière	Risque d'incendie des zones boisées	Lutter contre l'uniformisation et la fermeture du paysage
				Développer la syviculture et les filières bois Mixage de l'agriculture et de la sylviculture : agroforesterie
				Puits carbone
<b>Patrimoine culturel</b>				
Architecture et forme d'habitat traditionnelles en villages perchés et hameaux groupés	Enfrichement des bords de village	Des formes d'habitat traditionnelles qui participent à l'identité paysagère de la vallée	Une dégradation de la perception des formes d'habitat traditionnelles due à l'embroussaillage des bords de village	<b>Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel</b>
Richesse importante du patrimoine culturel (églises, oratoires, bergeries, restanques...)	Méconnaissance et disparition de certains patrimoines	Des actions de restauration qui participent au maintien du patrimoine culturel	Une perte de la richesse patrimoniale due à la méconnaissance et à la non valorisation - aculturation	<b>Intégrer les nouvelles constructions au paysage</b>
Processus de restauration du patrimoine entamé	Habitat traditionnel non accessible et non adapté aux nouveaux ménages (occupation, prix...)	Des espaces pouvant supporter une urbanisation nouvelle et intégrée au paysage	Banalisation et dénaturisation du paysage par des constructions récentes inadaptées	Préserver et restaurer les marques de l'homme : restanques, oratoires, chemins et sentiers traditionnels
				Sensibiliser le public au patrimoine architectural Protéger les sites archéologiques
				Partage et dialogue entre les usages, dans le respect du patrimoine



# Mettre en forme un diagnostic partagé

De l'ensemble du travail effectué découle la mise en forme d'un diagnostic partagé. Celui-ci se nourrit alors de la complémentarité de deux approches différentes. La première se base sur la relation des citoyens au paysage, leur perception du territoire et leur prise de position face aux différents problèmes. La seconde permet l'apport de données que l'on pourrait qualifier d'indiscutables, permettant de matérialiser les perceptions, de faire émerger des tendances et d'éclairer le débat.

Ce diagnostic est l'occasion de révéler les différents enjeux qui portent sur le paysage de la vallée. Surtout, il replace l'Homme au cœur des problématiques paysagères.

En effet, le paysage n'est pas une donnée statique, mais le produit toujours en évolution des activités et des pratiques des Hommes. Par ce biais, il est porteur de valeurs culturelles et identitaires très fortes.

Le diagnostic permet de mettre en valeur l'idée d'un équilibre à rechercher entre trois types d'espaces au sein desquels l'Homme prend une place plus ou moins grande:

- **des espaces et milieux naturels:** Fragiles, ils sont particulièrement sensibles aux impacts des activités humaines.

- **des espaces de nature anthropisée:** Résultant de l'action de l'Homme qui les façonnent, ils correspondent aux terres agricoles et à la forêt et sont révélateurs des évolutions fortes de l'économie locale et de l'exploitation du territoire.

- **des espaces bâtis caractéristiques:** Ils marquent une présence urbaine discrète au cœur du territoire, résultant d'une faible densité qui fait de la vallée un cadre de vie particulier.

Le paysage de la vallée se construit donc autour de l'interrelation entre ces trois espaces, porteurs d'enjeux spécifiques.

Le diagnostic met donc en lumière les différents enjeux inhérents à chaque espace, dans une perspective plus globale.



# Une spécificité géomorphologique

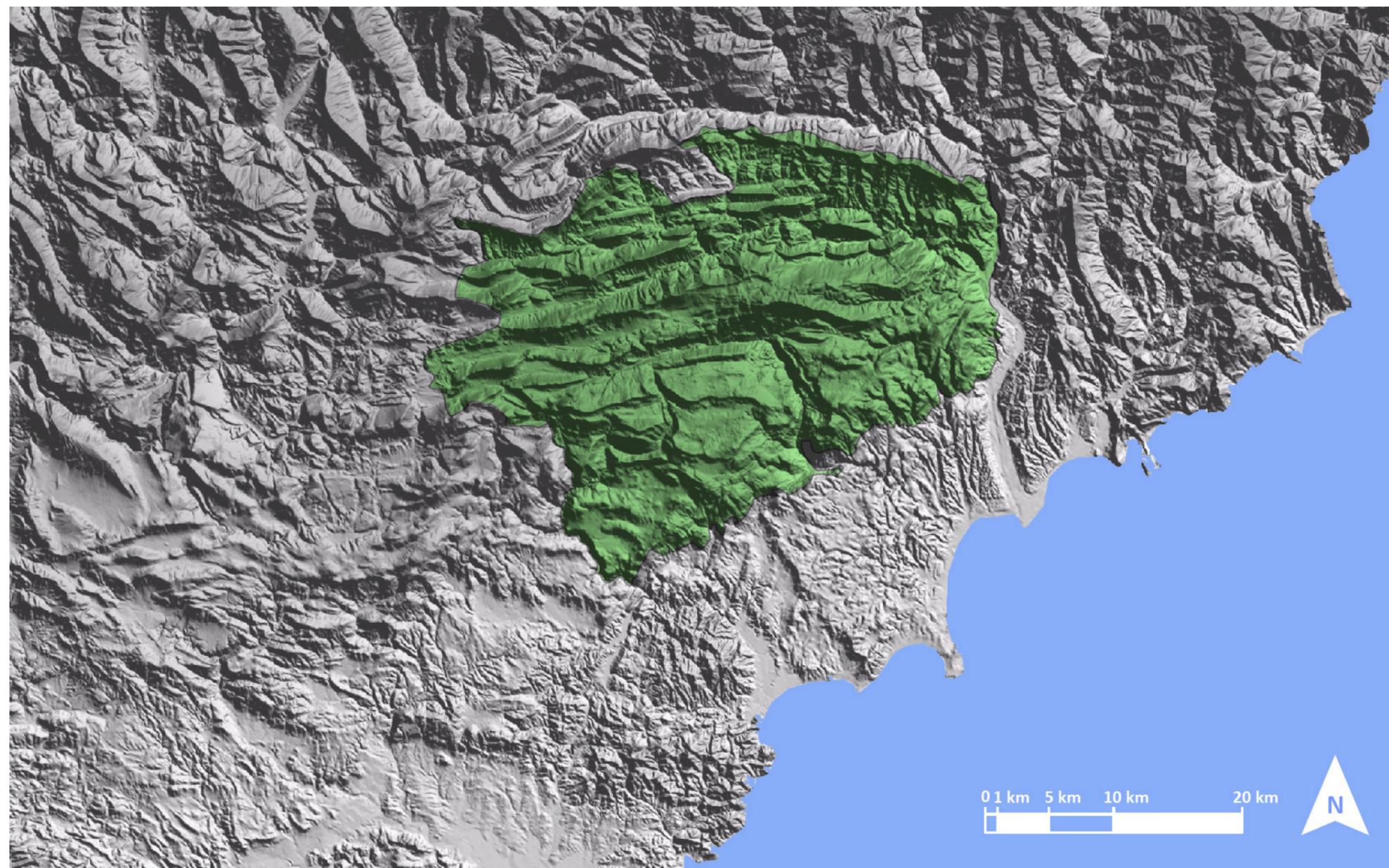
Le territoire du futur Parc Naturel Régional se caractérise par une géomorphologie particulière. Celle-ci s'oppose de manière radicale avec le reste du territoire des Alpes Maritimes.

Le relief du département est orienté généralement dans un axe Nord/Sud, formé des plissements alpins et descendant vers le littoral. Il est particulièrement marqué par la vallée du Var, qui structure de manière forte le relief des Alpes Maritimes et l'ensemble du territoire. Le relief du Haut Pays de Grasse, formé des plissements pyrénéo-provençaux, s'oriente lui dans un axe Ouest / Est.

Si le sud du territoire du futur Parc Naturel Régional est dominé par des plateaux calcaires, le nord est beaucoup plus tourmenté. Il se compose de longues vallées étroites et profondes.

Cette spécificité géomorphologique influence de manière très forte l'organisation de ces territoires, ainsi que le rapport existant entre la bande littoral et le Haut Pays. L'orientation du relief dans un axe Ouest / Est, parallèle à la bande côtière, induit un certain cloisonnement du territoire. En effet, alors que l'ensemble de la bande côtière et du piémont sont tournés vers la Méditerranée, le Haut pays de Grasse en est coupé par les reliefs.

Cette situation géomorphologique a une incidence primordiale sur le territoire du futur Parc Naturel Régional. Il a une incidence sur le climat, sur la biodiversité, sur les modes d'implantation humaine, sur la gestion du territoire. Il a aussi une incidence forte sur l'accessibilité, rendu difficile par ce relief de moyenne montagne.



■ Périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur

*Carte du relief du projet de PNR des Préalpes d'Azur (50 000e)*

# Un socle géomorphologique particulier

## - Un relief structurant à l'échelle de la vallée

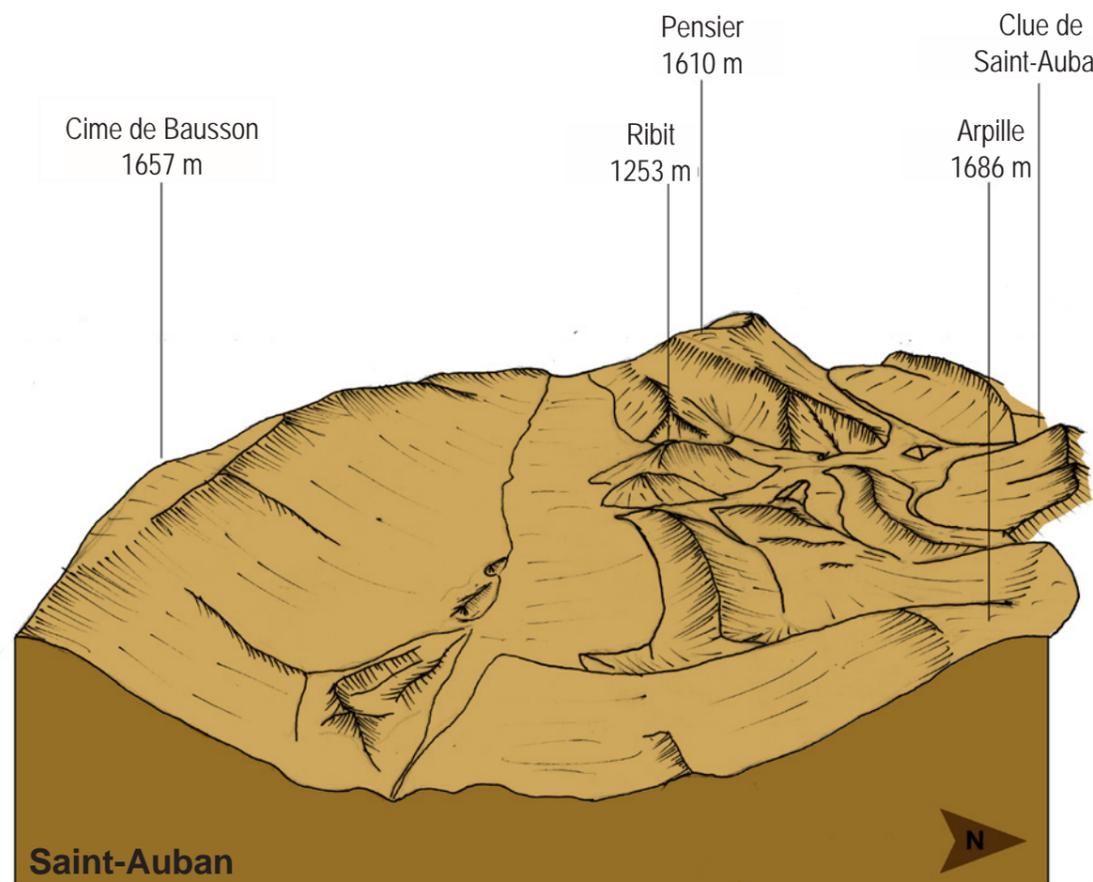
La vallée s'étendant de Saint-Auban à Aiglun, situé au Nord-Ouest du périmètre du futur PNR appartient à l'entité géomorphologique des vallées étroites, orientées dans un axe Ouest/Est. Ce socle structure de manière spectaculaire le paysage et impose un mode d'implantation humaine particulier.

La vallée connaît une amplitude altitudinale importante. Le fond de vallée descend progressivement de 1 100 m d'altitude à son extrémité Ouest à 400 m d'altitude à son extrémité Est. Au Nord, le territoire est structurée par une chaîne de massifs comprenant l'Arpille, qui domine la vallée à 1686 m d'altitude, la Montagne du Charamel et le Mont Saint-Martin. Au Sud, ce sont les montagnes de Bleine, de Thorenc et du Bas Cheiron qui délimitent la vallée.

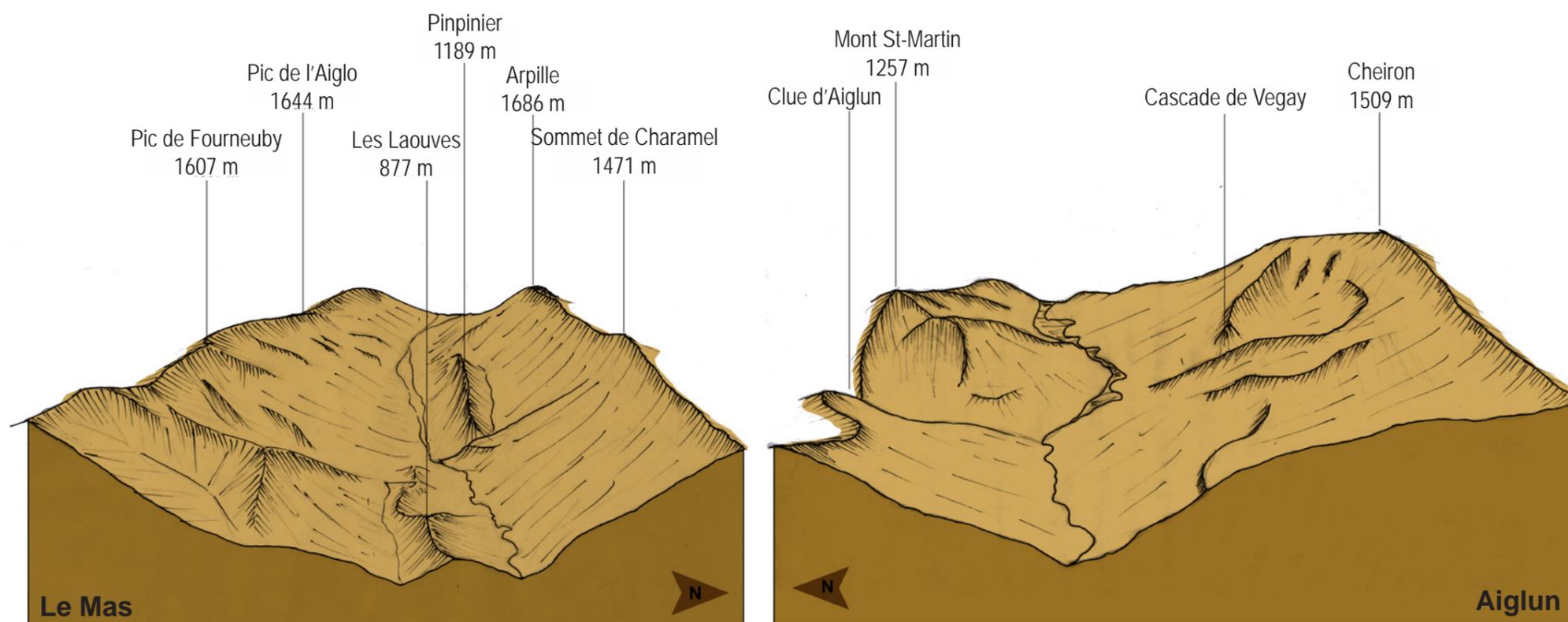
Le relief de la vallée se caractérise, d'une façon globale, par :

- un ubac aux pentes plus ou moins modérées
- un fond de vallée étroit
- des reliefs intermédiaires
- un adret abrupt, dominé par des barres rocheuses calcaires
- des clues qui percent de manière spectaculaire les massifs en adret

Le relief est donc particulièrement difficile pour l'implantation humaine. Les zones planes sont rares. Néanmoins, la commune de Saint-Auban se démarque par un fond de vallée beaucoup moins accidenté, offrant ainsi des opportunités, notamment agricoles, dont ne peuvent jouir les communes du Mas et d'Aiglun.



Coupes-perspectives du relief de la vallée



# Un socle géomorphologique particulier

## - Un paysage minéral emblématique

Au-delà de la structure globale du relief, l'identité paysagère de la vallée est marquée fortement par des formations géomorphologiques caractéristiques.

Les clues de Saint-Auban et d'Aiglun sont une des bases identitaires et symboliques de la vallée. Elles résultent de l'action de l'eau de l'Estéron qui, au fil du temps, a creusé de manière spectaculaire les reliefs d'adret. Cette érosion a alors formé des gorges étroites structurées par de hautes falaises abruptes, où s'écoulent les eaux tourmentées du cours d'eau.

Cette formation géologique emblématique représente aussi un milieu particulier qui participe à la richesse de la biodiversité de la vallée. En effet, les clues accueillent des plantes rares ou endémiques, telles que l'*Arenaria cinerea*, la *Campanule Blanchâtre* ou encore le *Myosotis des grottes*.

Cette formation particulière est, en revanche, fortement fréquentée par les amateurs de canyoning et d'escalade, ce qui en fait un milieu fragile.

Les barres rocheuses calcaires, qui surplombent les adrets, ont aussi, un impact paysager et identitaire fort. Ce sont des formations géologiques particulières caractéristiques des vallées étroites des Alpes-Maritimes, issues du chevauchement des feuilles géologiques.

Surplombant des prairies de crêtes en voie de fermeture, leur impact visuel et leur place dans le paysage tend à régresser.



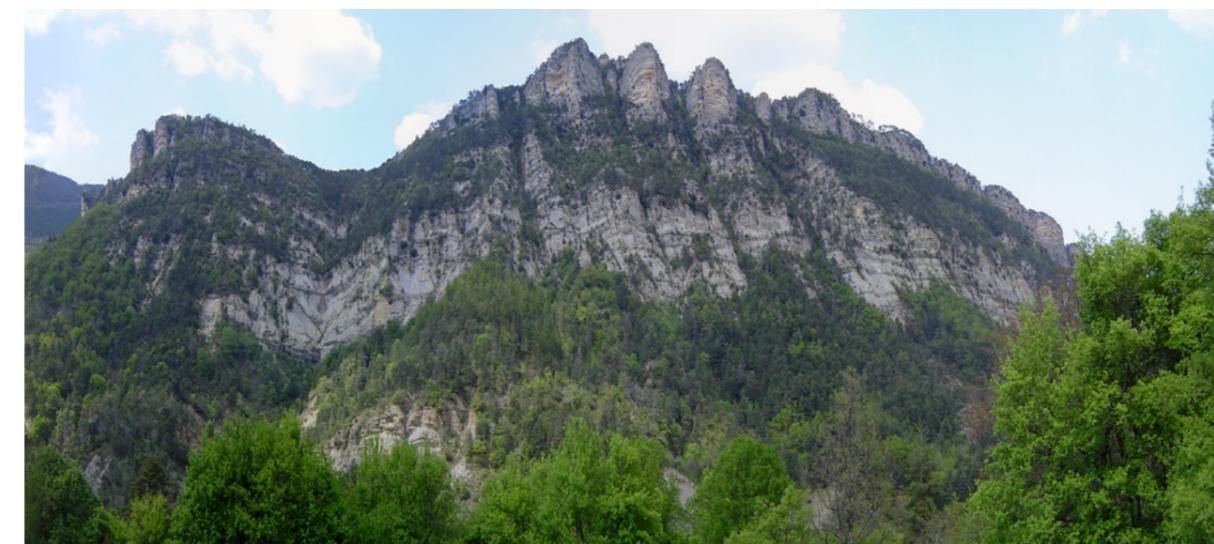
**1: Clue de Saint-Auban**



**2: Clue d'Aiglun**



**3: Barre rocheuse - Le Mas**



**4: Barre rocheuse - Les Sausses**

# Une richesse primordiale en eau à préserver

## - Le château d'eau de la Côte d'Azur

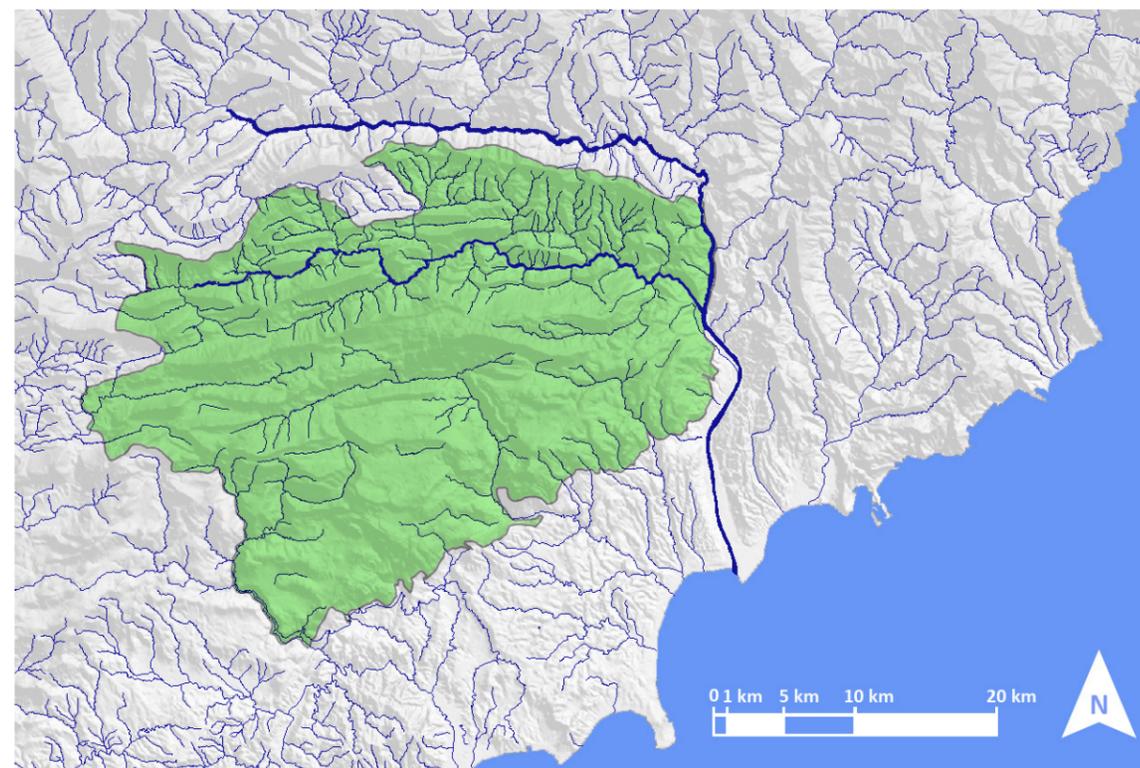
Le lien qui unit la Côte et le Haut-pays vis à vis de la ressource en eau est primordiale. En effet, la richesse de la côte dépend fortement des apports hydrologiques venant des massifs. Cette réserve du haut-pays se caractérise par les eaux de surface, mais aussi par les grandes masses d'eau souterraines.

Le Nord-Ouest du futur PNR, dont fait partie la vallée s'étalant de Saint-Auban à Aiglun est la région connaissant les plus fortes précipitations annuelles, avec plus de 1400 mm. Néanmoins, ces précipitations sont saisonnières, et le niveau des cours d'eau varie au cours de l'année.

L'Estéron et son bassin versant, formé de cours d'eau réguliers comme la Gironde et de torrents saisonniers, s'imposent alors comme un des principaux affluents du Var et donc de l'alimentation en eau de la côte.

L'apport en eau provient aussi des masses d'eau souterraines. Cette richesse provient de la nature du socle géologique. Formé principalement de sédiments calcaires du Jurassique et du Crétacé de type karstique, le socle du haut-pays est formé de vastes cavités souterraines accueillant de grandes quantités d'eau.

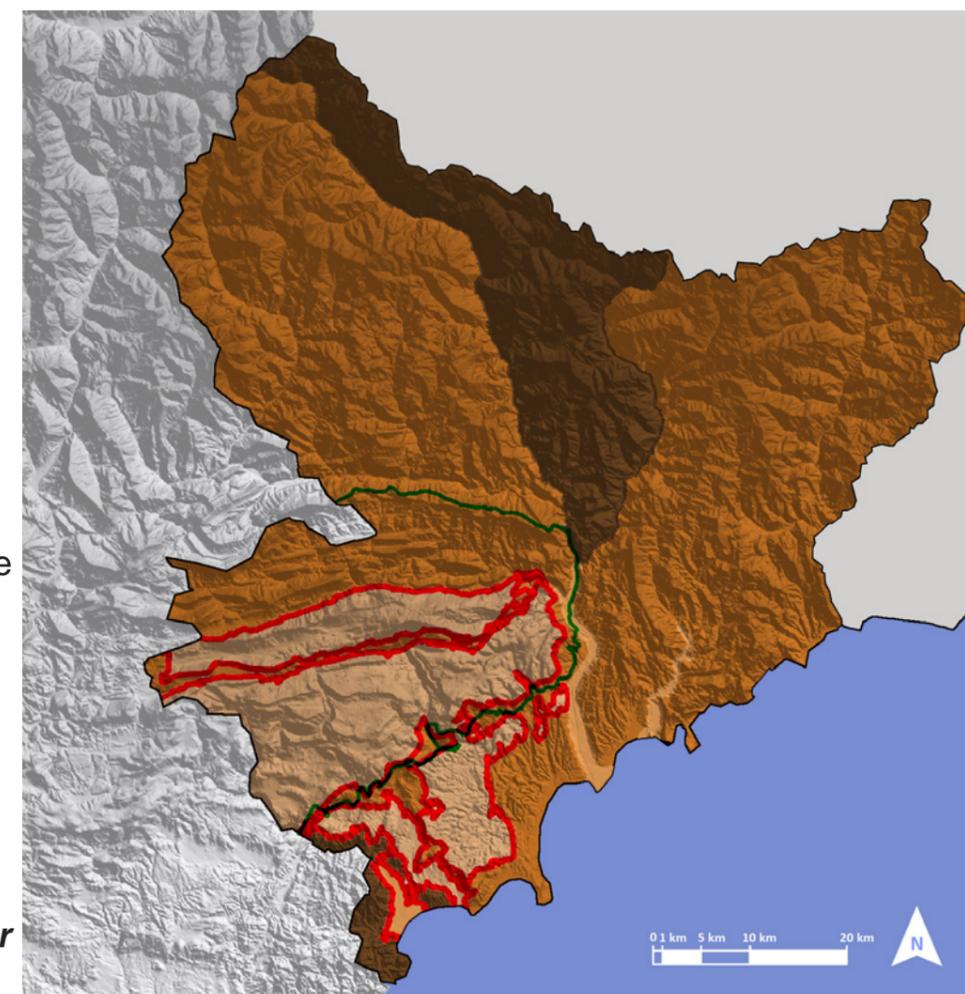
Néanmoins, la nature calcaire du sol induit des risques quant à la qualité de l'eau. En effet, le calcaire ne filtre pas les eaux pénétrant dans le sol. Cette réalité doit donc être prise en compte dans la gestion du sol et des activités dans le haut-pays, les conséquences, quant à la qualité de l'eau, étant locales mais aussi plus globales.



■ Périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur  
 — Cours d'eau

**Hydrologie de la Côte d'Azur**

- Alluviale
- Intensément plissée
- Socle
- Karst
- Masse d'eau fortement exploitée
- Périmètre du projet de PNR des Préalpes d'Azur



**Typologie des masses d'eau souterraine de la Côte d'Azur**  
 source: ARPE

# Une richesse primordiale en eau à préserver

## - Un potentiel à l'échelle de la vallée

La présence de l'eau est importante dans la vallée. Son système hydrologique se structure autour de l'Estéron. Néanmoins, il ne coule pas sur l'ensemble de la vallée. Présent à Saint-Auban, il quitte la vallée par la clue pour rejoindre la vallée adjacente. Repassant la Montagne du Charamel par la clue d'Aiglun, il reprend son cours dans la vallée. La forme des reliefs structure le réseau hydrologique.

L'Estéron possède alors deux bassins versants différents dans la vallée. Le premier se concentre à l'Ouest, sur la commune de saint-Auban. Le second, qui s'articule autour de la Gironde,

se situe sur une large partie Est, sur les communes du Mas et d'Aiglun.

L'eau descend des massifs et se concentre dans les fonds de vallées, ce qui induit une graduation du plus sec au plus humide. L'apport en eau par les torrents varie selon leur localisation et selon la saison. En effet, de nombreux torrents ne sont que saisonniers et s'assèchent durant l'été. Les torrents réguliers se localisent presque exclusivement en ubac. Là encore, la présence de l'eau a un impact sur la végétation et sur les potentialités liées notamment à l'agriculture.

-  Cours d'eau permanents
-  Cours d'eau saisonniers
-  Plans d'eau



# Une richesse primordiale en eau à préserver

## - Une diversité de formes



Au cœur de la vallée, l'eau prend différentes formes, parfois spectaculaires. Sa présence est alors parfois visible, ressentie, devinée, proche ou lointaine.

Site classée, la cascade de Vegay, à Aiglun, est sans conteste la forme la plus impressionnante que prend l'eau dans la vallée, en compagnie des cluses. Elle est haute de 140 m.

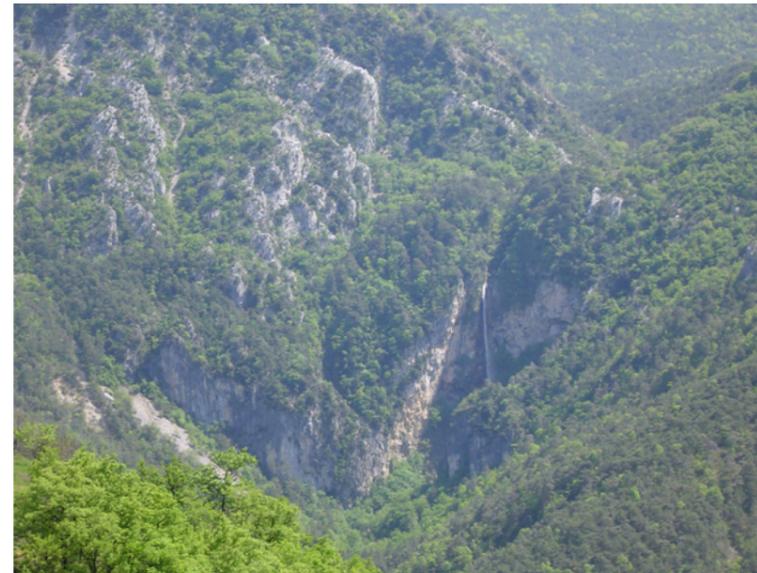
Dans la plaine de Saint-Auban, la présence de l'eau s'aperçoit à travers la ripisylve qui l'accompagne. Ce sont donc les arbres spécifiques aux milieux humides qui marquent de manière forte la présence du cours d'eau dans un paysage ouvert.

La Gironde et l'Estéron, sur les communes du Mas et d'Aiglun, sont particulièrement difficiles d'accès, sauf en de rares endroits. L'eau semble alors plus lointaine. Elle se ressent, s'entraperçoit entre les boisements denses. Elle s'entend.

Les torrents descendent des massifs au milieu d'un couvert végétal dense. Certains sont réguliers, mais la grande majorité s'assèche durant l'été.

Les plans d'eau sont très rares dans la vallée. Seuls les lacs de Saint-Auban représentent l'eau calme et dormante.

L'eau s'accompagne d'une végétation particulière, que l'on ne peut trouver autrement dans une région de type méditerranéen. Le peuplier, l'aulne, le noisetier, l'érable, le sureau, sont autant d'arbres qui marquent la présence de l'eau. Les ripisylves qui accompagnent les cours d'eau représentent un patrimoine en terme de biodiversité particulièrement important dans ce type de région.



**1: Cascade de Vegay Aiglun**



**2: Esteron - Aiglun**



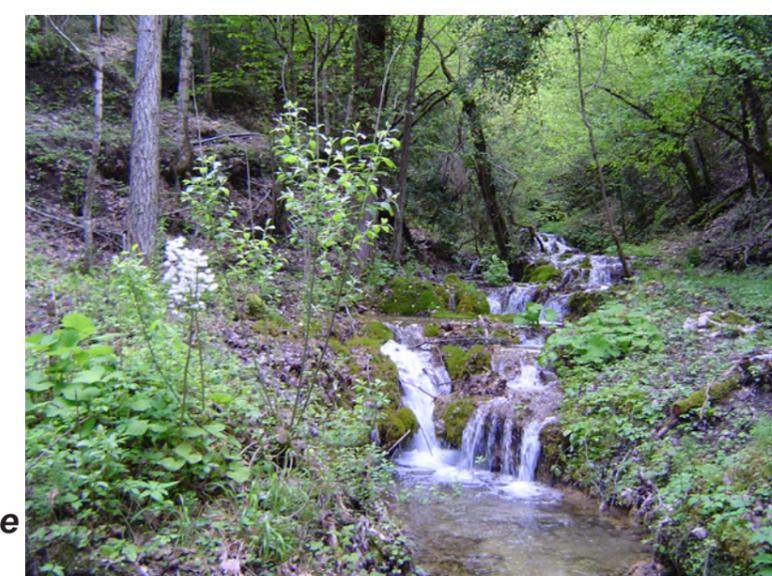
**3: Gironde - Le Mas**



**6: Lac de Saint-Auban**



**5: Esteron - Saint-Auban**



**6: Torrent de la Combe Le Mas**

# Une biodiversité exceptionnelle menacée

## - La particularité biogéographique des Alpes-Maritimes



A la rencontre entre les Alpes et la Méditerranée, le département des Alpes-Maritimes possède une spécificité en termes de biodiversité exceptionnelle.

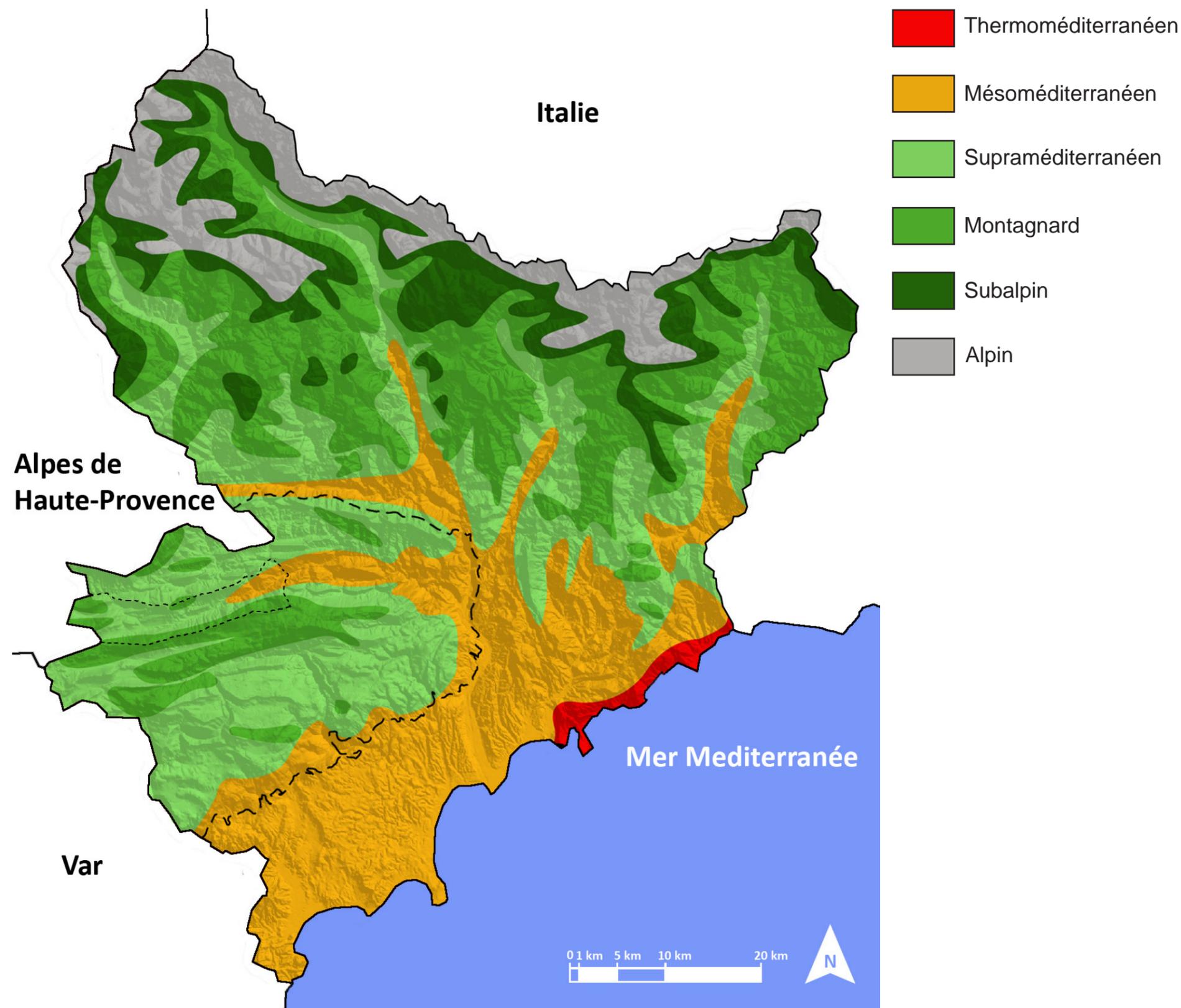
Cette particularité s'explique par la relation qui existe entre le relief et la mer. Le relief des Alpes permet de protéger la côte des vents froids venant du Nord. De plus, le relief, sur une distance minime, connaît des variations d'altitude très importantes. A cela s'ajoute la douceur qu'apporte la présence de la méditerranée. De la rencontre de ces deux phénomènes, découle la présence des sept étages de végétation que l'on trouve sur l'ensemble du territoire français, l'étage nival, très circonscrits n'étant pas représenté sur la carte.

Cette situation géographique permet la présence de 3268 espèces végétales, soit 60% de la flore française. La richesse en terme de biodiversité est donc remarquable et ne se retrouve, en France, seulement qu'en Corse. Cette biodiversité découle donc de la complémentarité des différents étages.

La présence de ces sept étages est aussi un atout particulièrement intéressant au point de vue de l'agriculture. Ils peuvent permettre une diversité de production importante, chaque étage pouvant offrir des modes de cultures différents.

L'agriculture des Alpes-Maritimes peut donc se penser dans une complémentarité des espaces pour une production diversifiée. Cette complémentarité peut aussi se concevoir en termes de temporalité. Ainsi, entre différents étages, les périodes de productions sont différentes pour une même culture.

La mise en relation des différents espaces peut donc favoriser une agriculture diversifiée aux temporalités complémentaires.



Carte des étages de végétation des Alpes-Maritimes

# Une biodiversité exceptionnelle menacée

## - Des milieux dépendant de l'action de l'Homme

La vallée s'inscrit pleinement dans cette diversité départementale des étages de végétation. En effet, trois étages différents sont présents au sein de cette même entité géographique, ce qui est un atout particulièrement fort et rare. La présence de ces différents étages apporte une diversité naturelle exceptionnelle au sein de la vallée et une évolution forte de la végétation sur une distance réduite. Cela apporte une variété de paysage végétal exceptionnelle.

Cette diversité naturelle est renforcée par la variété de milieux que l'on trouve au sein de la vallée. Ainsi, le maintien de la biodiversité de la vallée dépend directement de cette diversité de milieux. Or, cette diversité est fragile et dépend directement de l'action de l'Homme. Il participe au maintien des milieux ouverts, à l'entretien des boisements. La richesse de la biodiversité de la vallée est soumise au maintien d'une certaine forme d'activité humaine sur le territoire.

 Cours d'eau et ripisylve

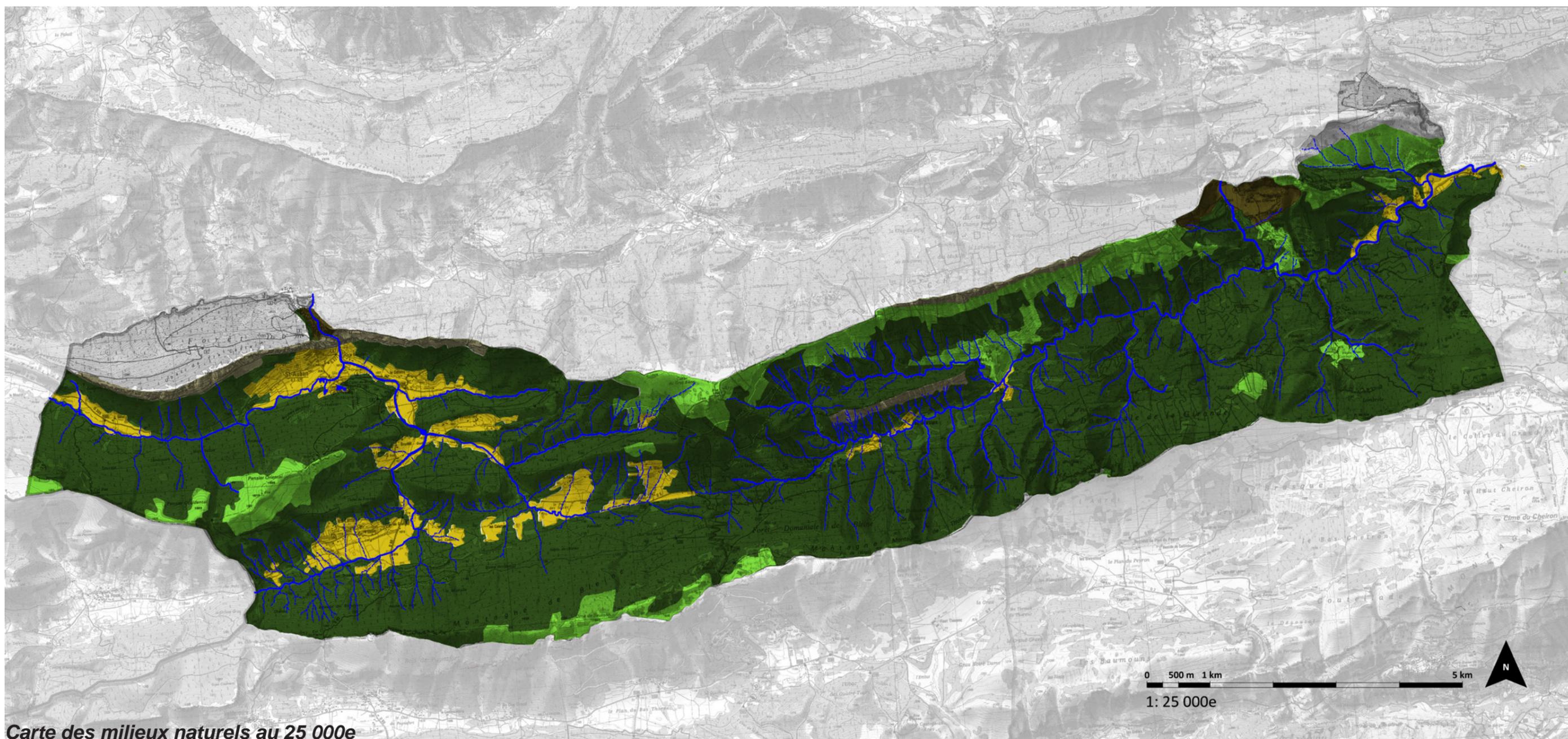
 Milieu ouvert de fond de vallée (cultures et prairies)

 Clue

 Barre rocheuse

 Milieu ouvert d'altitude (prairies rocailleuses)

 Milieu fermé (boisements)



Carte des milieux naturels au 25 000e

# Une biodiversité exceptionnelle menacée

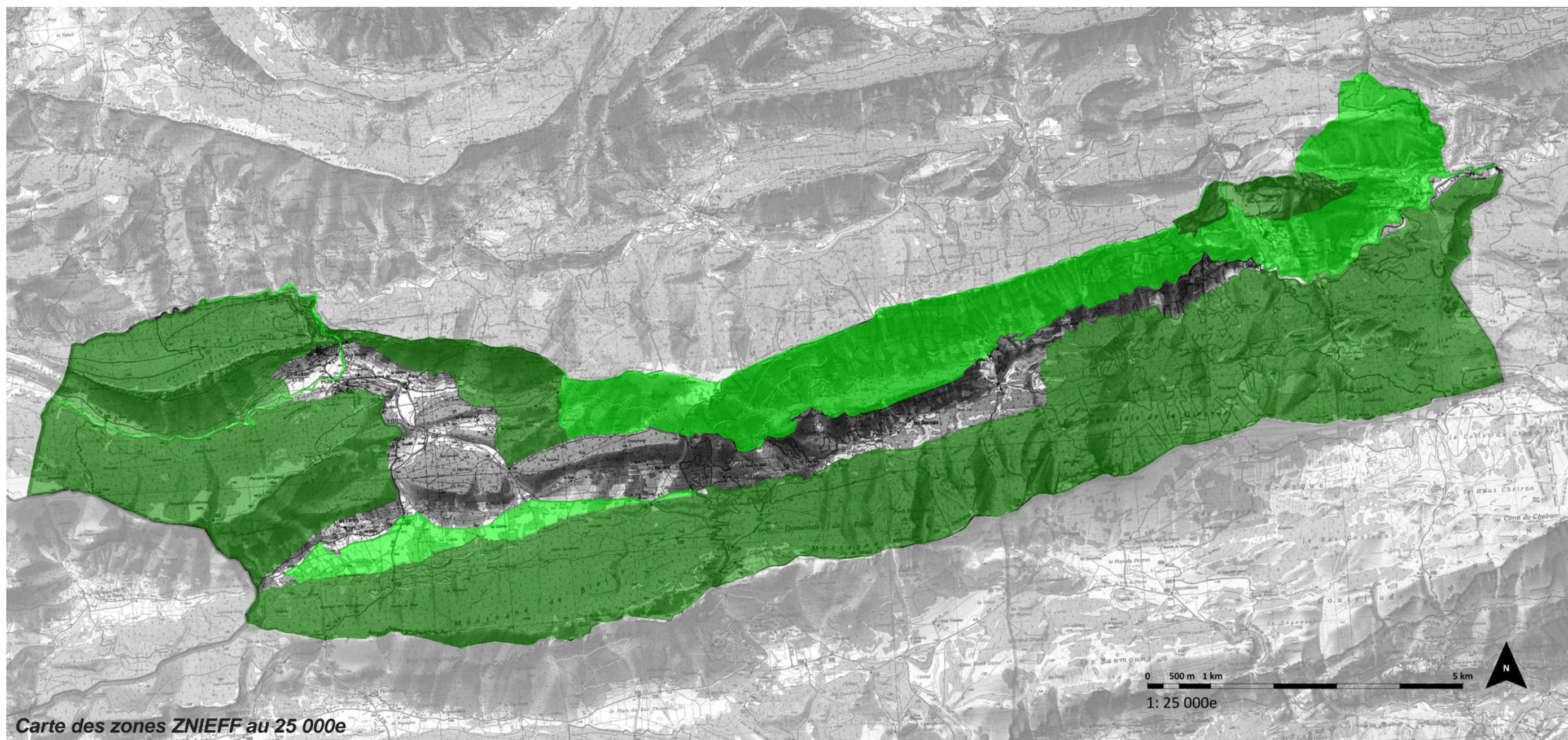
## - Une richesse reconnue mais peu protégée

Les zones ZNIEFF n'ont qu'une faible portée juridique en termes de protection. Elles doivent seulement être prises en compte dans tout projet d'aménagement du territoire.

Elles sont, en revanche, un indicateur efficace de la richesse naturelle présente. Une très large part du territoire de la vallée est classée en ZNIEFF, ce qui induit une richesse floristique et faunistique de grande qualité. Il est surtout intéressant de voir que ces zones s'appliquent à différents milieux. Cours d'eaux, cluses, boisements d'ubac et d'adret, plaines de fond de vallée, prairies de crête. C'est l'ensemble de ces milieux qui, par leur

variété et leurs inter relations, participent à la grande richesse de la biodiversité de la vallée. Le maintien de ces différents milieux est donc capital et dépend largement de l'action de l'Homme.

Aujourd'hui, il n'y a pas de zone Natura 2000 au sein de la vallée. Un projet est à l'étude afin de protéger de manière plus forte la richesse faunistique et florale.



Carte des zones ZNIEFF au 25 000e



Une nature anthropisée en forte mutation

# Un passé agricole fort

Au début du XXe siècle, les terres servant à la production agricole et pastorale recouvrait l'intégralité du territoire.

Les exploitations étaient familiales, de petites tailles et la production était pratiquement exclusivement alimentaire et répondait aux besoins de la famille. Le système agricole était structuré pour l'autosubsistance des familles. La production était diversifiée afin de répondre à l'ensemble des besoins. Chaque famille cultivait les céréales, faisait du maraichage, des vergers.

Les terres incultes servaient au pâturage des petits troupeaux familiaux. L'élevage était principalement ovin et caprin, même si la commune de Saint-Auban accueillait quelques troupeaux de bovins.

Face à la difficulté du relief, l'Homme a façonné, au fil des ans, les pentes. De nombreuses restanques recouvraient le territoire, alimentées en eau par un réseau de canaux.

Les prairies de crêtes servant au pâturage des troupeaux étaient aussi exploitées pour la cueillette de la lavande.

Il y avait véritablement une complémentarité entre les différentes terres exploitées. Les terres d'adret, plus sèches, servaient à des cultures peu exigeantes tels que les pois chiches. En ubac, où l'hiver est plus dur, il y avait surtout du maraichage, profitant d'une plus grande présence de l'eau. Il y avait des migrations saisonnières dans la vallée, entre les villages perchés et les habitations d'ubac, accueillant les agriculteurs durant les beaux jours.

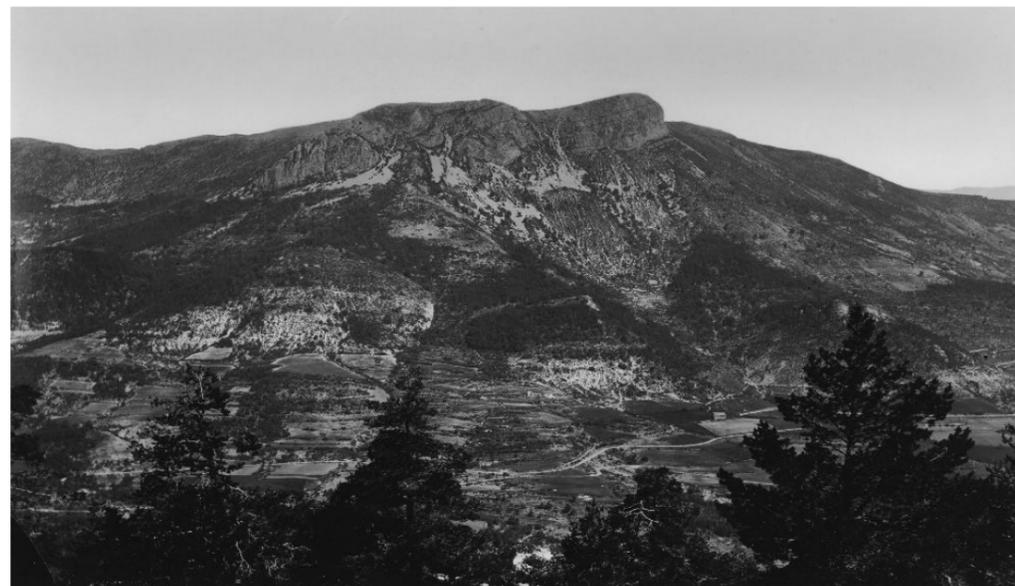
Il y avait donc une exploitation de l'ensemble du territoire. On peut même parler de surexploitation. La forêt n'était plus que résiduelle. La vallée était alors soumise à une forte érosion des sols.



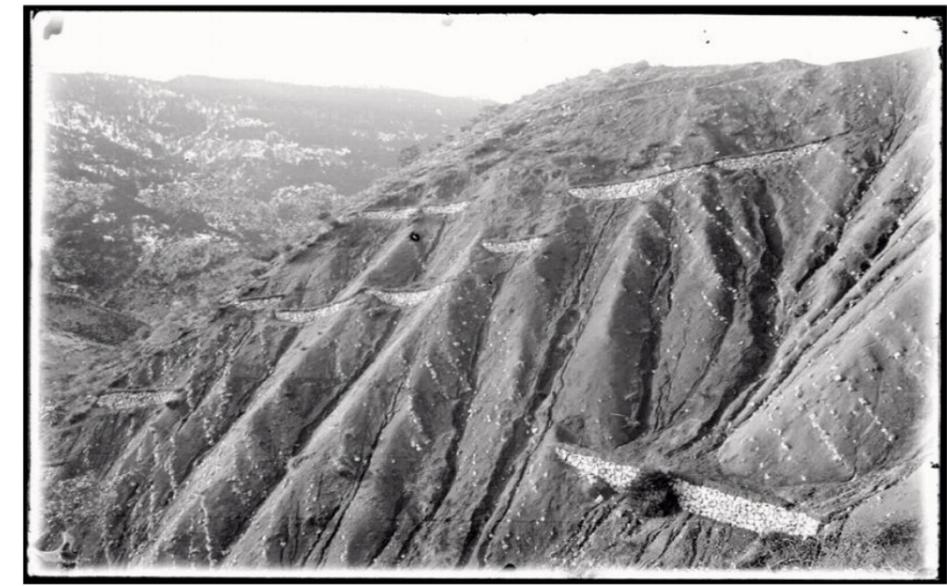
**1: Verger de fond de vallée - Aiglun - Début XXe siècle**  
source: Archives Départementales



**2: Restanques aménagées en adret - Le Mas**  
**Début XXe siècle**  
source: Archives Départementales



**3: Fond de vallée cultivée - Le Mas - Saint-Auban**  
**Début XXe siècle**  
source: Archives Départementales



**4: Aménagement contre l'érosion du sol - Le Mas**  
**Début XXe siècle**  
source: Archives Départementales

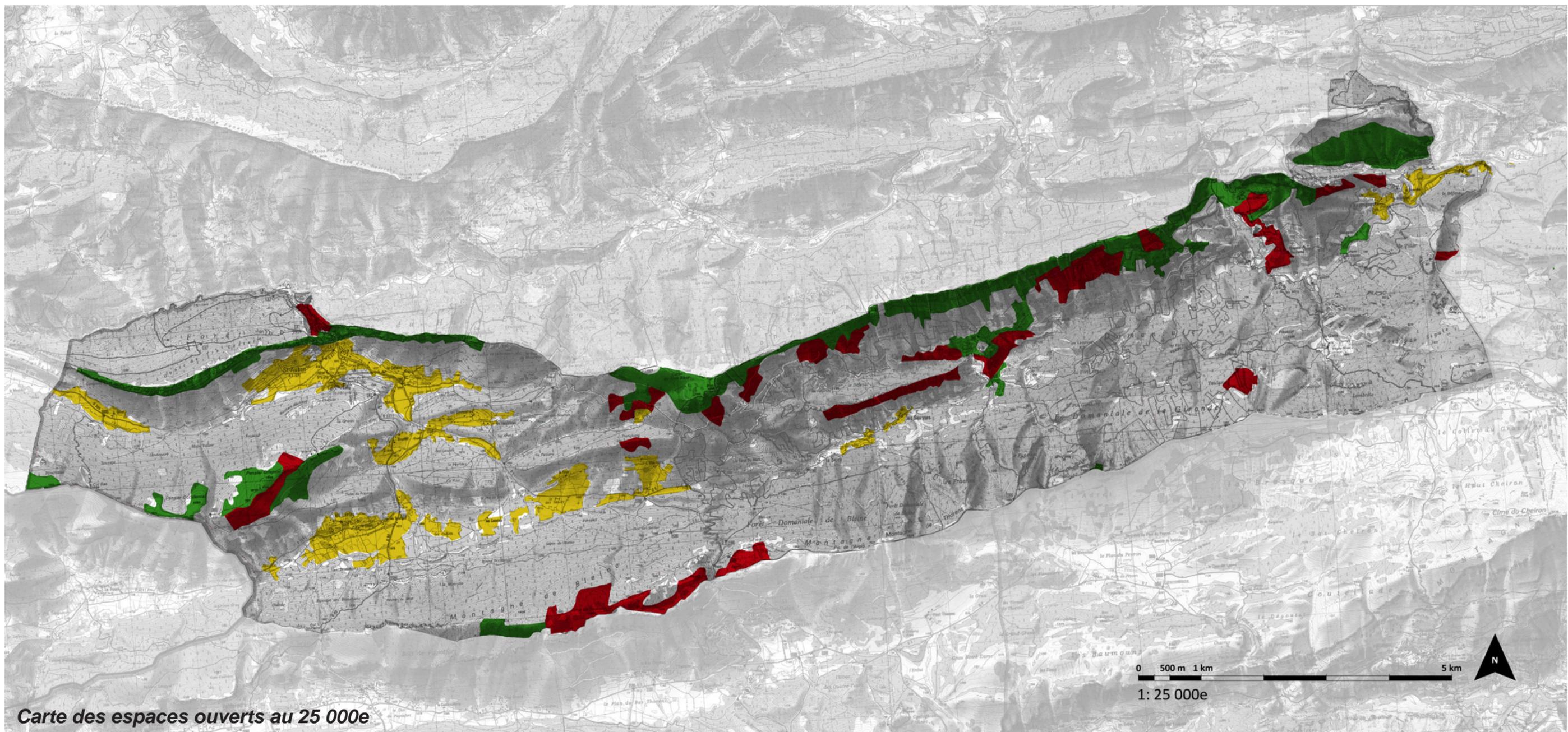
# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

Le maintien des paysages ouverts, au cœur de la vallée, est un enjeu particulièrement fort de ce territoire. Espaces ô combien complexes, à l'équilibre fragile, ils tendent à disparaître progressivement. En effet, l'avancée de la forêt sur l'ensemble du territoire est une tendance forte. Mis à part sur la commune de Saint-Auban, où les espaces ouverts se maintiennent difficilement, le paysage de la vallée se referme. Cette évolution est, sans aucun doute, la plus spectaculaire au cours du dernier siècle. Le recul des espaces ouverts est directement lié à une déprise agricole qui touche fortement le territoire. Face à l'exode rural qui a touché la vallée, face aux nouvelles exigences

agricoles en matière de marchés, de coûts, de modes de productions, l'agriculture de la vallée a pratiquement disparu.

Le maintien des espaces ouverts est un enjeu multiple. C'est tout d'abord un enjeu économique et social qui doit permettre de conserver une activité agricole sur le territoire. C'est aussi un enjeu en termes de biodiversité. Les espaces ouverts participent à la diversité des milieux. Enfin, le maintien des espaces ouverts participe à la diversité des paysages et s'impose contre la banalisation du territoire face à l'avancée du pin sylvestre.

-  Espaces de fond de vallée ouverts
-  Landes et prairies d'altitude
-  Espaces ouverts en voie de fermeture



# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

## - Un contexte cadastral hérité



Dans la vallée, le contexte cadastral est particulièrement difficile et s'impose comme un frein à la revalorisation de l'agriculture, mais aussi de la sylviculture.

Le découpage cadastral est hérité d'un mode de fonctionnement du territoire qui est aujourd'hui révolu. Formé de petites parcelles adaptées à l'autosubsistance familiale, réparties sur l'ensemble de la commune afin d'être complémentaires, partagées à la suite de différentes successions, elles ne sont en aucun cas adaptées à une agriculture contemporaine et favorise la fermeture du paysage. La vallée n'a jamais connu

de remembrement.

De plus, il existe un rapport très fort des habitants à leur patrimoine foncier. Attachés à leur terre, ils refusent souvent de vendre ou d'échanger leurs parcelles dans une perspective de remembrement. Même si celles-ci ne sont plus exploitées, de nombreux propriétaires refusent de louer à un nouvel exploitant. Enfin, de nombreux propriétaires n'habitant plus dans la vallée se désintéressent de ce patrimoine. Parfois, ils oublient même son existence.

— Limite cadastrale



0 500 m 1 km 5 km

1: 25 000e

Carte des parcelles cadastrales au 25 000e

# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

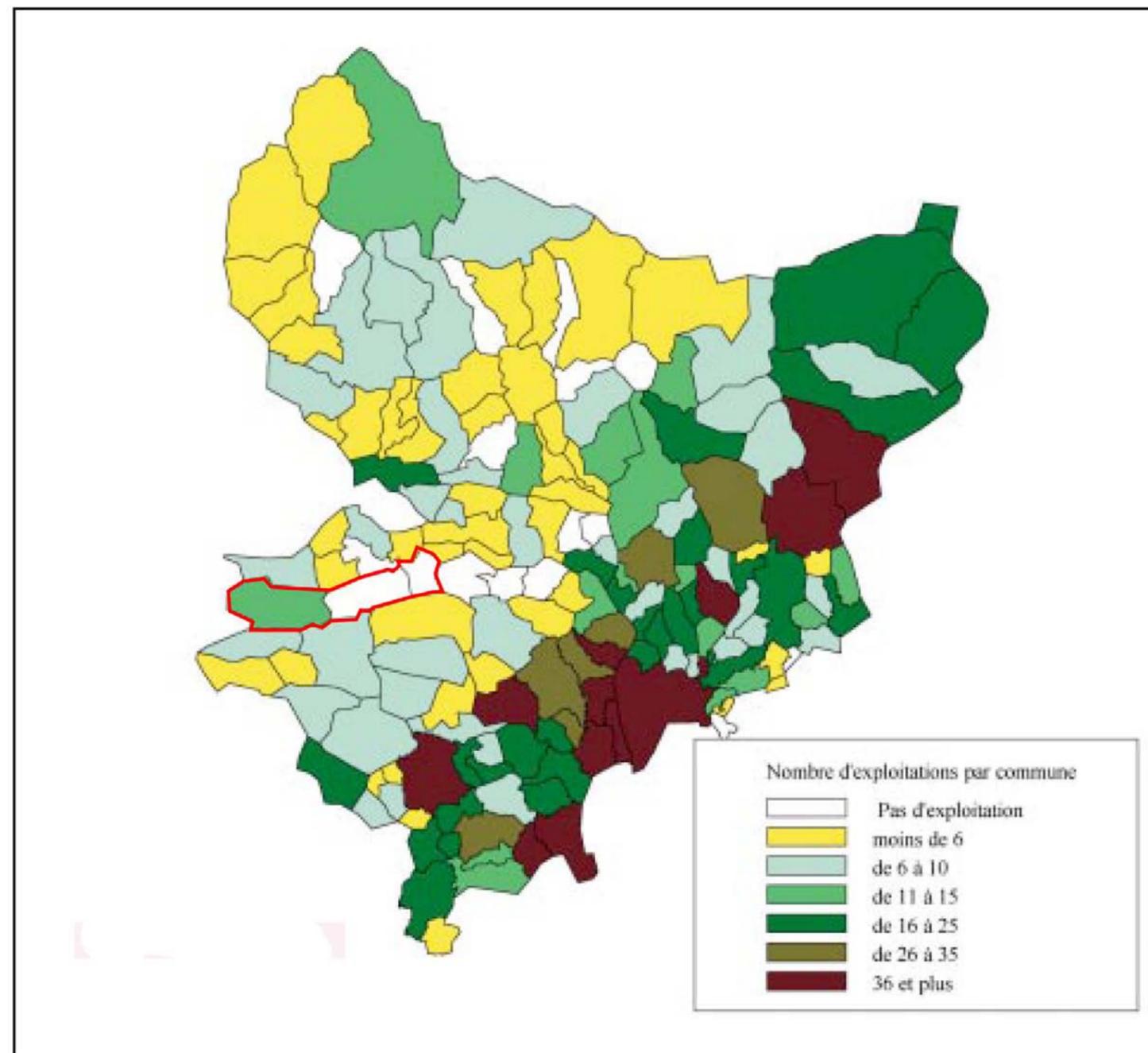
## - Un potentiel agricole à revaloriser

Aujourd'hui, les espaces agricoles sont résiduels au sein de la vallée. Face à la politique agricole globale des cinquantes dernières années, qui prônait l'extensif et le rendement, l'agriculture des territoires de moyenne montagne a connu un recul spectaculaire. En effet, l'agriculture a changé radicalement d'orientation en profitant des avancées techniques et agronomiques. La production agricole n'est donc plus familiale et tournée vers l'autosubsistance, mais globale et soumise au marché.

Ne parvenant pas à s'adapter à ce nouveau contexte agricole, l'activité a peu à peu disparu des territoires difficiles de moyenne montagne. La grande majorité des terrains cultivés ne pouvant être mécanisables, ils ont été abandonnés et sont dorénavant gagnés par la forêt. Aujourd'hui, au sein de la vallée, le nombre d'agriculteur est dérisoire.

Seule la commune de Saint-Auban, dont le fond de vallée est large et mécanisable parvient à conserver une certaine forme d'agriculture. Néanmoins, la mise en valeur de ces terres reste mince. Les terres agricoles servent à la production de la pomme de terre et au fourrage. L'agriculture est souvent perçue comme une activité secondaire permettant un complément de salaire. Les agriculteurs à la retraite, de par leur attachement à la terre, continue leur activité, ne permettant pas l'installation de nouveaux exploitants.

Pourtant, la vallée, de par sa proximité à la côte, et donc à un grand nombre de consommateurs, possède une réelle opportunité de revaloriser son agriculture. En effet, depuis quelques années, il y a un retour des consommateurs vers la production locale, de qualité. Ainsi, si l'agriculture de moyenne montagne ne peut être extensive et tirer des bénéfices par le rendement, elle peut miser sur la qualité, la diversité et les circuits courts, permettant une plus value économique plus importante.



**Nombre d'exploitation par commune dans le département des Alpes-Maritimes**

source: DDAF des Alpes-Maritimes

source: INSEE

Exploitations agricoles			
	Aiglun	Le Mas	Saint-Auban
Nombre d'exploitation agricoles	0	0	10
Superficie agricole utilisée (ha)	0	0	937

Type d'agriculture - Saint-Auban		
	Exploitations concernées	Superficie (ha)
Superficie agricole utilisée	10	937
Terres labourables	6	69
Dont céréales	3	19
Superficie fourragère principale	7	913
Dont toujours en herbe	6	867

# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

## - Un potentiel agricole à revaloriser

Au même titre que l'agriculture, l'élevage a connu un recul particulièrement fort dans la vallée. Les cartes présentes un état des lieux effectué en 1996. Or, si à cette époque, le constat était déjà édifiant quant au recul de l'élevage dans la vallée, le bilan aujourd'hui est encore plus fort. En effet, si l'élevage ovin se maintient sur la commune de Saint-Auban, il a complètement disparu des communes du Mas et d'Aiglun.

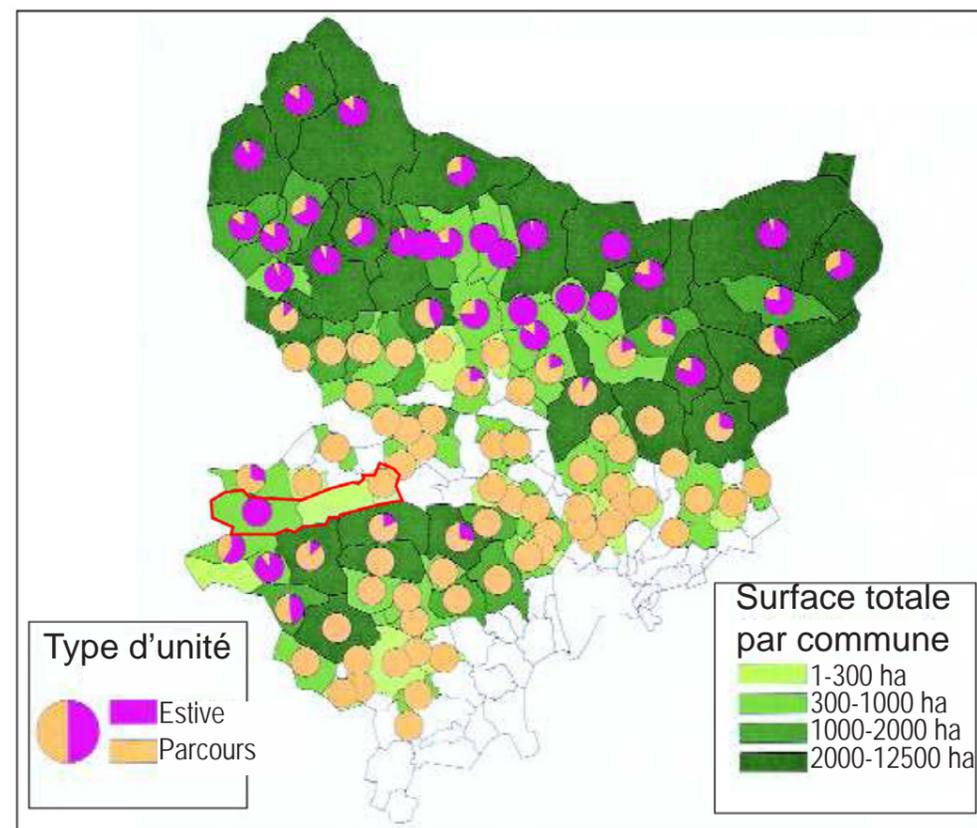
Pourtant, selon les études menées par la DDAF, le potentiel de revalorisation de l'élevage dans la vallée est réel.

De plus, le maintien de l'élevage dans les zones de moyenne montagne est primordial. Il permet la conservation d'une certaine activité humaine sur des territoires en pleine déprise. Il permet aussi un entretien et un maintien des espaces ouverts face à la fermeture des paysages.

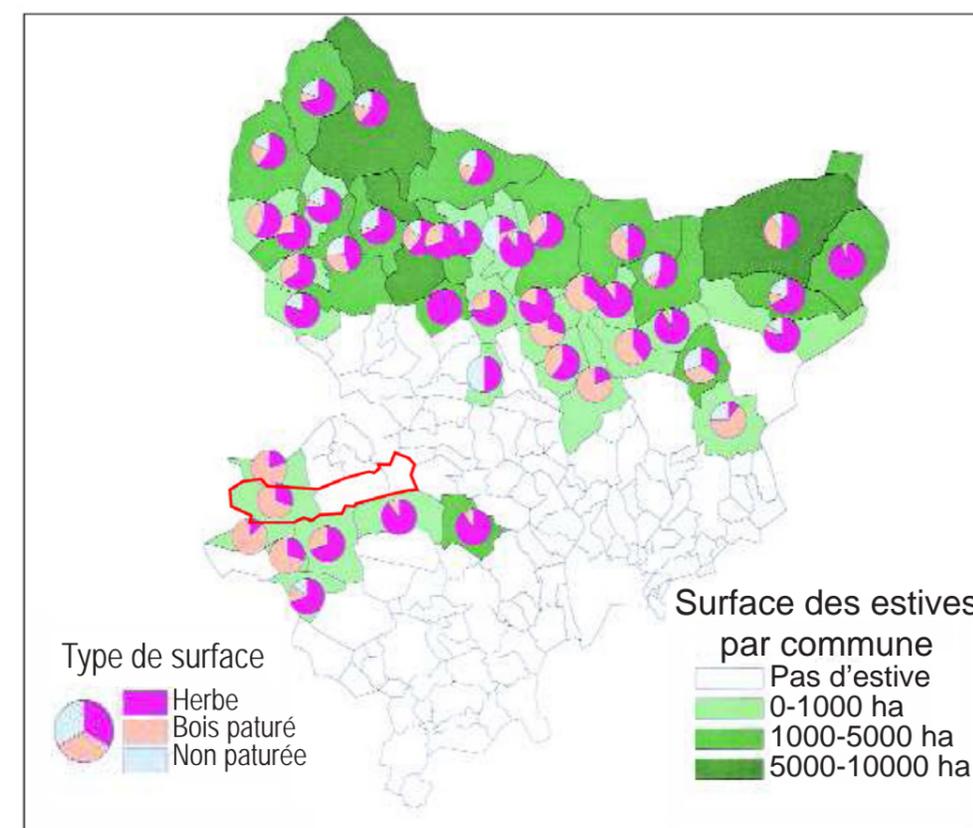
Ainsi, les prairies de crêtes, milieu particulier à la biodiversité très forte, étaient entretenues par la présence des moutons. Leur disparition entraîne une fermeture du milieu et la disparition de nombreuses espèces végétales.

Néanmoins, l'élevage ne peut être perçu que comme un simple moyen d'entretenir le paysage. Il doit être économiquement viable.

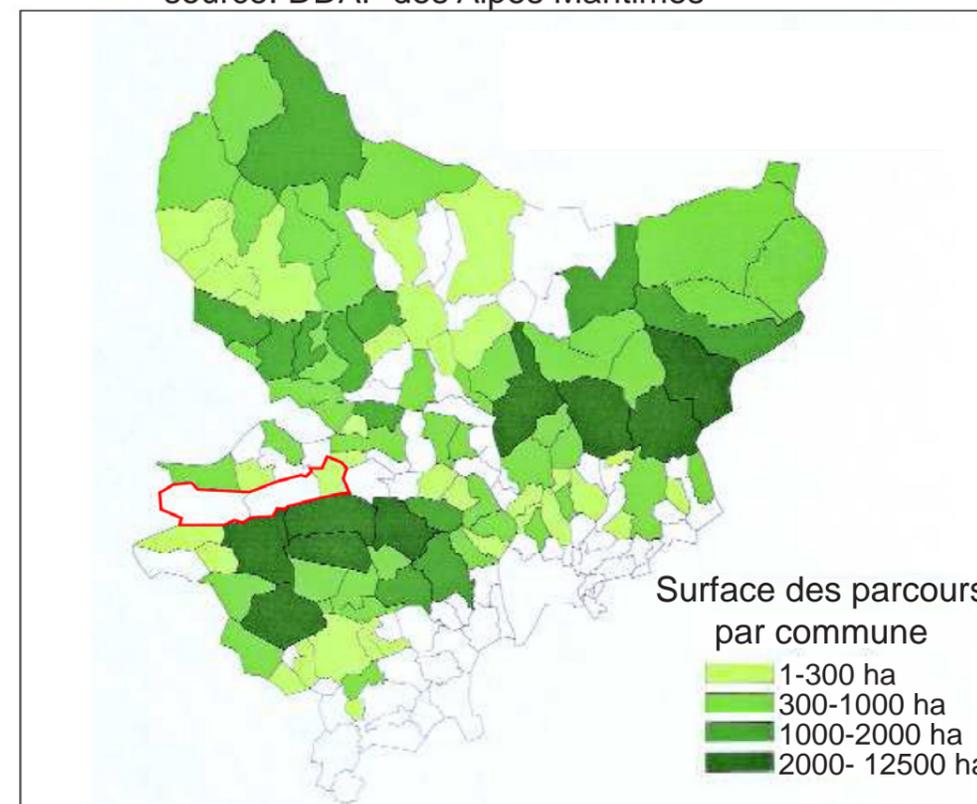
Au même titre que les cultures, la proximité de la Côte peut être un atout fort pour la vallée, dans une perspective de vente locale de qualité.



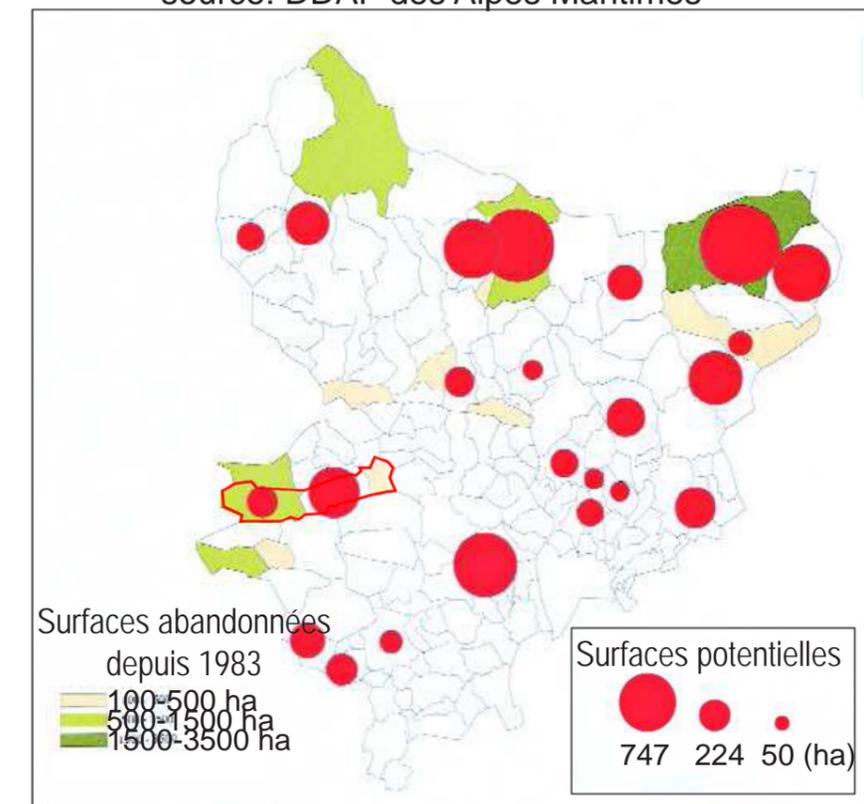
**Unités pastorales dans les Alpes-Maritimes**  
source: DDAF des Alpes Maritimes



**Estives dans les Alpes-Maritimes**  
source: DDAF des Alpes Maritimes



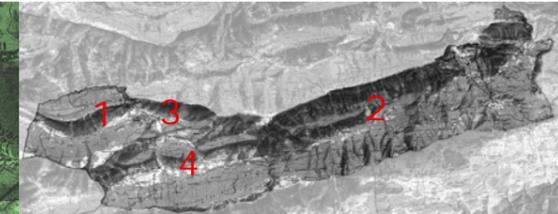
**Parcours pastoraux dans les Alpes-Maritimes**  
source: DDAF des Alpes Maritimes



**Espaces à revaloriser dans les Alpes-Maritimes**  
source: DDAF des Alpes Maritimes

# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

## - Les fonds de vallée: une richesse menacée



Les fonds de vallées représentent les rares espaces ouverts encore présents au sein de la vallée. Ils se retrouvent quasiment exclusivement sur la commune de Saint-Auban, où les terres sont mécanisables.

Leur impact paysager est fort, permettant de donner de la profondeur au regard, de mettre en valeur les massifs adjacents, d'offrir un horizon dans un territoire globalement fermé.

Le rôle, en termes de biodiversité est aussi primordial. Les milieux ouverts possèdent une richesse floristique et faunistique plus importante que les espaces fermés. Surtout, en particulier au niveau de la diversité faunistique, la complémentarité entre milieux ouverts et milieux fermés est particulièrement importante.

Le recul de l'agriculture et de l'élevage fait donc des espaces ouverts des espaces menacés. La première de ces menaces est l'avancée de la forêt qui s'observe en marge de l'ensemble des parcelles. De nombreuses parcelles abandonnées sont même déjà recouvertes de pins sylvestre.

La seconde menace est celle du mitage. Même si la pression urbaine sur la vallée n'est pas très importante, il y a tout de même eu, au cours des dernières années quelques constructions au coeur des plaines de fonds de vallée. En effet, dans un relief particulièrement difficile, la tentation de construire sur les terrains plats est forte.

Si la Loi Montagne, la DTA et les cartes communales vont dans le sens du maintien des zones agricoles, il s'impose tout de même d'être vigilant face au phénomène de mitage.



**1: Fond de vallée cultivé Saint-Auban**



**2: Paturages en fond de vallée menacés par la forêt - Le Mas**



**3: Espace ouvert menacé par le mitage - Saint-Auban**



**4: Prairie de fauche en fond de vallée menacé par la forêt Saint-Auban**

# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

## - Les restanques: un patrimoine qui disparaît



Les restanques sont un héritage fort des sociétés de moyennes montagnes provençales. Elles représentent les années de labeur des Hommes qui ont façonné le territoire pour pouvoir vivre dans un environnement au relief difficile.

Socle des villages perchés et des hameaux ou recouvrant une large partie des ubacs et des ardets, elles disparaissent peu à peu face à l'avancée de la forêt.

Difficilement mécanisables, elles ont subi très fortement la déprise agricole qui a touché la vallée. L'ensemble de restanques de pied de village ont aussi subi l'évolution de la pratique du jardin. Celui-ci était, autrefois, dévolu au maraichage et à l'auto subsistance. Dorénavant, il s'apparente au loisir. Néanmoins, dans un territoire, où une grande part de la population n'est que résidente temporaire, l'entretien des jardins et donc des restanques de pied de village n'est que rarement effectué.

Il s'agit pourtant d'un patrimoine très fort, qu'il s'agit de préserver. Néanmoins, la conservation des restanques ne peut se concevoir que dans un but patrimonial. Il s'agit alors de redynamiser ces espaces à la valeur paysagère forte.

Certaines restanques, sur le territoire, ont été rouvertes. En ubac, sur les communes du Mas et d'Aiglun, la réouverture des restanques est l'oeuvre des chasseurs qui les sèment afin de nourrir le gibier. Il y a aussi eu des actions menées par Force 06 dans le cadre de la lutte contre les incendies.

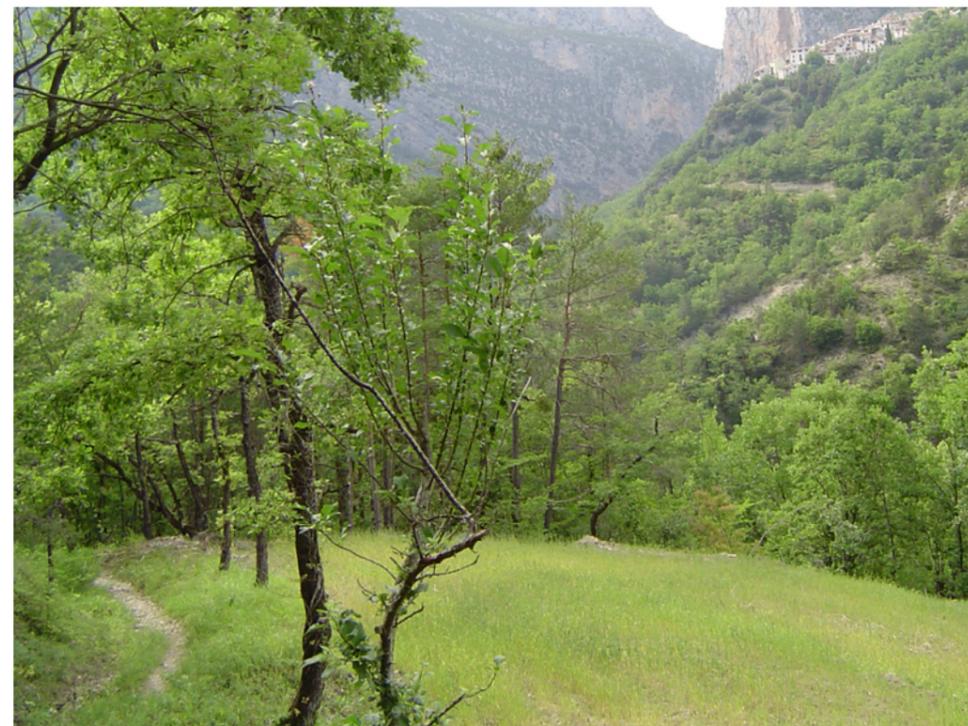
Néanmoins, la pérennité de l'ouverture de ces restanques passe par un usage et un entretien plus fort et économiquement intéressant.



**1: Restanques abandonnées menacées d'embroussaillement - Saint-Auban**



**2: Restanques apparaissant sous le couvert végétal après un incendie - Le Mas**



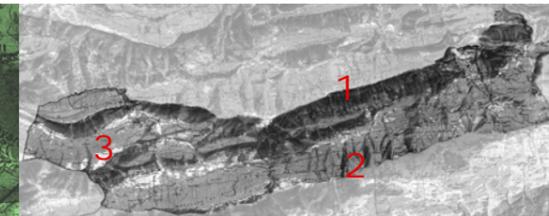
**3: Restanques rouvertes par les chasseurs - Aiglun**



**4: Restanques rouvertes par Force 06 pour lutter contre les incendies - Le Mas**

# Des espaces ouverts résiduels et fragiles

## - Les prairies d'altitude en voie de fermeture



Les espaces ouverts d'altitude connaissent, eux aussi, un recul important face à l'avancée de la forêt.

Milieu spécifique, accueillant une flore et une faune particulièrement riche, le maintien des prairies de crête est étroitement lié à l'activité pastorale. Celle-ci n'étant plus que résiduelle sur la vallée, ces espaces tendent à se refermer.

Au sein de la vallée, seul le massif du Pansier, sur la commune de Saint-Auban, continue d'accueillir des troupeaux de moutons. Cela permet alors de conserver un espace ouvert.

Le maintien de ces prairies de crête est donc un enjeu majeur en termes de biodiversité, en participant à la diversité des milieux et à la complémentarité entre ceux-ci. C'est un enjeu économique et social dans une perspective de maintien et de redynamisation de l'agriculture au sein de la vallée.

C'est aussi un enjeu paysager qui participe au rapport visuel de l'Homme face à son territoire. Les prairies de crête, dominant les massifs, permettent une vue panoramique sur l'ensemble de la vallée. Elles permettent ainsi d'appréhender d'un seul regard l'ensemble du territoire et participent à créer un sentiment contemplatif sur l'immensité.

Elles permettent aussi, en adret, la mise en valeur des barres rocheuses calcaires, composantes paysagères emblématiques du paysage de la vallée.



**1: Landes de crêtes menacées par la forêt - Le Mas**



**2: Prairies de crête menacées par la forêt - Le Mas**



**3: Prairies d'altitude du Pansier maintenues par l'activité pastorale - Saint-Auban**

# Un paysage dominé par la forêt

Profitant de la forte déprise agricole qui a touché la vallée, la forêt a pris une place prépondérante sur le territoire. Sa présence domine totalement le paysage de la vallée. Elle participe au sentiment d'un ailleurs, d'une nature totale et sauvage.

Omniprésente, elle continue encore de gagner du terrain sur les espaces ouverts. Elle s'impose largement comme la richesse première du territoire.

D'une part, elle participe fortement au cadre de vie, qui s'oppose largement à ce que la Côte d'Azur peut proposer. Le sentiment de vivre face à l'immensité est renforcé par l'omniprésence de la forêt.

Sa présence, dans une région qui s'impose comme le château d'eau de la côte permet une meilleure pénétration de l'eau dans le sol et permet de lutter contre l'érosion des massifs.

A une époque où l'on parle de complémentarité entre les territoires et où les considérations écologiques prennent de plus en plus d'importance, la vallée peut être perçue comme un puits carbone d'une réelle importance.

La forêt participe aussi à la diversité des milieux de la vallée et donc à la richesse floristique et faunistique.

Elle est le lieu de la chasse, qui représente l'usage principale, avec le parcours des troupeaux, qui est fait aujourd'hui des zones boisées, et qui prend une part très importante dans la société de la vallée.

C'est, enfin, une ressource économique importante. Néanmoins, celle-ci est peu exploitée à cause des difficultés dues au relief, à la qualité relative des boisements ou encore aux volontés des propriétaires.



**1: Vue sur la commune du Mas**



**2: Vue sur la commune d'Aiglun**



**3: Vue sur la commune de Saint-Auban**

# Un paysage dominé par la forêt

## - Une omniprésence de la forêt

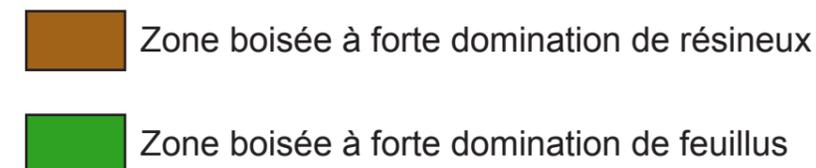
Le taux de boisement du département des Alpes-Maritimes s'élève à 52% du territoire. La vallée appartient à la région forestière des Préalpes du Cheiron, qui a un taux de boisement de 71%, soit le plus important du département. Au regard de la carte, on s'aperçoit que ce taux est largement dépassée au sein de la vallée. La forêt domine quasiment l'intégralité du territoire.

La colonsiation des espaces ouverts par la forêt induit, néanmoins, des frontières floues et changeantes entre les différents espaces au sein de la vallée. Ainsi, la place, dans

le territoire, des espaces ouverts, des espaces habités, des espaces minéraux perd en lisibilité face à l'omniprésence de la forêt.

La plaine agricole de Saint-Auban est, notamment, moins marquée, déjà recouverte en partie par les pins. Les abords de villages colonisés, réduisent la lisibilité d'une certaine emprise humaine.

L'un des enjeux forts de ce territoire est de redonner des limites claires aux zones boisées.



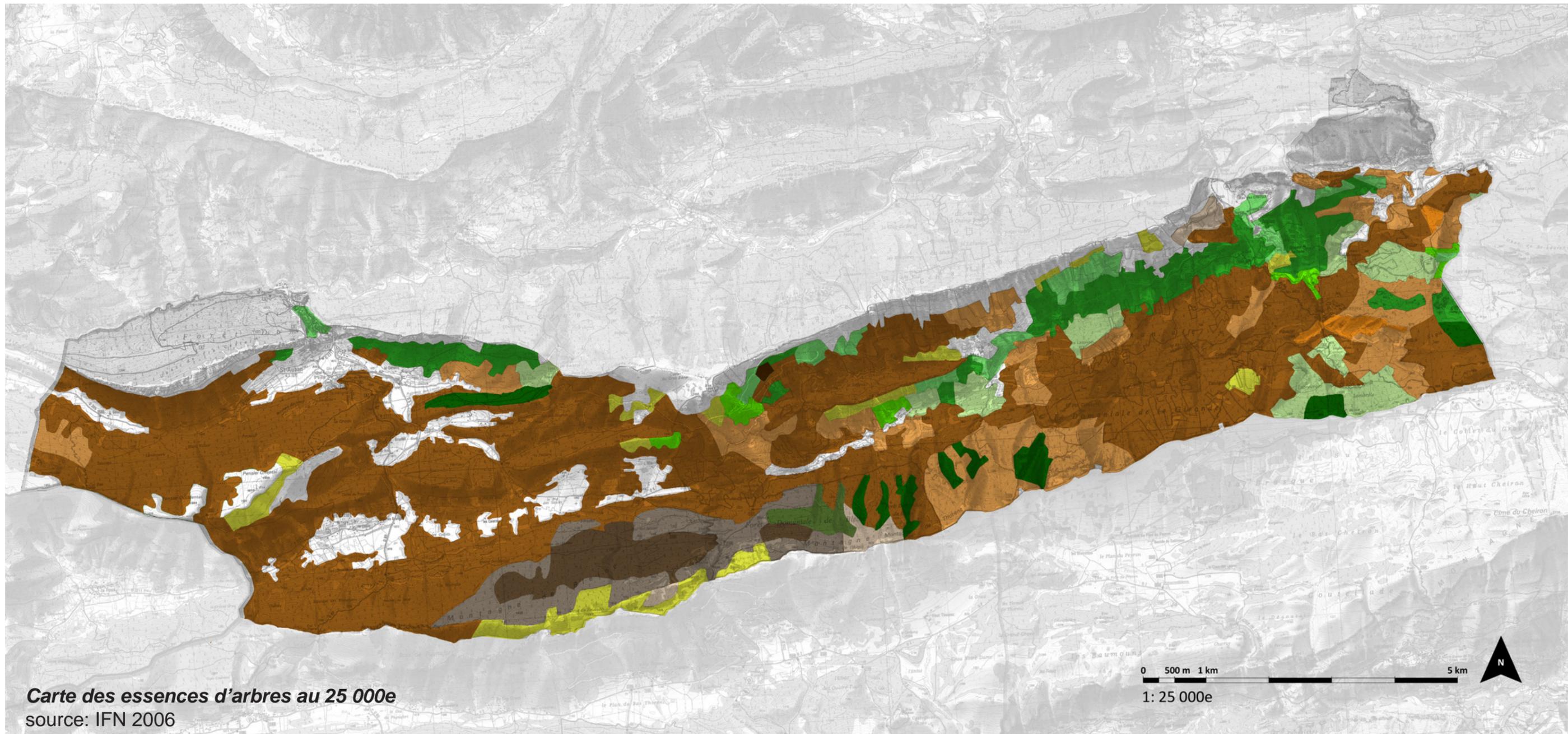
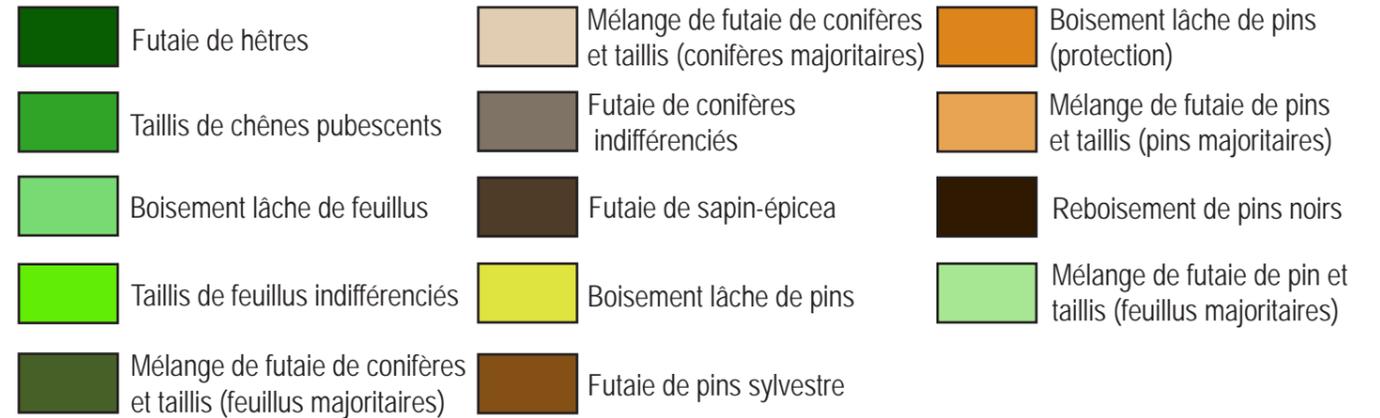
Carte des zones boisées au 25 000e

# Un paysage dominé par la forêt

## - Une diversité d'essences à mettre en valeur

La diversité des boisements découle directement de la présence des différents étages de végétation présents dans la vallée. Les feuillus sont, ainsi, bien plus présents sur les communes du Mas et d'Aiglun, situés à une altitude plus basse. Néanmoins, si de nombreuses essences d'arbres sont présentes, la domination du pin sylvestre sur les boisements est manifeste. Espèce pionnière, elle s'est installée sur les anciennes terres agricoles. Néanmoins, c'est un bois à faible valeur. Les feuillus, plus intéressants, restent minoritaires. De plus, des essences à forte valeur, tel le hêtre, se localisent en ubac et en altitude, ce qui rend plus difficile leurs exploitations et leurs extractions.

La diversité des boisements est néanmoins un atout important en termes de biodiversité, mais aussi peut permettre de répondre à différentes demandes.



# Un paysage dominé par la forêt

## - Une qualité de boisement relative

Si les zones boisées recouvrent une très large part du territoire de la vallée, la richesse de la matière bois reste, elle, relative. La forêt est dominée par le pin sylvestre, à la faible valeur marchande.

Le bois d'oeuvre des feuillus est le bois à la plus grande valeur marchande. Très minoritaire dans la vallée, il ne peut être considéré comme une richesse actuelle. Néanmoins, ce constat s'applique à l'ensemble du département.

En revanche, le bois d'oeuvre des résineux s'impose comme une richesse potentielle, et ce à l'échelle des Alpes-Maritimes.

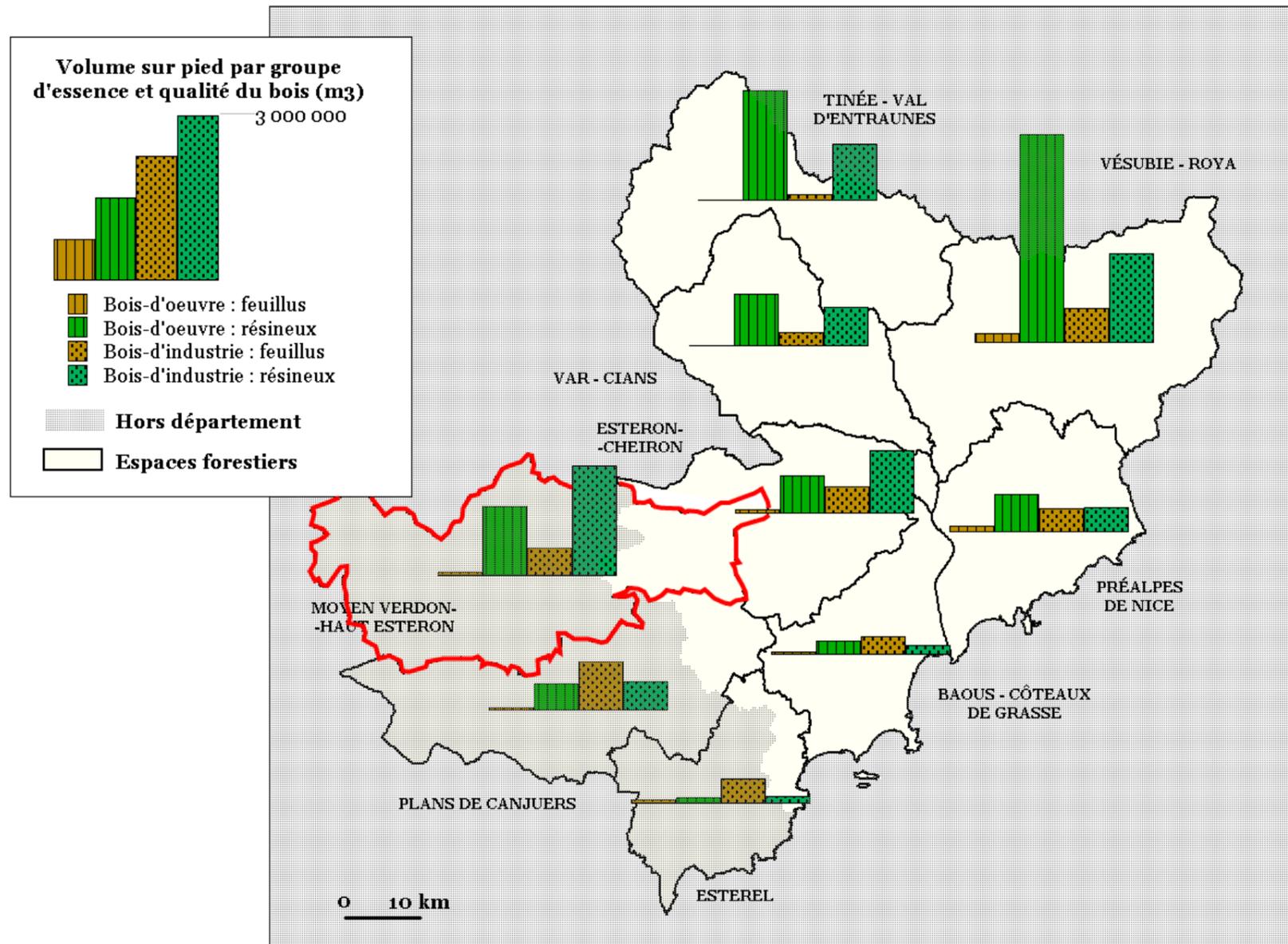
C'est, tout de même, le bois d'industrie qui représente le plus gros potentiel pour les zones boisées de la vallée, notamment pour les résineux.

La mise en valeur des zones boisées de la vallée doit donc s'adapter à ses potentialités. Mais, elle peut aussi tenter de répondre à un manque à l'échelle départementale.

Ainsi, la gestion des forêts peut se tourner vers la mise en valeur des essences de feuillus à forte valeur marchande, dans les espaces boisés potentiels. Les différentes essences à forte valeur marchande, au sein de la vallée, doivent donc être privilégiées et mises en valeur face à la domination du pin sylvestre.

### LES ESPACES FORESTIERS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

#### Volume et qualité des bois sur pied



SOURCE : BD Carto de l'IGN/PFAR-PACA; Données IFN (Cycle 2).  
REALISATION : Observatoire de la forêt méditerranéenne, 02-03.

# Un paysage dominé par la forêt

## - Une forêt publique dominante

Contrairement au reste du territoire du futur PNR, une large part des zones boisées appartient au domaine public, que ce soit à l'Etat (forêt domaniale) ou à la commune (forêt communale). L'ensemble de ces boisements est géré par l'ONF. Il est chargé de la gestion des forêts domaniales mais aussi, par contrats renouvelables, des forêts communales. Les forêts publiques sont généralement de vastes ensembles unis. Néanmoins, sur la commune du Mas, la forêt domaniale est éclatée, ce qui complique sa bonne gestion.

privées. Les politiques d'exploitations, les aménagements de chemins d'exploitations, de lutte contre les incendies sont facilités par la centralisation des décisions.

En revanche, les forêts privées sont plus difficiles. Situées majoritairement en piémont, elles représentent l'abandon des terres agricoles. Les parcelles sont aussi de faible dimension, ce qui rend plus difficile l'exploitation et les projets d'une politique sylvicole commune.



La gestion de ces forêts est plus aisée que celle des forêts



Carte du statut foncier des zones boisées au 25 000e

# Un paysage dominé par la forêt - Une richesse difficile à exploiter

Le manque d'exploitation de la richesse sylvicole s'explique par la valeur relative des boisements, mais aussi par les problèmes d'accessibilité aux zones boisées.

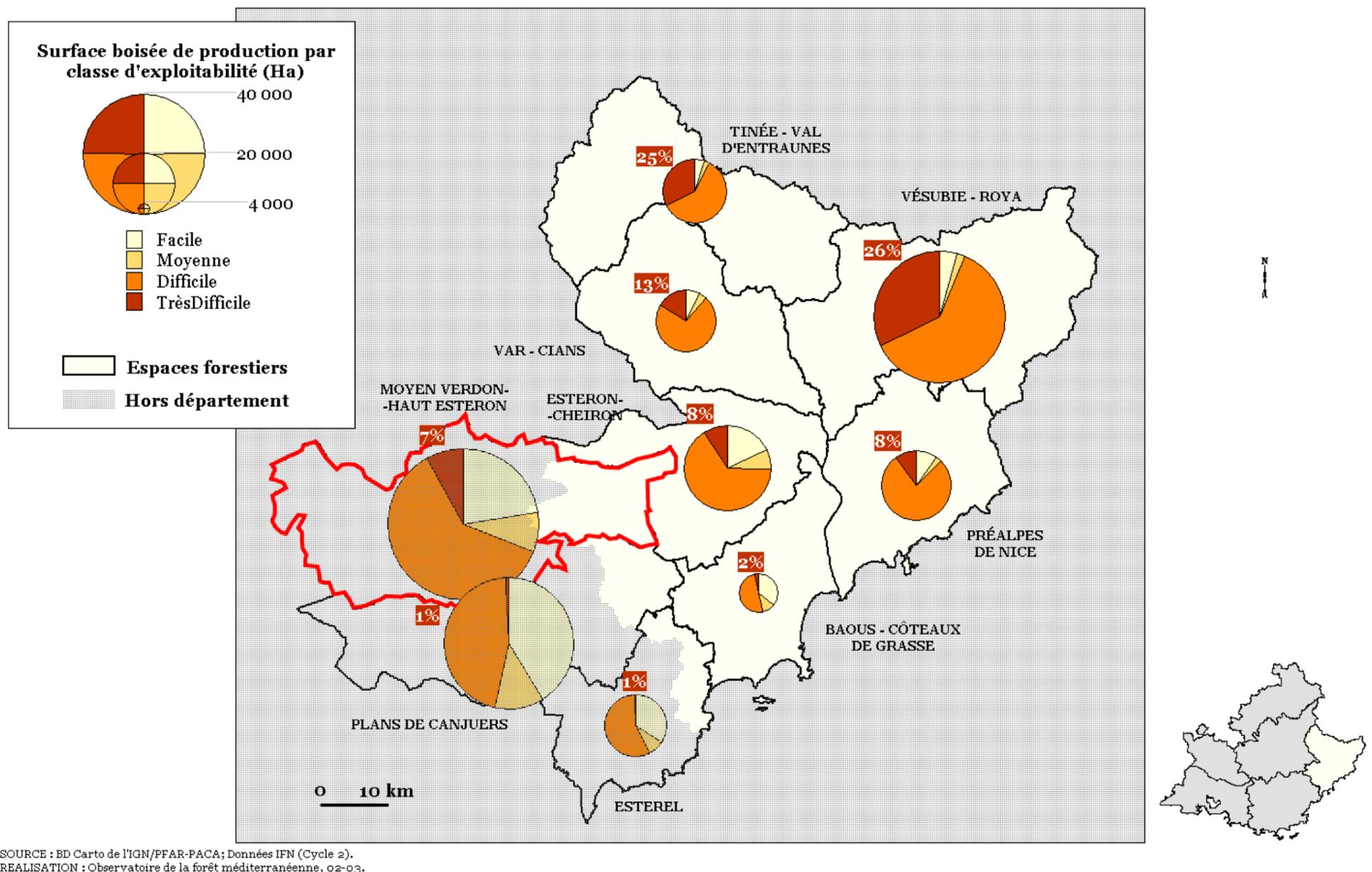
Ainsi, le relief difficile ne permet pas une mécanisation forte de l'exploitation des forêts. Or, l'accessibilité aux terrains et les techniques de coupe ont un impact très fort sur la rentabilité.

Néanmoins, à l'échelle départementale, ces difficultés d'exploitation restent relatives. En effet, de nombreux espaces forestiers connaissent des contextes bien plus difficiles. De plus, la superficie importante de boisements, au sein de la vallée, permet de conserver de grandes surfaces d'exploitations potentielles faciles d'accès.

Ainsi, à l'échelle départementale, la richesse en bois de la vallée demeure un potentiel intéressant à valoriser.

## LES ESPACES FORESTIERS DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

### Exploitabilité des bois sur pied



# Un paysage dominé par la forêt - Des opportunités nouvelles à saisir

La filière bois est, aujourd'hui, en pleine mutation, du fait de la conjoncture actuelle et des orientations prises. La hausse du prix du carburant pousse les professionnels à minimiser les trajets et tendent à retourner à un approvisionnement plus local.

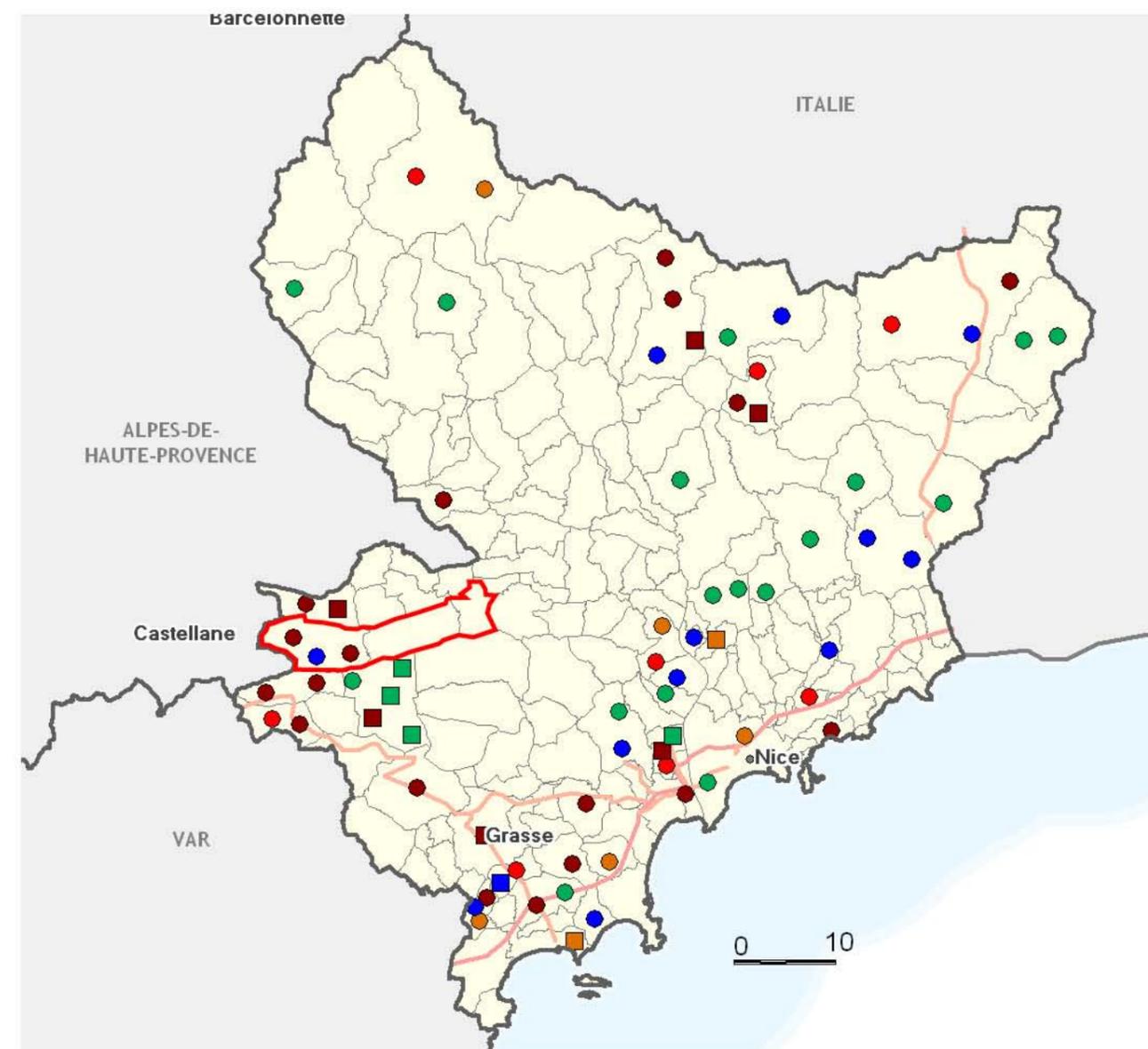
De plus, de nouveaux débouchés émergent. Ils sont issus d'une conception environnementale qui évolue et favorise le développement durable. Si les constructions à ossature bois restent très minoritaires dans le sud de la France, et ne peuvent être encore perçus comme un débouché potentiel fort dans les Alpes Maritimes, la filière du bois-énergie, connaît, elle, un essor important.

Le département, possédant une richesse en boisement très importante, a une réelle opportunité de valoriser ses forêts par le bois-énergie. Cette opportunité peut s'appuyer sur un réseau local et profiter de boisement dont la valeur était jusque là restreinte.

Au sein de la vallée, le commune de Saint-Auban s'inscrit dans ce processus. Néanmoins, il peut être encore développer et permettre une mise en valeur de la richesse de boisement de l'ensemble de la vallée.

## LE BOIS-ENERGIE DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Les chaufferies automatiques à bois des collectivités et des entreprises en décembre 2009



Source : BD Carto IGN/PFAR PACA, Mission régionale bois-énergie PACA.  
Réalisation : Communes forestières PACA, 12-09.



**24 en fonctionnement : 7 315 kW**  
**8 en cours d'installation : 1 685 kW**  
**7 études en cours : 5 229 kW**  
**13 notes d'opportunité**  
**21 projets**

- Collectivités**
- En fonctionnement
  - Construction
  - Etude de faisabilité
  - Note d'opportunité
  - Projet
- Entreprises**
- En fonctionnement
  - Construction
  - Etude de faisabilité
  - Note d'opportunité
  - Projet

■ Limites communales  
 ■ Limites Départementales

Edition : 20100211



**Des espaces bâtis caractéristiques**

# Un rapport à la Côte difficile

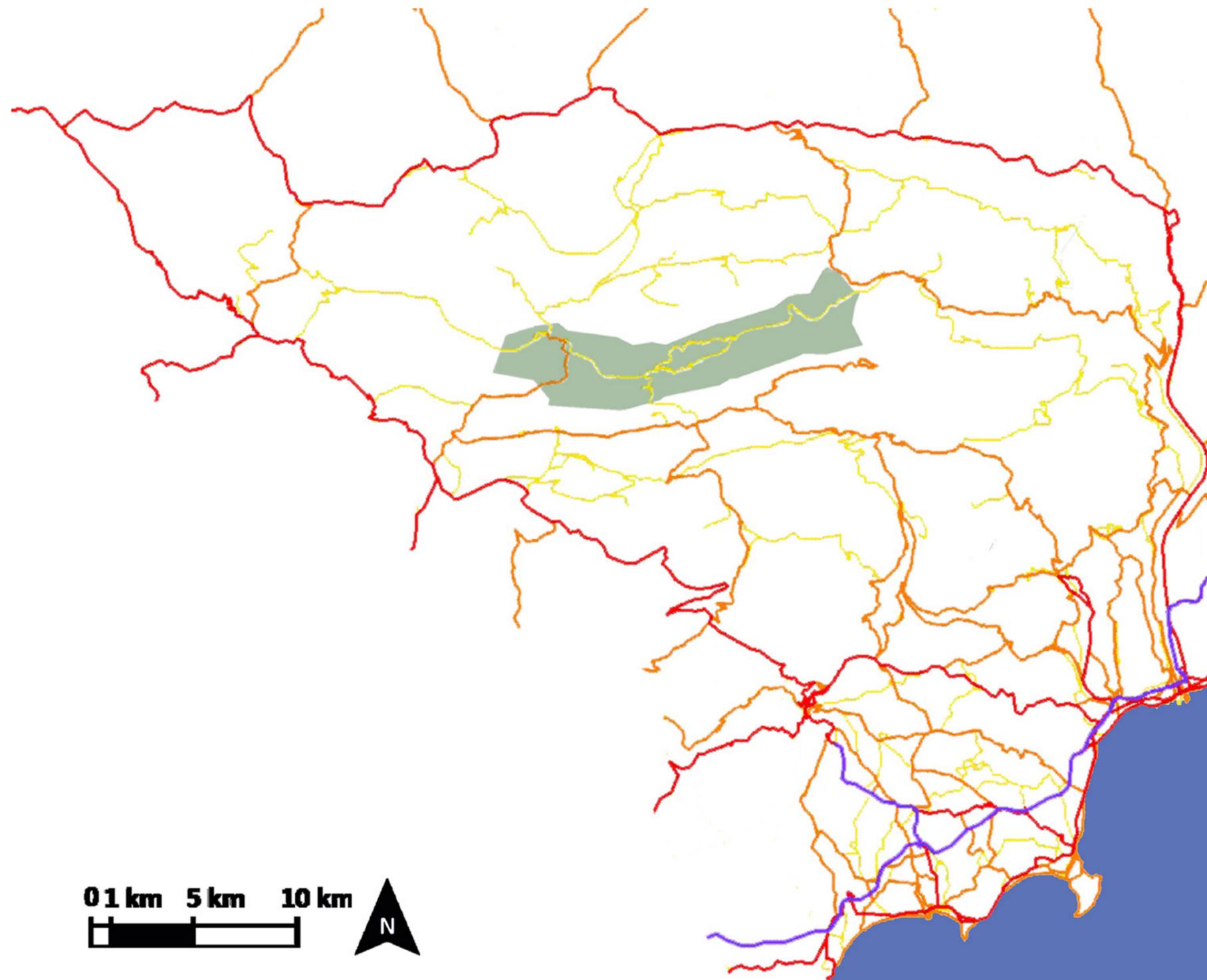
La densité du réseau et les cabarits des axes de communications du Haut-pays contrastent de manière très claire avec ceux de la Côte. Cette particularité, liée fortement au contexte géomorphologique est à la fois un atout et un inconvénient.

En effet, cette relative difficulté d'accès permet au Haut-pays d'être, pour l'instant, préservé de la pression urbaine forte qui caractérise le littoral. Les axes Nord/ sud, reliant le Haut-pays aux grands pôles urbains saturés sont peu nombreux. L'extension urbaine qui se fait autour de ces axes est donc limitée.

De plus, cette faible densité participe à l'idée d'un ailleurs, où la présence de l'Homme est beaucoup moins marquée. De nombreux espaces sont difficilement accessibles et paraissent inatteignables.

Néanmoins, cette difficulté d'accès est aussi porteuses de différents inconvénients. Elle ne permet que de manière limitée de profiter du dynamisme de la Côte, principalement au niveau de l'emploi. Les longs temps de trajet et la faible présence de transports en commun rend difficile la relation travail-habitat. Cette situation conduit à une diminution de la population active dans le Haut-pays qui se rapproche des grands centres urbains.

Cette difficulté d'accès est aussi un frein au développement économique, notamment en termes de transports de matières premières. Le gabarit des routes est, par exemple, un frein à l'exploitation sylvicole.



Carte du réseau reliant la vallée à la Côte

- Autoroutes
- Axes principaux
- Axes régionaux
- Axes locaux

# Un rapport à la Côte difficile

## - Des axes de communications limités

Le réseau des axes de communications, au niveau de la vallée se caractérise par une faible densité. Il s'articule principalement autour d'un axe principale Est-Ouest, qui relie les trois communes.

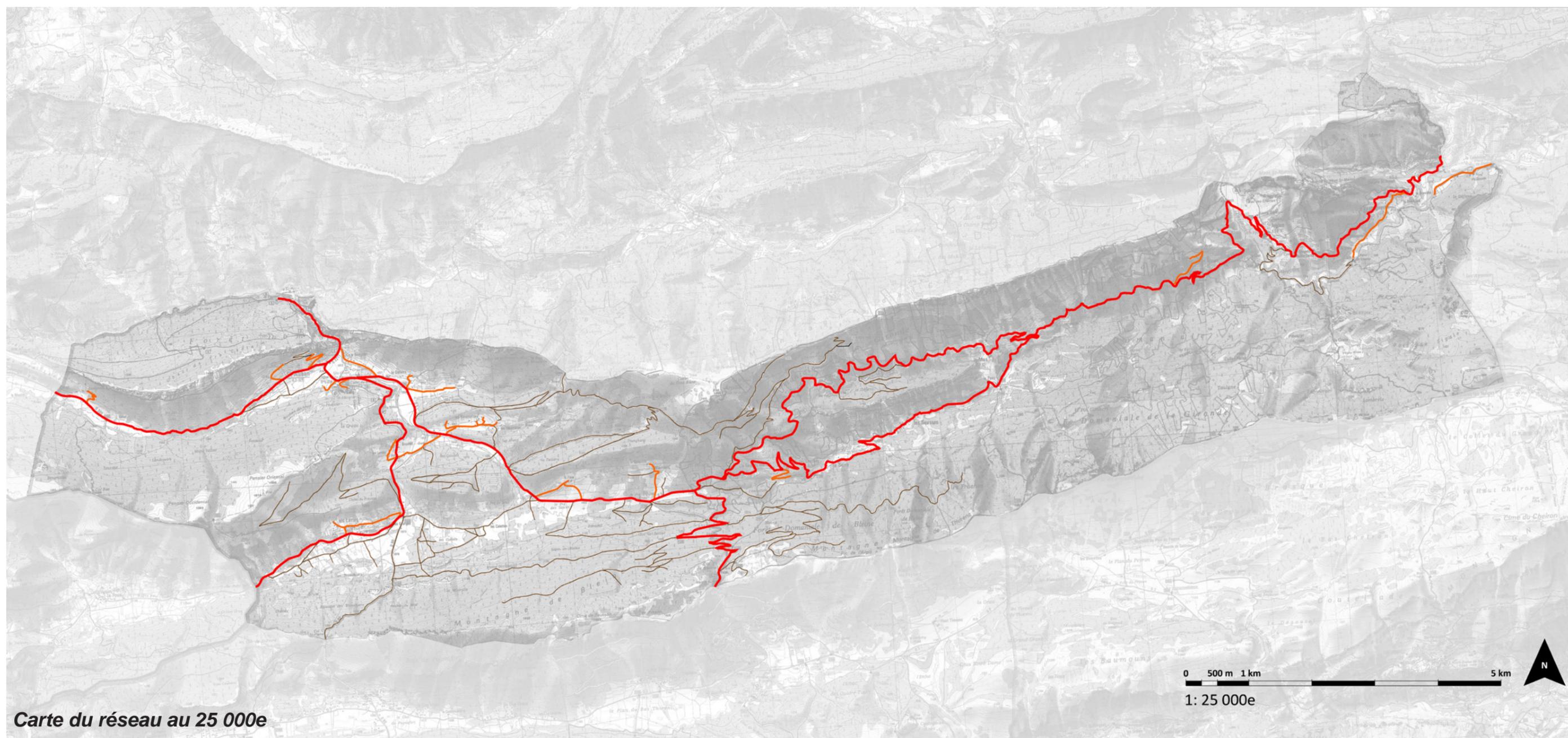
Il existe un réel contraste entre la partie Ouest et la partie Est de la vallée en terme de réseaux. La commune de Saint-Auban, bénéficie d'un relief plus clément. Les axes de communications sont donc plus nombreux et s'installent en fond de vallée. Les chemins d'exploitation sont aussi plus nombreux et permettent une exploitation plus importante du territoire, notamment en

termes d'agriculture et de sylviculture. Le territoire de la commune de Saint-Auban est donc plus maîtrisé.

En revanche, sur les communes du Mas et de Saint-Auban, le réseau se résume est minimale. Il est influencé par un relief plus difficile. La route s'installe en balcon sur l'adret. L'ubac, lui, échappe de manière très nette à la domination de l'Homme.

Si cette faible densité de réseau peut être perçu comme une contrainte forte, elle permet aussi à la vallée de se prémunir contre l'étalement urbain sur de nombreux espaces.

-  Axes principaux
-  Axes secondaires
-  Chemins d'exploitation



# Un patrimoine bâti à préserver

## - Une vallée qui participe à la diversité de la Côte d'Azur

Le projet de PNR des Préalpes d'Azur s'inscrit dans le contexte particulier de la Côte d'Azur. Ainsi, son rapport à la côte est multiple.

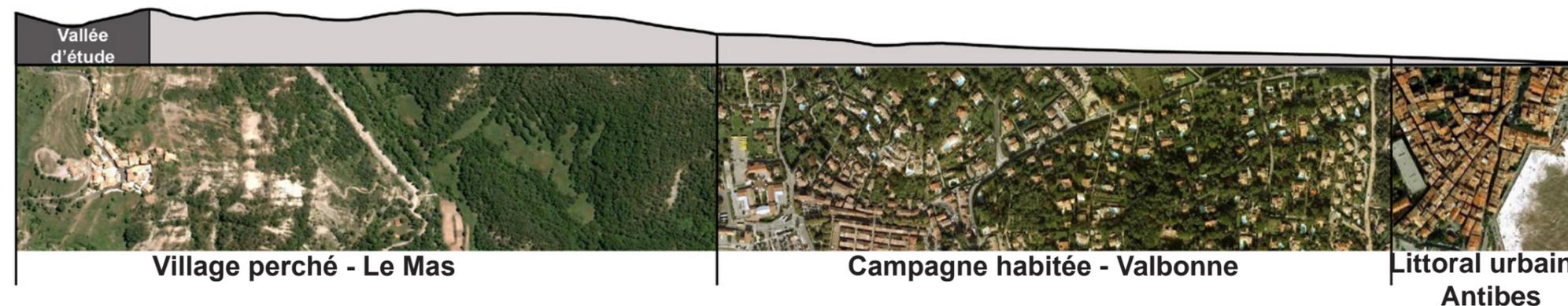
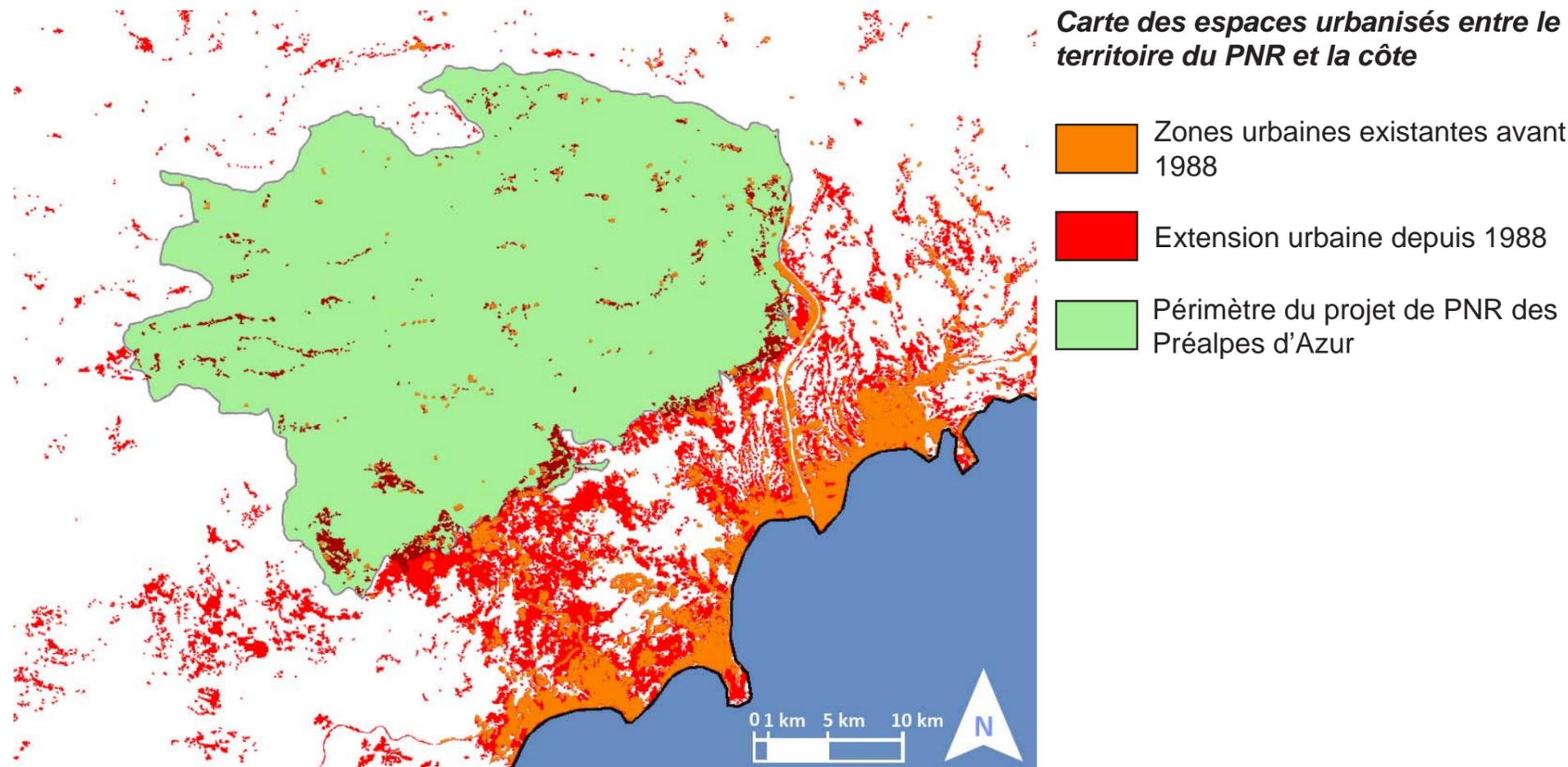
La Côte, portée par la présence de grands centres urbains, tels que Nice, Cannes ou Antibes, connaît une croissance urbaine très forte. Celle-ci remonte jusqu'au piémont des Préalpes de Grasse, qui représente la frontière du futur PNR.

Voulant profiter de l'attraction de la ville et conserver un rapport fort à la mer, la grande majorité des 1 200 000 habitants des Alpes-Maritimes se retrouve concentrée sur la bande côtière. L'espace est alors saturé.

On retrouve alors deux types de modes d'habiter. Un, très urbain, se concentre sur le littoral et correspond aux grandes agglomérations. Un autre, en piémont, correspond à un étalement des zones d'habitats en lotissements qui couvrent une large partie des terres disponibles.

En revanche, le Haut-pays, plus enclavé du fait du relief et de l'absence de rapport à la mer qui en découle, se retrouve préservé, pour le moment, de la forte pression urbaine qui remonte de la côte. Les densités de population y sont alors très faibles, 42 hab/km<sup>2</sup> sur l'ensemble du périmètre du futur PNR. L'habitat reste réduit et profite d'un cadre de vie exceptionnel.

Néanmoins, le rapport à la Côte existe. Elle reste attractive au niveau de l'emploi, très réduit sur le périmètre du parc. Surtout, le Haut-pays tend à devenir exclusivement le lieu de résidence secondaire des habitants de la côte et des retraités. Cela montre l'évolution d'un territoire qui doit retrouver un certain dynamisme, pour ne pas devenir un simple lieu de divertissement des habitants de la côte.



*Coupe de principe de la diversité de mode d'habiter du littoral à l'arrière-pays*

Population				
	Aiglun	Le Mas	Saint-Auban	Alpes Maritimes
Nombre d'habitants	94	128	232	1 082 464
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	6,1	4	5,5	251,8

Logement				
	Aiglun	Le Mas	Saint-Auban	Alpes Maritimes
Résidences principales (%)	44,1	32,2	38,4	69,3
Résidences secondaires (%)	32,9	62	55,4	23,1
Logements vacants (%)	23,1	5,7	6,2	7,6

Données INSEE

Emploi				
	Aiglun	Le Mas	Saint-Auban	Alpes Maritimes
Population active (%)	68,9	55,6	68	71,1
Travaille dans la commune (%)	30	37,8	42,3	49,8
Population inactive (%)	31,1	44,4	32	28,9
Dont retraités (%)	17,8	24,7	16,8	8,1

# Un patrimoine bâti à préserver - Une faible emprise de l'urbain

L'emprise de l'urbain, au sein de la vallée, est très faible. Héritée d'un mode d'habiter ancien, en villages et hameaux groupés en adret, l'implantation urbaine a conservé son identité. Profitant d'un certain éloignement de la côte et d'une accessibilité difficile, la vallée échappe, pour le moment à la pression urbaine venant du Sud.

L'étalement urbain est donc très faible au sein de la vallée. Cette tendance se retrouve, néanmoins, de manière restreinte dans la plaine de Saint-Auban, ainsi que sur la commune du Mas où le lotissement de la Faye a été réalisé dans les années

1950.

Par le relief et la conservation d'un habitat groupé, chaque village et hameau est habité par le sentiment d'être seul au monde. Il n'y a pas de rapport visuel entre les différentes zones d'habitats, qui conserve un sentiment d'autarcie.

Il existe un sentiment très proche de l'insularité, au sein de villages et hameaux entourés d'immensité. Ce mode d'implantation est un réel atout pour la vallée. Les aménagements nouveaux doivent alors être adaptés à cette urbanité particulière.

 Zones bâties



Carte des zones bâties au 25 000e

# Un patrimoine bâti à préserver

## - L'Homme au coeur du territoire: Les villages groupés



L'habitat groupé est donc le mode d'implantation humaine caractéristique de la vallée. Néanmoins, le village de Saint-Auban se démarque des deux autres villages du territoire. En effet, il se trouve en piémont, dominant la plaine agricole.

Ce mode d'implantation s'explique par une volonté ancienne d'économiser au maximum les terres cultivables, mais aussi de se protéger. Ainsi, les villages du haut-pays sont très regroupés et ont une emprise très faible.

De par son implantation, le village fait donc face au massif du Pansier. Appuyé sur une grande barre calcaire, Saint-Auban fait donc face à son territoire, dominé dans la plaine et plus sauvage sur le relief.

Néanmoins, la lisibilité de ce rapport au territoire tend à être moins évidente. L'ensemble du piémont, qui entoure le village, est façonné d'innombrables restanques. Anciens jardins maraichers, elles s'embroussaillent peu à peu face à l'évolution des pratiques et à l'abandon des jardins d'auto-subsistance.

Les restanques représentent le socle du village. C'est par elles qu'il s'ancre dans le territoire. Leur embroussaillage fait peu à peu disparaître le village sous la végétation.

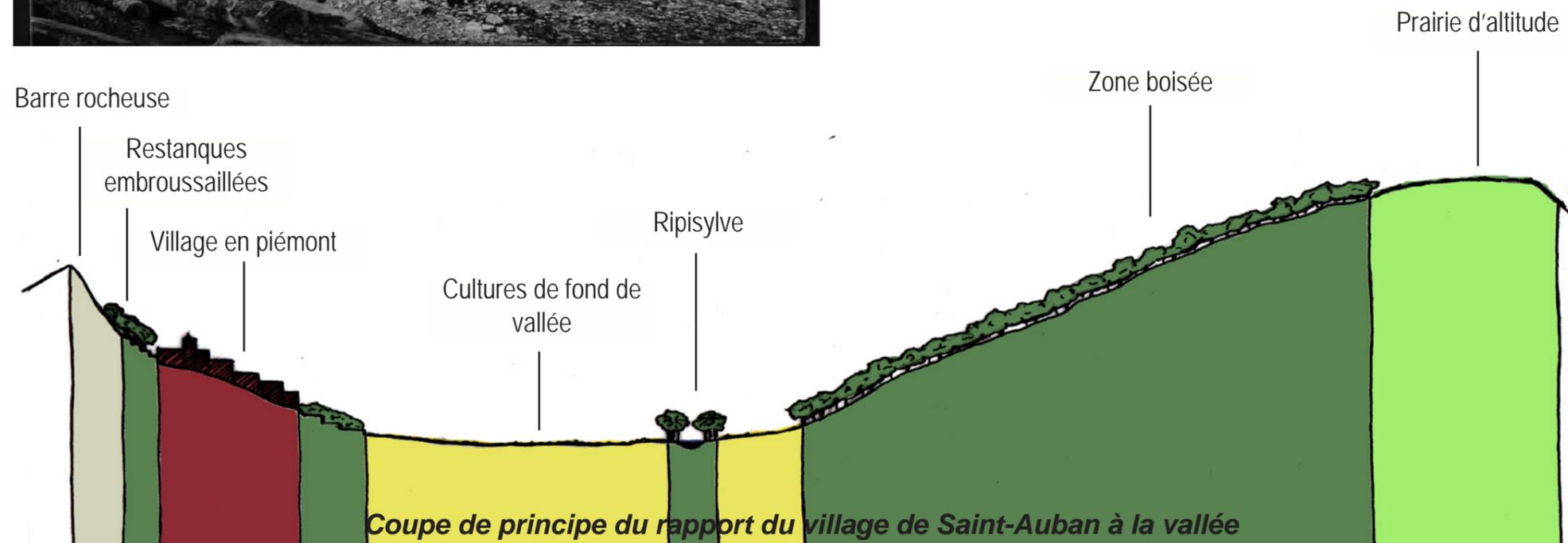
Il semble que le maintien des zones habitées passe aussi par le maintien des restanques de pied de village. Néanmoins, ce maintien ne peut être que patrimonial. Elles doivent s'adapter à une nouvelle réalité sociale et agricole et peuvent jouer un véritable rôle économique.



**Village de Saint-Auban**



**Village de Saint-Auban - Début XXe siècle**



# Un patrimoine bâti à préserver

## - L'Homme au coeur du territoire: Les villages groupés



Le village du Mas, implanté dans un relief beaucoup plus difficile prend la forme d'un village perché. Positionné sur une partie plus plane de l'adret, il domine la vallée. Son implantation en adret, comme celles de Saint-Auban et d'Aiglun permet de profiter de l'ensoleillement durant tout l'année. En effet, en territoire de moyenne-montagne, les ubacs peuvent être particulièrement difficiles.

La position village, en belvédère sur la vallée, est avant tout défensive. Il y a, ici très peu de terrains plats, ce qui bouleverse le rapport au territoire. En effet, les rares terrains facilement cultivables se trouvent dans le fond de vallée.

Aussi, le territoire du village se compose essentiellement de restanques qui l'entourent sur l'adret. Face au village, le massif boisé s'impose. Mais la plupart des restanques, là aussi disparaissent sous l'avancée du pin sylvestre. Le village tente, tout de même de conserver son socle. Mais, si les restanques sont encore bien visibles, elles ont perdu leur fonction vivrière.

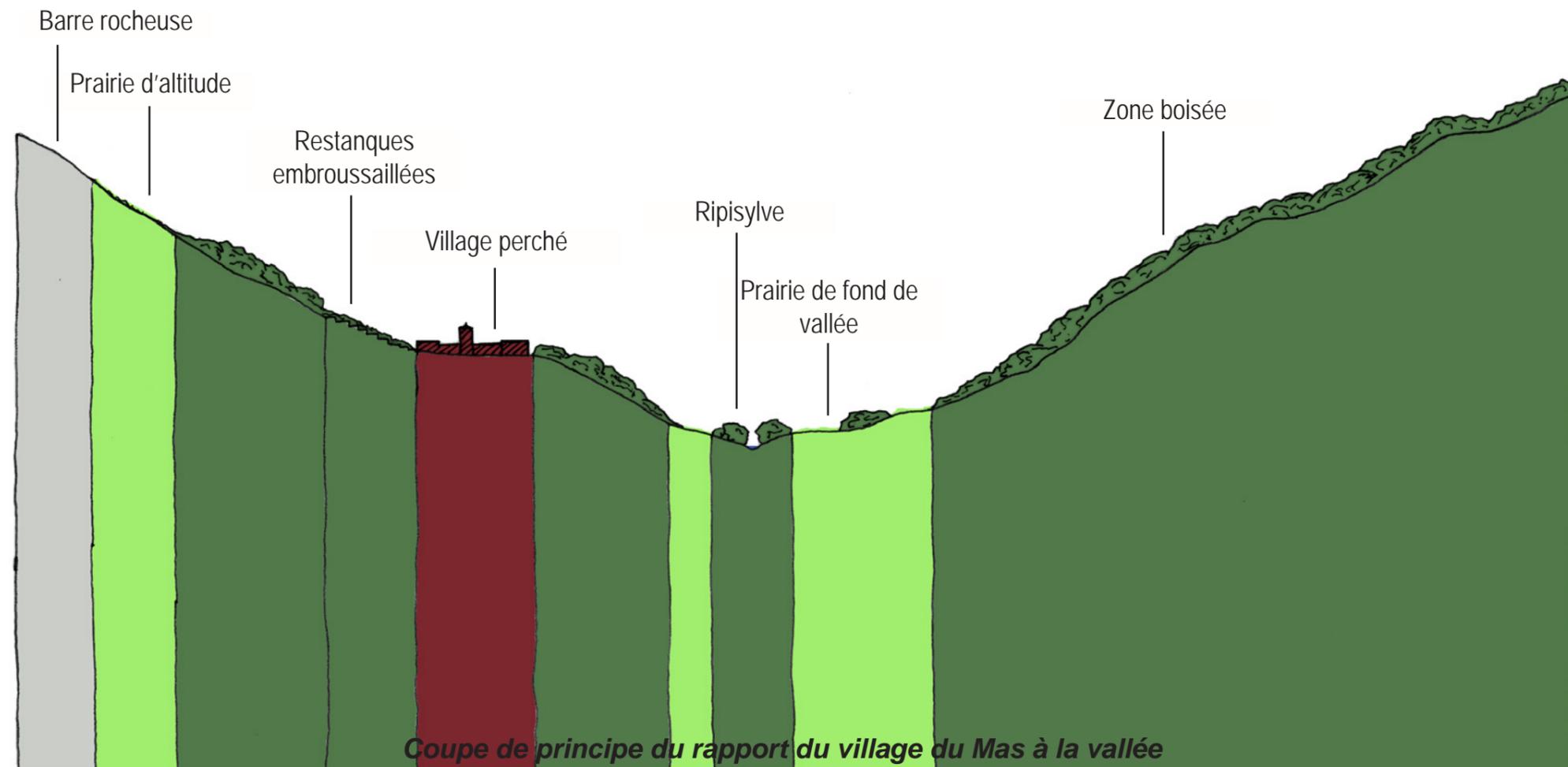
Le fond de vallée, disparaît lui peu à peu.



*Village du Mas - Début XXe siècle*



*Village du Mas*



*Coupe de principe du rapport du village du Mas à la vallée*

# Un patrimoine bâti à préserver

## - L'Homme au coeur du territoire: Les villages groupés



Le village d'Aiglun surplombe une vallée fortement encaissée. Le rapport au bas est donc peu évident. Il paraît inatteignable.

Alors qu'il s'installait au coeur de jardins et de plantations d'oliviers en restanques, le village semble aujourd'hui flotter sur une mer de végétation. Ce phénomène de recul de l'emprise de l'Homme sur son territoire est encore plus marqué au village d'Aiglun. Le rapport au territoire est donc bouleversé et les zones agricoles qui faisaient le lien entre l'espace bâti et la forêt n'existent plus. Les limites entre les espaces sont devenues beaucoup plus floues.

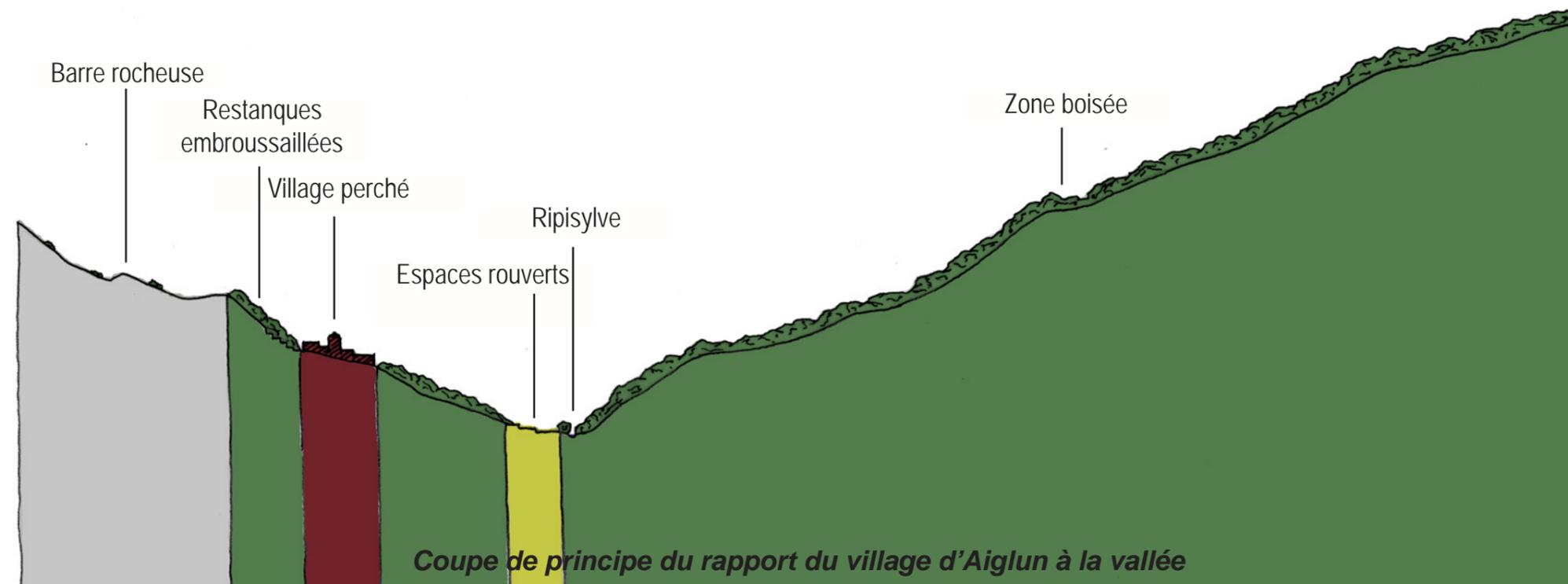
De plus, il existe, dorénavant, un réel risque par rapport aux incendies potentiels.



*Village d'Aiglun - Début XXe siècle*



*Village d'Aiglun*



# Un patrimoine bâti à préserver

## - L'Homme au coeur du territoire: Les hameaux



Outre les villages groupés, les formes d'habiter de la vallée se caractérisent aussi par les hameaux. Habitat groupé, de taille plus modeste, ils correspondaient à un mode de vie familial, situés au coeur des terres agricoles. Les hameaux étaient alors généralement habités par une famille, qui exploitait les terres alentours.

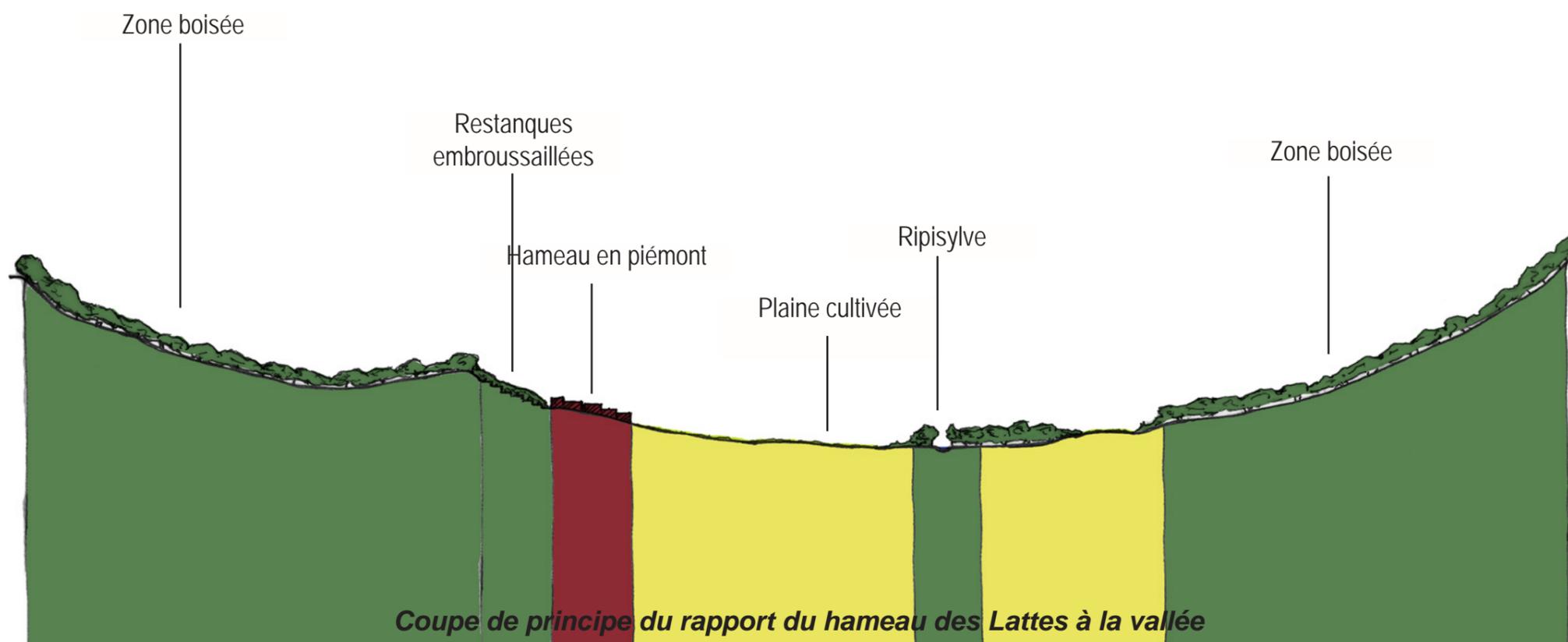
On retrouve cette implantation sur la commune de Saint-Auban. Ce sont les hameaux des Lattes, des Baumettes, du défens ou du Brunet. Sur la commune d'Aiglun, Vascognes prend cette forme. Le rapport à la terre agricole est très fort au sein de ces hameaux et doit être conservé.



**Hameau des Lattes - Début XXe siècle**  
source: Archives Départementales



**Hameau des Lattes**



# Un patrimoine bâti à préserver

## - L'Homme au coeur du territoire: Les hameaux

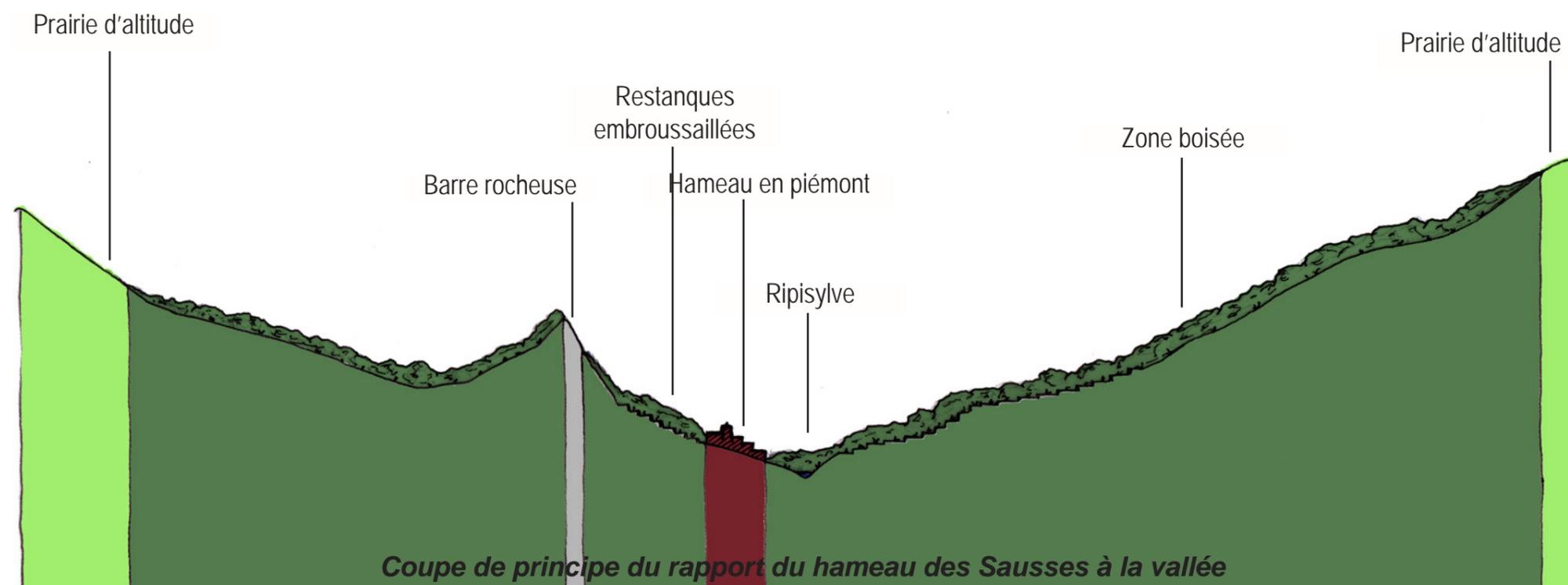
Le hameau des Sausses prend aujourd'hui une forme différente. Si l'habitat est groupé, c'est le rapport au territoire qui change.

En fond d'une vallée au relief difficile, le hameau s'installait au coeur du principal territoire agricole de la commune du Mas. Ce territoire s'étendait de manière très importante sur les pentes du massif.

Néanmoins, aujourd'hui, la forêt recouvre l'intégralité des anciennes terres agricoles et le hameau se retrouve étouffé par la forêt qui l'entoure.

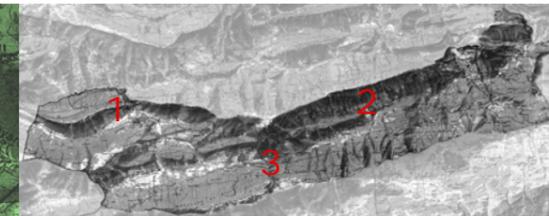


*Hameau des Sausses*



# Un patrimoine bâti à préserver

## - Un patrimoine architectural caractéristique



L'habitat, au coeur de la vallée, prend une forme particulière.

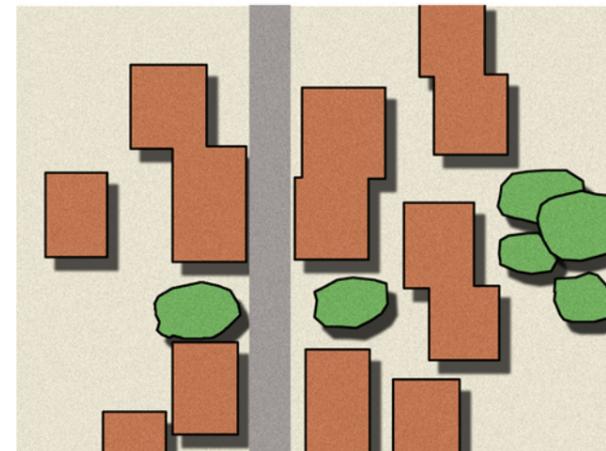
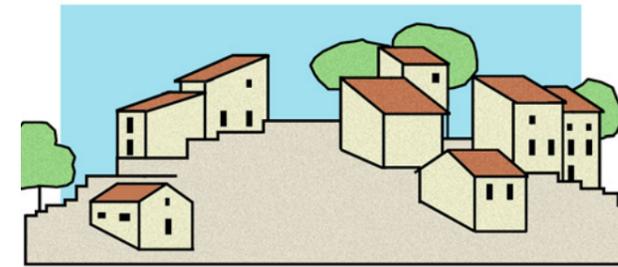
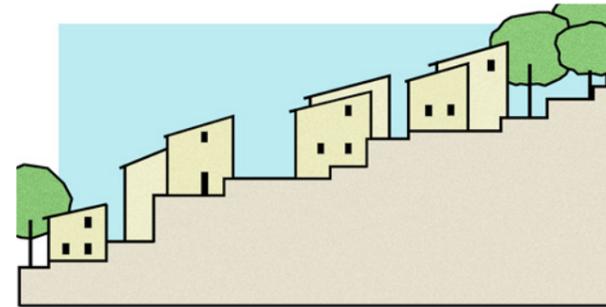
Les villages sont orientés vers le sud. Les habitations, très regroupées, laissent des espaces interstitiels faibles, qui représentent, tout de même, traditionnellement, les lieux de sociabilité.

Une différence existe entre les structures des villages de Saint-Auban, du Mas et d'Aiglun. Cette différence est induite par la forme du relief accueillant les villages. Saint-Auban, implanté sur le piémont, se caractérise par une implantation globalement linéaire, parallèle à la pente.

Le Mas et Aiglun, villages perchés, s'installent sur un promontoir et suivent le relief.

L'habitat est semi-collectif ou individuel et prend la forme de maisons hautes, en pierre, aux ouvertures petites pour se protéger du soleil. Les toits sont traditionnellement à une pente, même si de nombreuses maisons réhabilitées sont ornées d'un toit à deux pentes. Les maisons restent généralement de taille modeste, contenant de petites pièces.

Si ce patrimoine et ce mode d'habiter a une valeur patrimoniale très forte, il ne répond plus à une certaine demande nouvelle. Les pratiques évoluent et ce type d'habitat ne convient pas forcément à la population actuelle. Néanmoins, il s'agit, dans le cadre de nouvelles zones d'habitat de conserver ce qui fait l'essence de l'habitat de la vallée, du point de vue de la forme groupée mais aussi de l'architecture traditionnelle, en l'adaptant aux nouveaux critères sociétaux



**Structure de village en piémont**

**Structure de village perché**



**1: Maisons groupées - Saint-Auban**



**2: Maisons groupées - Le Mas**



**3: Maisons groupées - Les Sausses**



# Formaliser des pistes de recommandations

L'ensemble de la démarche a permis de faire partager l'idée aux citoyens et aux élus du futur Parc Naturel Régional que le paysage n'est pas une donnée réduite à la simple approche esthétique. Il est la résultante d'un ensemble de mécanismes qui le façonne et le fait évoluer. Préserver et valoriser le paysage de la vallée, accompagner ses évolutions dans une perspective durable et raisonné conduit donc à prendre en compte l'ensemble des actions menées sur le territoire dans leurs interactions.

Cette prise de conscience a permis d'accompagner l'association des Amis du parc et les citoyens ayant participé à la démarche à formaliser des pistes de recommandations. Ces propositions redonnent une valeur fondamentale et fondatrice au paysage au sein du projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Afin de répondre à la demande de l'association des Amis du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, sont mises en forme :

- Une esquisse rapide ayant valeur d'exemple et permettant d'identifier les évolutions les plus marquantes souhaitées. Ces exemples permettent de comprendre l'interaction entre les différents espaces et la recherche d'équilibre entre ceux-ci. Ces exemples portent principalement sur la réouverture du paysage, enjeux particulièrement fort au sein de la vallée.
- Une synthèse des pistes de recommandations permettant la mise en place d'une politique de paysage globale et durable. Ces pistes de recommandations permettent aux Amis du Parc de proposer des orientations au Syndicat Mixte dans la démarche d'élaboration de la Charte.
- Des propositions portant sur les mesures institutionnelles plus larges visant à redonner au paysage une place prépondérante dans le projet du Parc Naturel régional des Préalpes d'Azur.

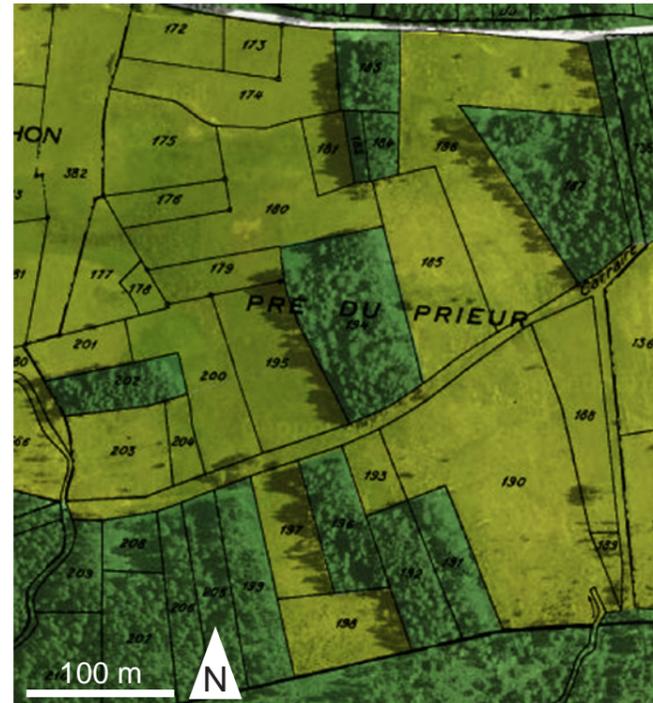
# Exemples d'évolutions paysagères - Réaffirmer l'identité agricole des plaines



Au sein de la vallée, les terres agricoles de fond de vallées sont rares. Elles doivent donc être préservées, permettant une ouverture du paysage, un maintien de la biodiversité et un dynamisme économique. Une double action de préservation et de reconquête doit donc être menée.

## Une reconquête des parcelles abandonnées et conquises par le pin sylvestre

De nombreuses parcelles sont abandonnées, malgré leur fort potentiel agricole et la possibilité de mécanisation. La reconquête de ces parcelles permettrait alors de redonner une limite claire à la forêt sur les reliefs et d'optimiser le potentiel agraire des fonds de vallée plats et profitant de la présence de l'eau.



Parcelles abandonnées - Saint-Auban



Mitage sur grands parcelaires - Saint-Auban

## Une protection face au mitage des terres agricoles

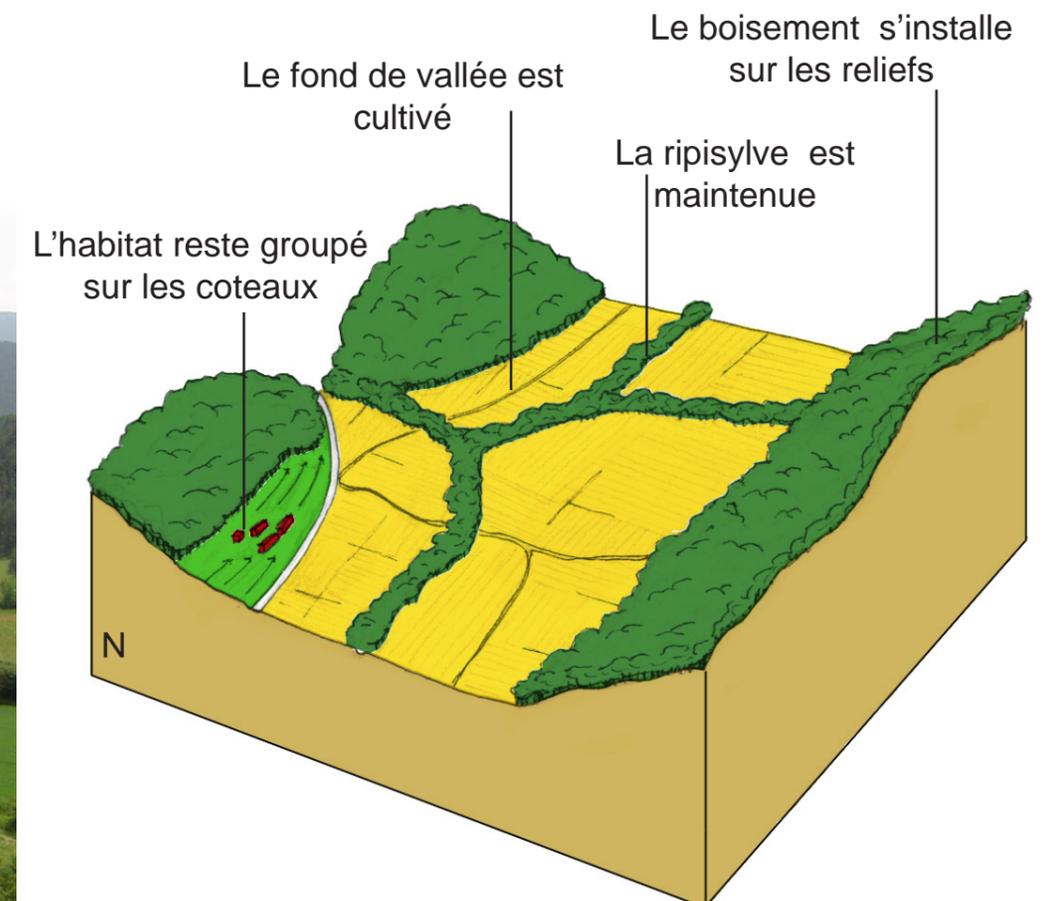
L'implantation de maisons individuelles, sur de grands parcelaires, au cœur des fonds de vallée, doit être évitée. Elle conduit à la perte de terres à potentiel agricole.

L'implantation de maisons individuelles sur grands parcelaires conduit aussi à une banalisation et une dégradation du paysage. Elle va à l'encontre du mode d'habiter caractéristique des territoires de moyenne-montagne.

L'habitat, qu'il soit ancien ou nouveau, doit rester groupé, sur les coteaux à faible potentiel agricole.



Plaine agricole maintenue - Saint-Auban



Bloc diagramme d'intention

# Exemples d'évolutions paysagères

## - Retrouver les fonds de vallée

Mis à part la plaine agricole de Saint-Auban, les fonds de vallées des communes du Mas et d'Aiglun sont étroits. Ils ont connu une très forte déprise agricole et sont dorénavant envahis par la forêt. Les zones habitées, notamment, le hameau des Sausses disparaissent sous le boisement. Pourtant, la réouverture des fonds de vallée peut conduire à :

### Une revalorisation des terres irriguées

La présence de l'eau, en fond de vallée, est un atout indéniable sur le territoire en termes d'opportunités agricoles. Les fonds de vallées étroites accueillent les cours d'eau, mais aussi les différents torrents qui descendent des massifs. Cela permet une irrigation des parcelles, richesse rare au sein du territoire.

### Une valorisation des terres accessibles

Le relief rend difficile l'accessibilité à une grande partie des terrains du territoire. Les fonds de vallées sont, eux desservis par les réseaux de routes et chemins d'exploitation. Cette accessibilité doit permettre une revalorisation des parcelles agricoles.

### Une réinscription des zones habitées dans le territoire

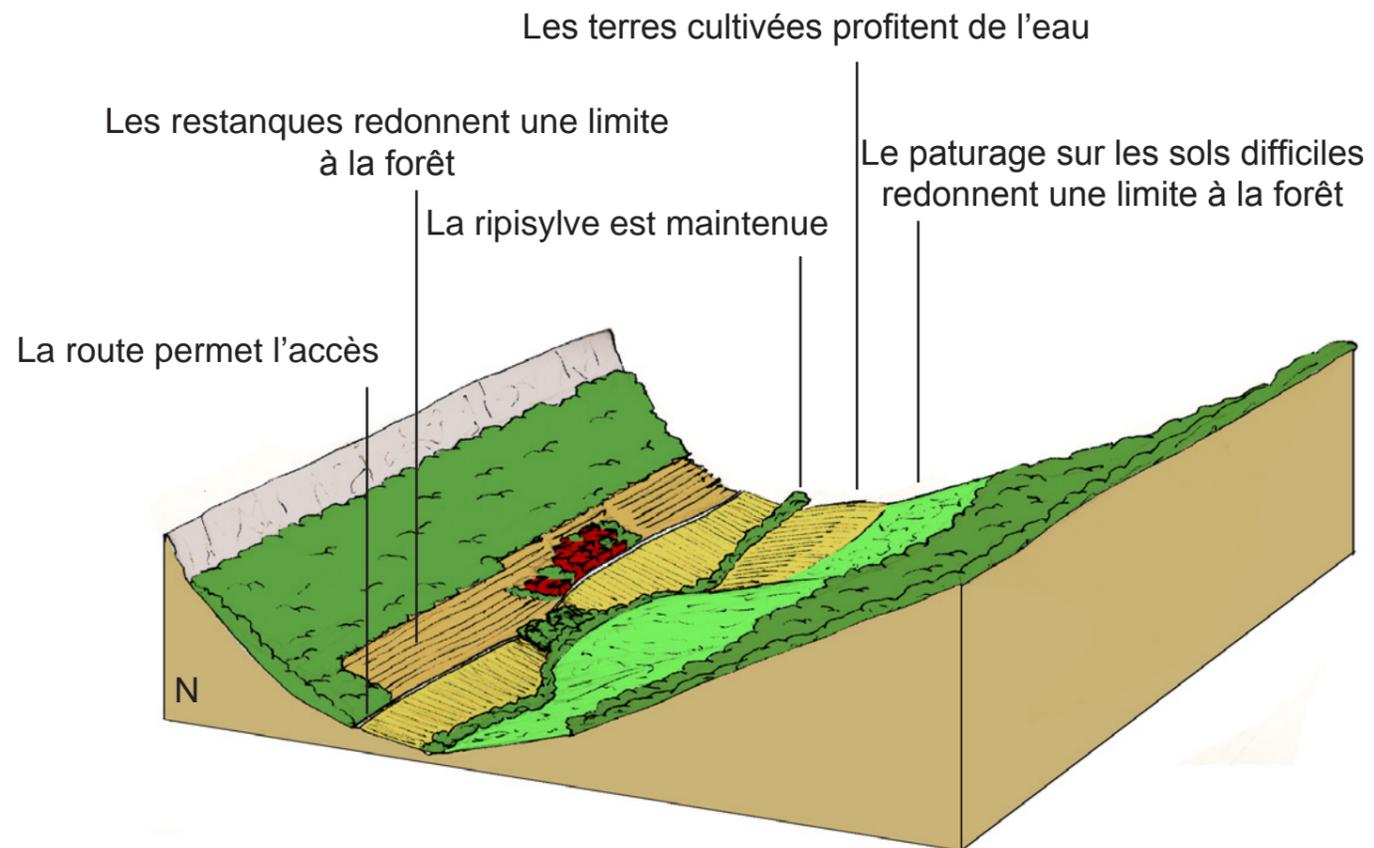
La réouverture des fonds de vallée étroits permet de redonner un place aux villages fermés par la forêt. Elle redonne alors une lisibilité nouvelle aux abords de village. Surtout, elle recrée le lien à la rivière.



*Des parcelles humides à valoriser - Les Sausses*



*La réouverture des fonds de vallée entamée doit être poursuivie - Aiglun*



*Bloc diagramme d'intention - Exemple du hameau des Sausses*

# Exemples d'évolutions paysagères

## - Lutter contre la fermeture des prairies de crête

Les prairies de crête ne sont plus que résiduelles. Une action de maintien et de reconquête de ces espaces doit être menée pour :

### Une valorisation pastorale du territoire

Les prairies de crête ont une valeur forte dans le fonctionnement des systèmes pastoraux. La végétation spécifique que l'on y trouve participe à la diversité d'apport alimentaires des troupeaux. Un projet de redynamisation de l'activité pastorale ne peut donc se concevoir sans le maintien et la reconquête des prairies de crête.

### Une réaffirmation de la dimension culturelle du pastoralisme de moyenne-montagne

La revalorisation du pastoralisme dans la vallée a des conséquences culturelles fortes. Elle permet de se réapproprier une activité traditionnelle étroitement liée aux territoires de moyenne-montagne.

### Une valorisation de la biodiversité

Le maintien des espaces ouverts d'altitude participent à la valorisation de la biodiversité. Enrayer le processus de fermeture des prairies de crête favorise le maintien d'une faune et de flore spécifique qui disparaît aujourd'hui sous l'avancée des boisements.

### Une réouverture des points de vue sur la vallée

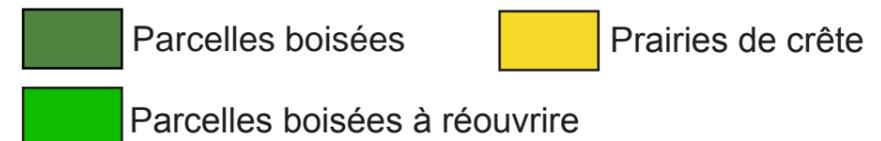
De par leur localisation en altitude, les prairies offrent des points de vue qui permettent d'appréhender d'un seul regard l'ensemble du territoire. Le maintien et la réouverture de ces points de vue donne un attrait plus important aux circuits de randonnées.



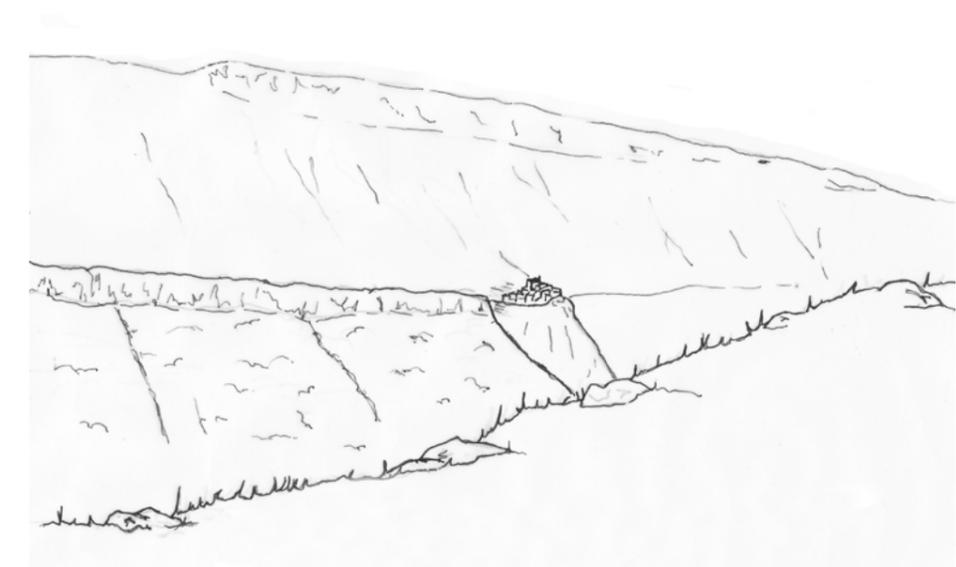
*Schéma d'intention - Exemple du Mas*



*Exemple de pastoralisme sur les espaces ouverts d'altitude*



*Vue résiduelle sur la vallée*



*L'ouverture des crêtes redonne une visibilité*

# Exemples d'évolutions paysagères

## - Revaloriser les villages par l'ouverture des restanques

La reconquête agricole des restanques répond à différents enjeux :

### Une revalorisation du patrimoine

Les restanques ont une valeur patrimoniale très forte au sein de la vallée. Cette valeur patrimoniale est de deux ordres. Les restanques sont un patrimoine à part entière, marque historique du travail de l'Homme pour aménager un territoire difficile. C'est aussi un élément indissociable de la structure des villages. Une volonté de préservation des anciennes formes d'habitat doit induire une préservation des restanques de pied de village, qui encadrent les habitations dans le territoire.

### Une réinscription des villages dans le paysage

Sous l'avancée de la forêt et de l'embroussaillage des restanques, les villages perchés disparaissent peu à peu sous la végétation. La réhabilitation des restanques permet alors de redonner une respiration aux zones habitées et de les réinscrire dans le paysage. L'ouverture des abords de village redonne une co-visibilité entre les villages et le territoire. En redonnant des limites à la forêt, la réhabilitation des restanques permet aussi de protéger les villages contre les risques incendies.

### Une redynamisation agricole et culturelle

La réhabilitation des restanques représente un coût important. Elle doit donc s'accompagner d'une redynamisation de l'agriculture. Dans une perspective durable, la réhabilitation des terrasses ne peut être que patrimoniale, elle doit s'accompagner de retombées économiques viables. La remise en culture des restanques participent alors à la diversité de production de la vallée et permet de faire ré émerger des techniques anciennes artisanales. Cela induit une opportunité de relancer un secteur économique.



Schéma d'intention - Exemple du Mas



Exemple de réhabilitation de restanques PNR des Cévennes

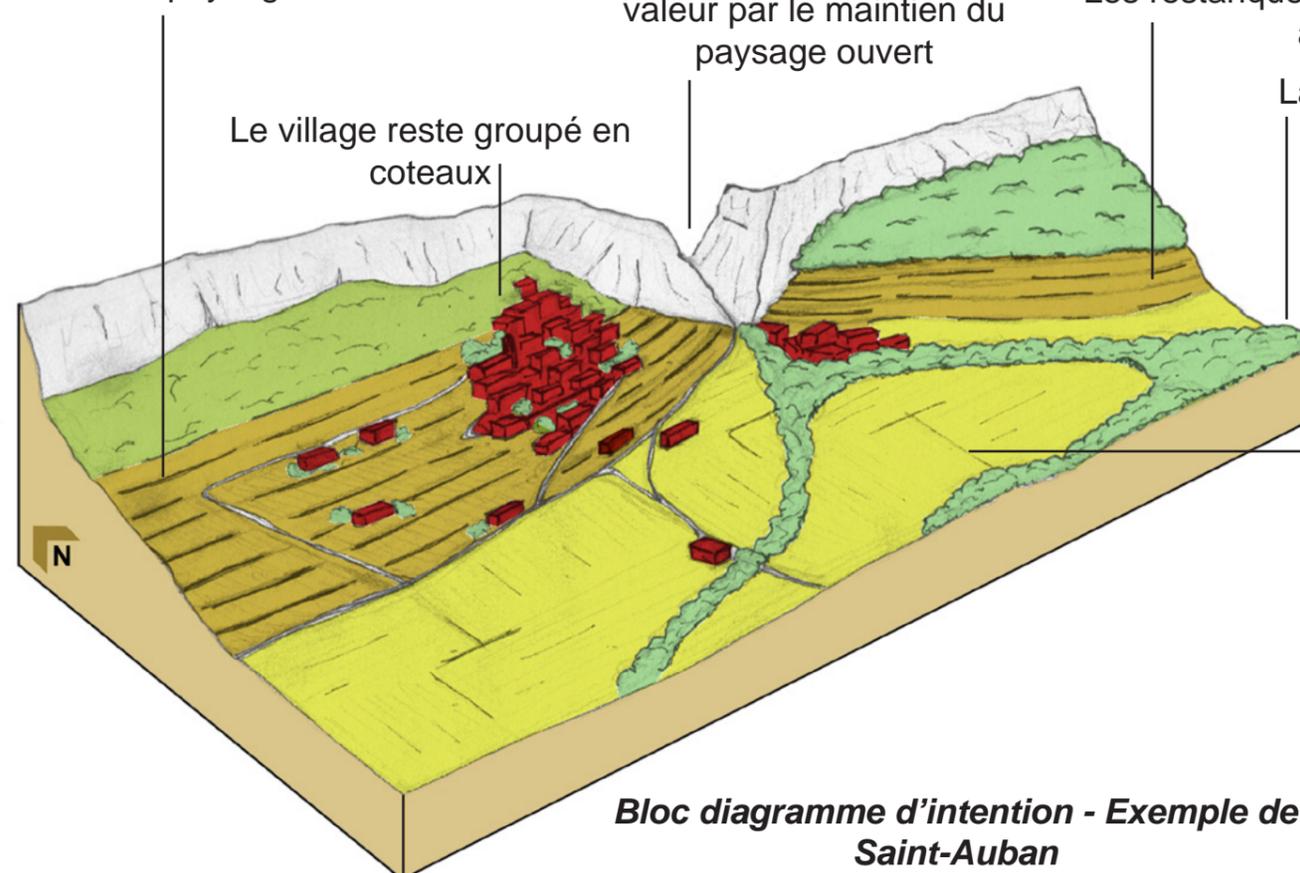
Les restanques réinscrivent le village dans le paysage

La cluse est mise en valeur par le maintien du paysage ouvert

Les restanques redonnent une limite à la forêt

La ripisylve est maintenue

Le village reste groupé en coteaux



Bloc diagramme d'intention - Exemple de Saint-Auban

# Exemples d'évolutions paysagères - Réouvrir les zones boisées

De nombreuses parcelles ne sont pas entretenues, se densifient et s'embroussaillent. L'ouverture des forêts permet :

## Une valorisation économique par la complémentarité d'usages

Les projets de sylvopastoralisme peuvent apporter une réelle revalorisation du territoire de la vallée. Ils permettent une double utilisation des zones boisées par le secteurs agricoles et sylvicoles. Les troupeaux trouvent des apports différents en termes de nourritures et participent à l'entretien des sous bois.

## Une valorisation des essences à fort potentiel économiques

Le travail d'éclaircissage de la forêt doit conduire à la selection des essences conservées. Dans une forêt dominée par le pin sylvestre, il s'agit alors de valoriser les feuillus, qui ont une plus grande valeur marchande et apporte une meilleure qualité de nourritures aux troupeaux.

## Une valorisation de la biodiversité

L'ouverture des forêts permet d'apporter de la lumière au sein des zones boisées. Cela a une incidence forte sur la présence de la flore et donc de la faune.

## Une opportunité pour la chasse et la randonnée

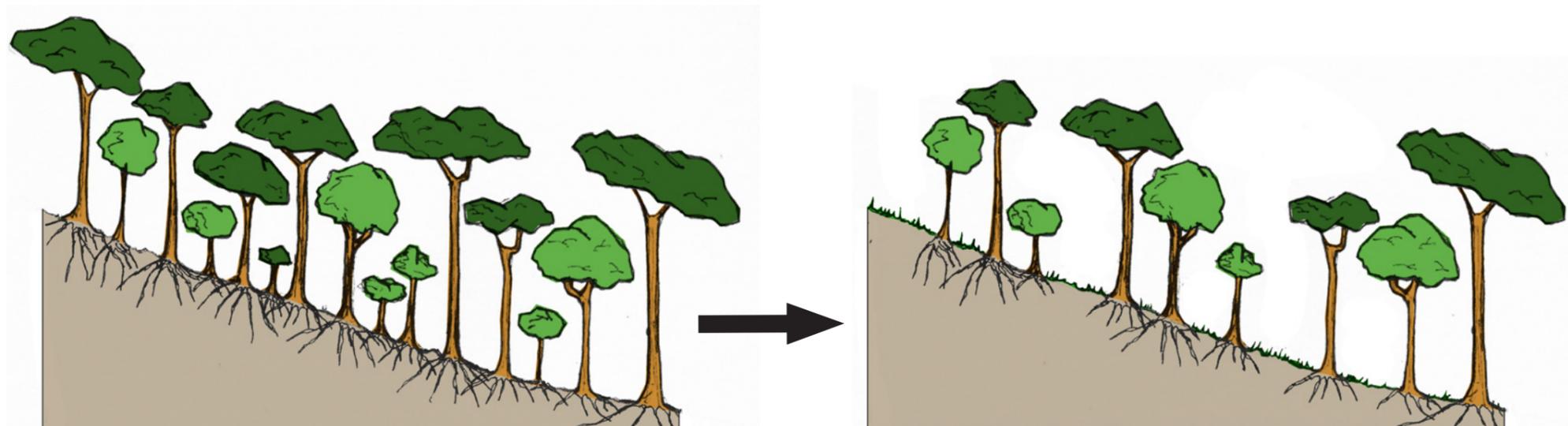
La chasse et la randonnée sont des activités particulièrement fortes au sein de la vallée. L'ouverture des forêts et ses incidences sont autant d'atouts pour les usagers des zones boisées.



*Forêt non entretenue - Le Mas*



*Exemple de zone boisée gérée par le sylvopastoralisme*



*Schéma d'intention d'ouverture des zones boisées*



# Pistes de recommandations opérationnelles

## - Pour les milieux naturels

### Gérer la fréquentation des sites fragiles



La forte fréquentation des espaces naturels, notamment des cluses par le canyoning, doit être encadrée.

En effet, les impacts sur la biodiversité, la qualité de l'eau doivent être pris en compte. La gestion de la cluse de Saint-Auban semble aller dans ce sens. Une nouvelle réglementation autorise la pratique du canyoning seulement le lundi, mercredi, vendredi et dimanche. Ce genre d'actions doit être encouragé.

Le but n'est pas de sanctuariser les espaces naturels, mais de parvenir à une meilleure gestion de ces espaces dans une perspective durable et respectueuse de la nature.

### Sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel



La richesse en termes de biodiversité est généralement mal connue du grand public, mais aussi des différents acteurs du territoire. Des actions de sensibilisation doivent donc être menées.

Elles peuvent prendre la forme de panneaux signalétique aux entrées de sites naturels sensibles.

Elles doivent aussi se faire en profondeur, dans l'éducation de la population, des collectivités et des professionnels (agriculteurs, moniteurs de canyoning...).

### Protéger la richesse faunistique et florale



Un projet de mise en place d'une zone Natura 2000 sur une grande partie du territoire de la vallée est à l'étude. Si les limites de cette zone ne sont pas encore définies, elle doit être perçue comme une opportunité forte de protection de la biodiversité, mais aussi de dynamisation.

En effet, le rôle du réseau Natura 2000 est de guider et accompagner les différents acteurs dans la préservation de la richesse naturelle.

Cette zone ne doit pas être perçue comme une sanctuarisation du territoire, mais comme un outil de gestion. Ainsi, des fonds peuvent être à la disposition des particuliers et des collectivités afin de les accompagner, notamment dans les politiques d'ouverture du paysage ou dans la valorisation raisonnée des espaces naturels.

### Exploiter le territoire dans le respect de la biodiversité



L'exploitation agricole et sylvicole du territoire doit se concevoir dans une perspective durable.

Si l'action de l'Homme participe à la biodiversité par le maintien et la reconquête des espaces ouverts, par l'entretien des zones boisées, elle doit être respectueuse de l'environnement.

Une gestion raisonnée des différentes zones d'exploitation, prenant en compte la richesse faunistique et floristique, la fragilité du sol et des ressources en eau doit être favorisée.

La problématique de l'eau est fondamentale. Le territoire de la vallée s'impose comme le château d'eau de la Côte. Ainsi, les impacts des activités agricoles et sylvicoles sur sa qualité doivent être pris en compte de manière prioritaire. Cela doit conduire à une réflexion poussée sur l'usage d'engrais et de pesticides sur les terres agricoles et sur les modes d'exploitation du bois.

# Pistes de recommandations opérationnelles

## - Pour l'agriculture



### Porter un projet de diagnostic agraire



Toute terre a un potentiel agricole. Néanmoins, face à la forte déprise agricole du dernier siècle, les différentes potentialités sont aujourd'hui méconnues.

Un diagnostic agraire pourrait être mené sur l'ensemble du territoire. Il permettrait de révéler, de manière précise, les différentes natures de sol, les anciens types de cultures présentes. Ce diagnostic pourrait, ainsi, faire émerger le potentiel agraire du territoire, mais aussi orienter le type de cultures réinstallées.

L'implantation humaine, historiquement, préserve les terres à fort potentiel agraire. Le diagnostic agraire pourrait donc être une des composantes principales de la politique d'aménagement du territoire.

### Répondre au problème foncier



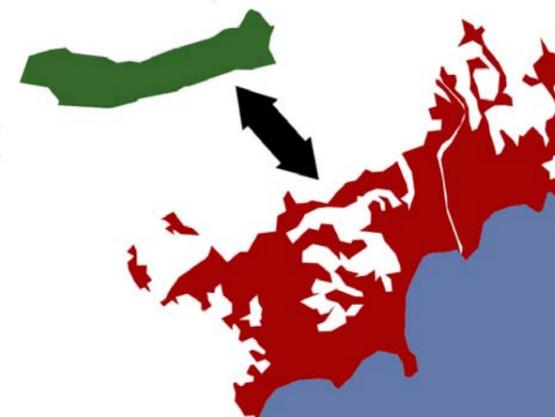
Le problème du foncier est un frein particulièrement fort à une redynamisation de l'agriculture.

Le morcellement très important des parcelles et le prix élevé du foncier ne favorise pas l'exploitation des terres et l'implantation de nouveaux agriculteurs. Un travail de remembrement doit être effectué sur l'ensemble du territoire. Un regroupement des propriétaires en AFP (Association foncière agricole et pastorale) peut aussi être une solution au morcellement des parcelles.

La gestion du foncier peut être facilitée par l'acquisition de terres par les collectivités. Celles-ci peuvent ainsi gérer directement les différentes pressions qui s'exercent sur les terres agricoles.

Une gestion collective et solidaire doit être encouragée. L'association Terre de Lien est un outil adapté à la question du foncier. Son fonctionnement se base sur l'épargne solidaire. L'association collecte de l'épargne auprès de citoyens pour acquérir du foncier agricole et le louer à des porteurs de projets en agriculture paysanne et biologique.

### Porter l'idée d'une économie solidaire



La production agricole de la vallée ne peut être extensive. Elle n'est donc pas adaptée aux circuits de distribution traditionnels. Elle doit donc s'orienter vers une production de qualité, biologique, en se servant des circuits courts, qui ajoutent une forte valeur ajoutée à la production.

En ce sens, l'agriculture de la vallée doit se tourner vers le marché local. Elle doit profiter de la présence de la Côte, dans une perspective d'économie solidaire.

La création d'AMAP, de points de ventes de producteurs associés sont autant de possibilités de valoriser la production. La mise en place du PNR peut aussi apporter une marque parc et des points de ventes.

La production, notamment sur les cultures en restanques, peut aussi s'accompagner d'une valorisation de l'image.

### Diversifier la production



La vallée, de par sa géomorphologie particulière, possède une opportunité indéniable d'offrir une diversité de production rare.

Plaines mécanisables, fonds de vallées humides, coteaux d'adret ensoleillés et sec, coteaux d'ubac ombragés et humides, prairies de crête, différents climats et altitudes, sont autant d'avantages pour une agriculture diversifiée.

La remise en culture d'anciennes variétés, l'ouverture vers de nouvelles demandes en plantes à parfum, aromatiques et médicinales, sont autant de possibilités de diversifier la production en ajoutant une forte valeur ajoutée.

L'agriculture de moyenne montagne ne peut se concevoir de manière extensive, du fait de la difficulté du relief. La diversité de production semble donc une opportunité intéressante quant à la viabilité des exploitations.

La diversité des cultures favorise et entretient aussi la biodiversité, chaque culture s'accompagnant d'une flore méssicole particulière.

# Pistes de recommandations opérationnelles

## - Pour les zones boisées



### Sensibiliser les propriétaires à la production sylvicole



Au sein de la vallée, de nombreux propriétaires n'ont plus connaissance de leur patrimoine forestier ou de sa localisation. Cette méconnaissance conduit à une non-gestion des espaces boisés.

Le manque d'entretien conduit à une perte de biodiversité et une augmentation du risque incendie. Un travail de d'identification et de sensibilisation des propriétaires forestiers doit donc être effectué afin de conduire à une gestion de la forêt raisonnée et durable.

### Se retrouver autour d'un projet commun



La forêt de la vallée est fortement morcelée et accueille de nombreux petits propriétaires.

La gestion de la forêt doit faire l'objet d'un projet commun permettant une action concertée, commune et rentable. Une étroite relation entre forêt privée et forêt publique doit être valorisée, afin de menée une politique commune. Cela peut se traduire par la mise en place du Charte Forestière de Territoire.

Les grandes propriétés peuvent faire l'objet de Plans de Gestion, permettant, en concertation avec les services publiques de mener une politique de sylviculture raisonnée et durable.

Les petits propriétaires forestiers peuvent se regrouper au sein de Groupements Forestiers, dans une perspective de solidarité et de dynamisme sylvicole. Ces regroupements peuvent permettre des actions financièrement trop importantes pour un seul propriétaire et un projet commun sur une partie de forêt plus cohérente.

### S'adapter au contexte montagnard



Le relief difficile de la vallée est jugé, généralement, comme un obstacle infranchissable à l'exploitation forestière.

De nombreuses parcelles ne sont pas desservies par des chemins d'exploitations. Ceux ci se retrouvent généralement au sein des forêts publiques.

La création des chemins d'exploitation a un coût important, spécialement en zone de moyenne-montagne. De plus, leur aménagement doit prendre en compte l'impact paysager qu'ils ont.

Différents outils et techniques permettent, tout de même, la sylviculture en zone de moyenne-montagne. Extraction par câble, pelles-araignées, stations mobiles de productions de plaquettes sont autant d'outils existants et permettant une production importante et donc potentiellement rentable.

### Profiter de nouveaux débouchés



La prise en compte de plus en plus forte de la nécessité de construire une société durable, aux impacts moindre d'un point de vue de la pollution, de la consommation d'énergie, des matériaux utilisés conduit à une modification des modes de consommations et d'habiter favorables à la filière bois.

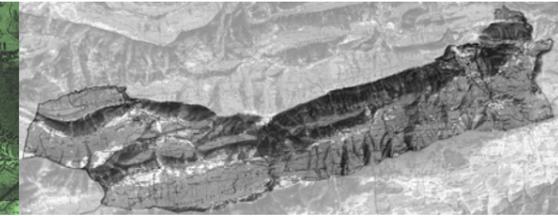
Le concept de maisons à ossature bois se répand peu à peu. Le pin sylvestre, très présent dans la vallée, est généralement utilisé dans ce type de constructions.

La filière du bois énergie est, elle aussi en plein dynamisme. Elle doit alors se penser à une échelle micro locale avec l'installation de chaudières collectives. Elle peut aussi se penser à une échelle locale, en revalorisant le lien à la côte, forte consommatrice d'énergie.

Le projet de centrale de cogénération au Broc est, sans conteste, une opportunité très forte de redynamiser la filière bois dans la vallée, dans une perspective de vente en circuit court et de valorisation d'essences à valeur relative.

# Pistes de recommandations opérationnelles

## - Pour le patrimoine culturel



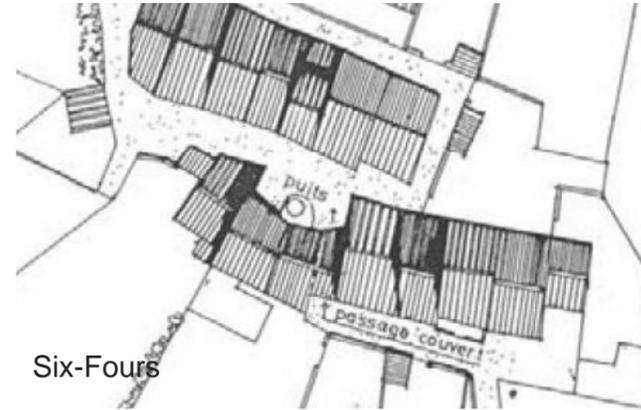
### Protéger les formes d'habitats traditionnelles



Les villages et hameaux groupés représentent un patrimoine culturel d'une grande importance dans la vallée. Ils doivent donc être préservés et valorisés.

La mise en place de PLU et cartes communales doit conduire à cette valorisation, en protégeant les villages d'extensions incontrôlées qui nuiraient à sa forme et à sa perception.

### Intégrer l'habitat nouveau



L'implantation d'un habitat individuel sur grands parcelles sur les terres agricoles conduit à une banalisation du paysage. Les nouvelles constructions doivent se penser dans un but de conservation de l'identité culturelle de la vallée.

Les hameaux nouveaux doivent donc être favorisés. Leur intégration doit répondre à différents enjeux:

- une implantation traditionnelle en adret afin de profiter de l'ensoleillement et conserver un ubac naturel.
- un respect des terres à potentiel agricole. Un diagnostic agricole est donc un préalable à l'implantation de nouvelles constructions.
- une implantation à proximité des villages afin de favoriser les interrelations sociales et redonner vie aux bourgs, sans compromettre la vue sur l'habitat ancien.
- une implantation à proximité des réseaux afin de conserver une faible densité d'axes de communications et d'éviter des surcoûts d'aménagements.

### Accompagner la restauration de l'habitat ancien



Si un travail de restauration des villages a déjà été entamé par les différentes communes, il doit être poursuivi.

Néanmoins, un travail de sensibilisation, d'aides et d'accompagnement doit être effectué auprès des particuliers. En effet, certaines maisons sont abandonnées et se dégradent. Leur dégradation représente une perte patrimoniale importante et conduit à la dégradation des villages.

Un accompagnement doit aussi être effectué auprès des particuliers qui restaurent l'habitat ancien. Ainsi, si les travaux conduisent à adapter les habitations aux nouveaux modes d'habiter, ils ne doivent pas dénaturer l'architecture traditionnelle des villages groupés.

### Adapter l'identité architecturale au sein de l'habitat nouveau



L'habitat nouveau doit faire face à de nouvelles demandes sociétales, qui ne correspondent plus à l'habitat traditionnel.

Les ouvertures doivent être plus grandes afin de profiter de la lumière et de la vue, les pièces doivent être plus grandes....

Néanmoins, les formes traditionnelles doivent être maintenues afin d'intégrer au mieux les constructions dans le paysage et conserver une identité architecturale caractéristique de la vallée.

La conservation des formes de toits à une pente, des fenêtres aux lignes de forces verticales, des matériaux traditionnels tels la pierre et le bois, des couleurs de revêtements, en les adaptant aux nouvelles demandes, doit être favorisée.



# Pistes de recommandations - Pour un projet de territoire global

## **- Proposition 1 : Le paysage pourrait et devrait être le socle du futur PNR en tant que véritable projet de territoire.**

Le paysage ne doit pas être réduit à une image du patrimoine, à une esthétique du territoire. Il doit être aussi et surtout perçu comme le fruit d'une politique cohérente d'aménagement et de développement du territoire. A ce titre, le projet de territoire du futur Parc Naturel Régional devrait être un projet de paysage. Les articles 18 et 19 de la charte, abordant le thème du paysage, pourrait donc être réinstallés au sein de l'axe 1 et en article 2, se posant alors comme le socle de la politique du parc.

## **- Proposition 2 : La sensibilisation et la diffusion d'une culture du paysage comme projet de territoire durable devrait être valorisée**

Le Parc Naturel Régional doit former, sensibiliser, conseiller et appuyer les acteurs du territoire sur les problématiques paysagères. Cette sensibilisation doit se faire auprès des partenaires publics (communes, aménageurs, collectivités territoriales...), mais aussi des particuliers et usagers (acteurs économiques, agriculteurs, forestiers...).

La mise en place d'un Observatoire du Paysage, définie par le projet de charte actuelle, devrait alors être valorisée. Elle pourrait permettre le suivi de l'évolution des paysages et accompagner les nouvelles évolutions liées notamment à la question des énergies renouvelables.

## **- Proposition 3 : Des Plans d'Aménagement Durable et de Paysage comme outil de mise en œuvre du PNR comme projet de territoire**

Le Parc Naturel Régional, dans son rôle d'accompagnement des communes dans leurs politiques territoriales, pourrait aider à la mise en place de Plans d'Aménagement Durable et de Paysage. A ce titre, la charte devrait définir les lignes directrices, le contenu et rappeler les bases juridiques de ces plans.

Ces plans paysagers pourrait s'élaborer par entités paysagères, en regroupant plusieurs communes autour d'un projet de paysage commun. Les plans paysagers devrait s'appuyer sur la charte qui devrait donc annoncer et rappeler clairement les orientations stratégiques applicables pour chaque secteur.

Ils auraient une fonction de cadre pour l'élaboration de l'ensemble des documents de politiques territoriales (Urbanisme, forêt, agriculture...). Cela suppose la réalisation d'études, de propositions d'actions et de projets par thématique et un rappel des réglementations. Les plans paysagers cadreraient les différents documents de deux manières :

- par la déclinaison des orientations réglementaires existantes

Les plans paysagers déclinerait, sur l'entité paysagère concernée, les orientations de la charte du PNR, ainsi que la Directive Territoriale d'Aménagement. La DTA serait alors conçue comme une base réglementaire particulièrement pertinente dans l'application de la Loi Montagne en vue de la préservation :

- des espaces, paysages et milieux remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard
- des espaces agricoles et pastoraux à préserver
- du patrimoine culturel et architectural par l'intégration de l'urbanisation nouvelle

Les plans paysagers aiderait alors à l'application concrète de la DTA à une échelle locale. Les différents éléments identifiés par la DTA sont, en effet, génériques. Les plans paysagers permettrait alors d'identifier et de désigner précisément les éléments du paysage qui sont protégés par la loi.

- par les recommandations

Ces recommandations seraient alors inscrites dans les documents d'urbanisme et dans les projets des communes. Elles pourraient prendre la forme de cahiers de recommandations. Ceux-ci apporteraient une aide aux élus dans leurs prises de décisions en matière d'aménagement. Les recommandations aborderait l'ensemble des composants du territoire à différentes échelles. Elles traiteraient par exemple du traitement et du dimensionnement des routes, des formes de bâti, de la gestion des panneaux publicitaires...

La mise en place de ces Plans d'Aménagement Durable et de Paysage doit se concevoir à travers une méthode participative, mettant en synergie l'ensemble des citoyens, associations, techniciens et élus. Elle permet une meilleure appropriation des projets de territoires par la population et une écoute des attentes de chacun.